



Financement Additionnel

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

P168132 et P180505

Financement : Banque mondiale

Crédit : IDA N°6663-BJ

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	3
SIGLE ET ABREVIATIONS	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
DEFINITION DES CONCEPTS CLES	6
INTRODUCTION	8
I DESCRIPTION DU PROJET	10
II BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	30
III IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	33
IV PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	34
V RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	37
VI MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PACOFIDE	38
VII PLAN D'ACTIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DU MGP	55
VIII SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	62
CONCLUSION	62
ANNEXES	63

Sigle et abréviations

Sigle et abréviations	Définition
ABSSA	Agence Béninoise pour la Sécurité Sanitaire des Aliments
APIEx	Agence de Promotion des Investissements et des Exportations et de la Société Civile
ANDF	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
B2A	Bureau d'études et d'appui au secteur agricole
CES	Cadre Environnemental et Social
CVA	Chaîne des Valeurs Ajoutées
DDS	Direction Départementale de la Santé
DDIC	Direction Départemental de l'Industrie et du Commerce
DDCVDD	Direction Départemental du Cadre de Vie et Du Développement Durable
DDTFP	Direction Départementale du Travail et de la Fonction Publique
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DPV	Direction de la Production Végétale
EAS/HS	Exploitation Abus Sexuel ainsi que le Harcèlement Sexuel
FA	Financement Additionnel
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
PASCiB	Plate-Forme de la Société Civile au Bénin
PACOFIDE	Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières Agricoles et à la Diversification des Exportations
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNOPAA	Plate-forme Nationale des Organisations de Producteurs d'Ananas
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PDA	Pôle de Développement Agricole

PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MPD	Ministère du Plan et du Développement
MCVT	Ministère du Cadre de Vie et des Transports
MPMEEJ	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Emploi des Jeunes
UGP	Unité de Gestion de Projet

DEFINITION DES CONCEPTS CLES

Corruption : Ensemble des moyens qui consistent habituellement en pots-de-vin, promesses, etc. et que l'on utilise en vue d'amener une personne à manquer à son devoir ou à agir contre sa conscience.

(<http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/Resultat.aspx>)

Doléance / rétroaction : commentaire : préoccupation pouvant être positif ou négatif et apportant des indications utiles sur la manière dont les activités du projet sont perçues ou sur la manière dont elles sont mises en œuvre.

Exploitation et abus sexuels :

Exploitation sexuelle : Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les abus sexuels, 2017, p.6).

Abus sexuel : Toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p. 5).

Harcèlement sexuel : Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle.

Mécanisme de Gestion des Plaintes :

Le document Procédure de traitement des plaintes et réclamations, RTIOAL, Projet Simandou, 2011, p.5) définit le Mécanisme de Gestion des Plaintes comme : « Une méthode organisée et institutionnalisée, comprenant des rôles clairement définis, ainsi que des règles et des procédures destinées à traiter et à résoudre de manière systématique les plaintes, réclamations, différends ou litiges. Synonyme de "système de règlement des différends ».

Dans le présent contexte, c'est le système qui comprend les étapes, les organes, les délais, les outils permettant de recevoir, traiter et clôturer une plainte de manière efficace. Il offre au plaignant, un cadre propice de dénonciation des abus, violation des droits humains, du non-respect des normes et accords convenus afin que ce dernier soit rétabli dans ses droits. Le but du mécanisme de gestion des plaintes est de prévenir et gérer les conflits.

Plainte : Dans Mécanisme de Gestion des Plaintes, CAFOD, 2010, p. 6 « Une **plainte** est une expression d'insatisfaction au sujet du niveau ou de la qualité de l'aide fournie, qui se rapporte aux actions ou aux inactions de la part du personnel ou de bénévoles qui suscitent directement ou indirectement de l'angoisse chez quiconque ».

Selon le document Procédure de traitement des plaintes et réclamations, RTIOAL, Projet Simandou, 2011, p.5), une plainte est une question, une préoccupation, un problème ou une revendication (perçu(e) ou réel(le)) qu'un individu ou un groupe communautaire demande à une entreprise ou à ses sous-traitants de traiter et de résoudre ». Dans le cadre du PACOFIDE, une plainte ou un grief est une forme d'expression d'un mécontentement, d'une insatisfaction exprimée par un individu ou un groupe, dû au non-respect des normes et / ou des accords convenus dans le cadre de la mise en œuvre des interventions du projet. Cette plainte peut être orale ou écrite. Une plainte exige une réponse visant à satisfaire le plaignant.

Plaignant :

Un individu ou un groupe (ONG, OBC, etc.) ayant une question, une préoccupation, un problème ou une revendication qu'il veut voir traiter et/ou résoudre (Procédure de traitement des plaintes et réclamations, RTIOAL, Projet Simandou, 2011, p.5)

S'agissant du présent document, un plaignant est toute personne physique ou morale, touchée directement ou indirectement de manière négative par le processus de conception, d'élaboration, de mise en œuvre et de clôture des interventions du Projet et qui introduit une requête contre ledit projet.

Les types de plaintes :

Les plaintes concernées sont celles qui apparaissent aux différentes phases (conception, mise en œuvre et clôture) du projet. Ces plaintes sont classées en deux catégories, à savoir : les plaintes sensibles et les plaintes non sensibles. La première catégorie est relative au choix des méthodes et résultats induits par le projet. Sont considérées comme sensibles, les plaintes portant sur des situations telles que la corruption, les abus de toutes sortes, la discrimination, le harcèlement sexuel, les violences basées sur le genre, les cas d'exploitation et d'abus/séviçes sexuels, etc. Des précautions sont nécessaires concernant le traitement des plaintes sensibles.

- Les ayant-droits :

Le concept de "ayant droit" recouvre un contenu différent selon les domaines auxquels il s'applique.

Dans le domaine juridique par exemple, « L'ayant droit est celui qui est titulaire d'un droit. L'ayant droit est donc une personne bénéficiant d'un droit en raison de sa situation juridique, financière ou fiscale ou de son lien familial avec le bénéficiaire direct de ce droit. » (Le dictionnaire juridique du Droit Français, SARL, Jurimodel, com, 2000-2017

Un ayant-droit dans le cadre du MGP du PACOFIDE est toute personne physique ou morale dont les plaintes sont recevables. Il s'agit de tout individu, tout groupe ayant connaissance d'un abus ou ayant été lésé dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PACoFiDE. Ces personnes peuvent être les différents bénéficiaires du projet ; les acteurs de leur environnement social immédiat ; des structures de mise en œuvre, des associations de défense des droits humains, etc.

Un ayant-droit est un potentiel plaignant.

Introduction

Le Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières Agricoles et à la Diversification des Exportations (PACOFIDE) est une initiative du Gouvernement de la République du Bénin financé par la Banque mondiale pour un montant total de Crédit IDA de US\$ 160. Le projet a démarré ses activités le 29 octobre 2020 et est mis en œuvre sur une période de six (06) ans, sa date de clôture est prévue pour le 30 Novembre 2026.

L'objectif de développement du PACOFIDE est d'améliorer la compétitivité et l'accès au marché d'exportation pour les chaînes de valeur ciblées par le projet (ananas, anacarde, et éventuellement d'autres produits horticoles) pour ce premier financement. Le Projet est mis en œuvre à travers une Unité de Gestion du Projet (UGP) sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche avec la participation du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable et du Ministère en charge de l'Economie et des Finances, comme indiqué dans les Accords de Financement.

Pour prendre en compte les actions de renforcement de la résilience des systèmes alimentaires du Bénin et améliorer la sécurité alimentaire de la population, l'Association internationale de développement a accepté d'accorder un Financement Additionnel (FA) au PACOFIDE.

Le PACOFIDE a été préparé et est mis en œuvre sous le régime du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Compte tenu de la nature du projet, des activités envisagées, de sa zone d'intervention, des caractéristiques des opérations projetées et des résultats de l'analyse de ses composantes, le PACOFIDE a été classé dans la catégorie des projets à Risque Substantiel, cette catégorisation reste inchangée avec le FA. A cet effet, les dix (10) Normes Environnementales et Sociales déclenchées restent inchangées : (i) NES n°01 « Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux »; (ii) NES n°02 « Emploi et conditions de travail»; (iii) NES n°03 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution »; (iv) NES n°04 « Santé et Sécurité des populations », (v) NES n°05 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation Involontaire » ; (vi) NES n°06 : « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques, (vii) NES n°08 « Patrimoine culturel » et NES n°10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

Afin de se conformer **aux dispositions du Cadre Environnemental et Social (CES)**, le Gouvernement du Bénin doit actualiser les instruments de sauvegardes initialement élaborés dans le cadre du financement initial. Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) s'inscrit dans le cadre de ce processus. Cette actualisation est indispensable pour :

- intégrer les nouvelles filières ciblées par le Financement Additionnel;
- faire ressortir les différents sous projets en lien avec ces filières ;
- identifier les enjeux environnementaux et sociaux liés aux nouvelles activités à mettre en œuvre ;
- identifier les parties prenantes du FA de même que les interrelations entre elles ; et
- mettre l'accent sur les nouvelles zones d'intervention et de concentration des interventions du FA.

Les activités du projet prennent en compte les zones initiales d'intervention du PACOFIDE plus les territoires des nouvelles filières à promouvoir. De ce fait, le FA-PACOFIDE couvrira toute l'étendue du territoire nationale du Bénin. Les composantes du projet initial restent pertinentes pour le FA.

Le présent PMPP s'inscrit dans la dynamique de la version initiale et vise à favoriser la participation active de toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels, pour créer les conditions d'un dialogue inclusif, réduire les tensions, protéger les droits de tout un chacun par rapport aux impacts positifs du projet, y compris des minorités et les catégories sociales vulnérables. Il remplace donc le PMPP du financement initial élaborée et approuvée par la Banque mondiale en décembre 2019 et s'appliquera au financement initial de même qu'au FA du Projet.

1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Objectifs du projet

Le PACOFIDE a été approuvé le 2 juin 2020 et est entré en vigueur le 22 octobre 2020. L'objectif de développement du projet (PDO) est d'accroître la productivité et l'accès au marché pour certaines chaînes de valeur agricoles et alimentaires au Bénin.

L'objectif de développement du PACOFIDE ne change pas en dépit de l'intégration des nouvelles activités et filières citées plus haut. Il vise donc à améliorer l'accès des producteurs et des PME de l'industrie agroalimentaire aux marchés d'exportation dans certaines chaînes de valeur et donc d'accroître les exportations de produits agricoles de grande valeur du pays bénéficiaire. Cet objectif est maintenu dans le cadre du FA.

En termes de résultats clés, le PACOFIDE contribuera à accroître le volume des exportations officielles dans les chaînes de valeur agroalimentaires ciblées. Les résultats du projet seront atteints par la facilitation des investissements du secteur privé dans les chaînes de valeur sélectionnées et en favorisant des liens productifs entre producteurs et entreprises agroalimentaires ayant un impact important sur la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et la génération de revenus pour la population rurale.

Le crédit supplémentaire proposé servira principalement à intensifier les activités en cours. Entre autres, il couvrira les coûts associés à : (i) la poursuite de l'expansion de la production d'ananas et de noix de cajou pour répondre à la demande croissante des agro-industries pour ces matières premières ; (ii) le développement et la mécanisation de l'irrigation pour accroître la production, la productivité et la résilience de la production de riz et de légumes ; (iii) la fourniture d'intrants agricoles (semences et engrais), de technologies de production et de services de conseil ciblant les cultures prioritaires pour la sécurité alimentaire (riz et légumes) ; et (iv) les études préparatoires pour l'irrigation combinée et la production d'énergie hydroélectrique sur un site à fort potentiel dans la partie sud du pays. Outre l'augmentation de la productivité et de la production pour les chaînes de valeur ciblées, ces activités renforceraient la sécurité alimentaire et la résilience du système alimentaire et élargiraient les possibilités économiques et les moyens de subsistance dans les zones fragiles et à risque, soutenant directement les efforts de prévention de la fragilité et des conflits tels qu'énoncés dans le Programme de prévention et de résilience (PREP) du pays.

Le FA-PACOFIDE est initié pour mettre l'accent sur : i) *la diffusion et l'adoption des technologies améliorées ainsi que le renforcement de la résilience du système alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques*; ii) *l'appui à l'amélioration des performances des chaînes de valeurs prioritaires [riz, maïs, cultures maraichères (tomate, piment, oignon),*

volaille] en termes de production, productivité, de réduction des pertes post-récoltes, de commercialisation ; iii) le développement et la réhabilitation des infrastructures d'appui à la production et de mise en marché, notamment les aménagements au niveau des périmètres irrigués, les équipements de mécanisation agricole, les kits d'irrigation à petite échelle, les magasins de stockage et les équipements de transformation ; et iv) la promotion des initiatives privées au niveau des maillons des CVA ciblées

1.2 Composantes du projet

Le projet sera mis en œuvre à travers cinq (05) composantes.

Les composantes du projet initial restent pertinentes pour le FA proposé, d'un montant équivalent à 150 millions de dollars américains. Comme pour le projet initial, les activités du FA sont structurées en quatre (04) composantes qui se renforcent mutuellement : (i) renforcer l'environnement et des infrastructures propices au développement des chaînes de valeur agroalimentaires ; (ii) accroître la productivité, la connectivité, la valeur ajoutée et la résilience ; (iii) promouvoir des investissements privés et l'accès au financement ; (iv) gestion de projet.

Le projet comporte cinq composantes résumées ci-dessous :

a) Composante 1 - Renforcement de l'environnement favorable et des infrastructures pour le développement des chaînes de valeur agroalimentaires (25,30 millions de dollars) : Dans le cadre de cette composante, le financement vise à soutenir la capacité du gouvernement à fournir un environnement favorable à l'amélioration de la compétitivité en renforçant la capacité des institutions publiques, en soutenant les réformes politiques et les cadres administratifs liés au développement de l'agro-industrie, et en investissant dans des infrastructures publiques essentielles pour le développement du secteur agro-alimentaire. Le projet finance notamment des activités de promotion des exportations, le renforcement de la sécurité alimentaire, le contrôle de la qualité et l'application des normes, ainsi que la construction d'infrastructures de manutention des produits dans les aéroports du pays.

b) Composante 2 - Augmentation de la productivité, de la valeur ajoutée et de la résilience (107,90 millions de dollars) : Le soutien apporté dans le cadre de cette composante vise à accroître la productivité et la compétitivité des chaînes de valeur prioritaires (ananas, noix de cajou et riz). La composante finance des pratiques agricoles intelligentes face au climat (ASC) afin d'obtenir le triple avantage d'une productivité accrue, d'une adaptation et d'une résilience renforcées et d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit notamment de développer l'irrigation, de soutenir le programme d'engrais du gouvernement britannique, d'accroître la production de noix de cajou, d'ananas et de riz et de renforcer les capacités techniques et de gestion des producteurs afin d'encourager l'adoption d'innovations clés.

c) Composante 3 - Promotion des investissements privés et de l'accès au financement (14,60 millions de dollars) : Le soutien apporté dans le cadre de ce volet vise à promouvoir les investissements du secteur privé dans les chaînes de valeur prioritaires. Il s'agit principalement de fournir des subventions de contrepartie aux producteurs, aux transformateurs et aux autres acteurs des chaînes de valeur pour le développement des entreprises, à la fois dans les segments en amont et en aval des chaînes de valeur ciblées.

d) Composante 4 - Gestion du projet (12,20 millions de dollars) : Le soutien au titre de ce volet sert à financer le fonctionnement de l'unité de gestion du projet (UGP) afin qu'elle puisse

remplir ses fonctions de gestion et de coordination du projet, y compris les aspects fiduciaires, la mise en œuvre des politiques de sauvegarde, le suivi et l'évaluation du projet, ainsi que les activités d'établissement de rapports et de communication.

e) Composante 5 - Composante de réponse d'urgence aux imprévus (0 USD) : Cette composante a été conçue comme un mécanisme de financement ex ante pour permettre un accès rapide aux fonds afin de répondre à une crise ou une urgence éligible (y compris les catastrophes et les urgences sanitaires) au Bénin.

1.3 Arrangement institutionnel de mise en œuvre

L'UGP sous la responsabilité du MAEP travaillera en étroite collaboration avec les différents ministères et agences impliqués dans la mise en œuvre du projet, ainsi qu'avec les structures représentatives du secteur privé et les autres parties prenantes par l'intermédiaire des points focaux.

Les points focaux désignés de chaque structure seront responsables de la supervision technique de leurs activités respectives. Ces structures comprennent le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère en charge des infrastructures. Les agences et autres structures territorialement compétentes qui pourraient être impliquées dans la mise en œuvre des activités. Ces agences comprennent entre autres : l'Agence Territoriale pour le Développement Agricole (ATDA), les DDAEP du Ministère de l'Agriculture, l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des aliments (ABSSA), l'Agence Météo Bénin, l'Institut National de Recherche Agricole du Bénin (INRAB), la Direction du Génie Rural, les ONG, la PNOPPA, la PASCiB, les Cabinets spécialisés, etc.

Ces entités seront responsables d'activités prédéterminées en vertu d'accords spécifiques dans le cadre de convention de partenariat ou protocole d'accord (pour les entités publiques) ou de contrats (pour les ONG ou les prestataires de services privés), y compris les contrats de "délégation de pouvoir" à mettre en œuvre pour des activités comme la gestion des frais à coûts partagés et de partage des risques financiers.

Dans le cadre de la restructuration et projet et du financement additionnel, les arrangements institutionnels ont conduit à : (i) consolider les comités stratégiques et techniques du comité de pilotage du projet en un comité de cinq (05) membres présidé par le Ministère des Finances ; (ii) transférer la responsabilité de la mise en œuvre des composantes 1 et 3 du projet de l'APIEx à l'UGP sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et ; (iii) établir un partenariat avec le Laboratoire de Biotechnologie et d'Amélioration des Plantes (LCBVAP) de l'Université d'Abomey-Calavi pour la production de plants d'ananas in vitro.

Un appui à court terme sera fourni aux institutions bénéficiaires en renforcement des capacités pour superviser les aspects techniques de leurs activités. Ce dispositif institutionnel sera maintenu dans le cadre du FA.

La Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP) responsable de la surveillance du contrôle, intervention et suivi va travailler en synergie avec les ATDA responsable de la production, transformation et commerciales. La DDAEP va apporter une assistance technique et un appui-conseil et sur les opérations se rattachant directement ou indirectement aux activités ci-dessous dans les pôles de développement concernés au niveau de chaque département :

- Participer à la mise en œuvre de la politique agricole propre à améliorer l'environnement technique, économique et social des exploitations et des entreprises agricoles dans les pôles concernés ;
- Participer à la mise en œuvre et au suivi des mesures environnementales et assurer la protection phytosanitaire, zoo-sanitaire et ichtyo-sanitaire et la gestion rationnelle de la flore, de la faune, des sols et des eaux ;
- Participer et assurer la mise en place, le suivi et le contrôle des normes techniques des infrastructures d'aménagement et d'équipements agricoles ;
- Veiller à la prise en compte de la dimension genre dans toutes les actions de promotion agricole et rurale ;
- Participer à la collecte de données, à la constitution de base de données et au suivi des filières agricoles dans les pôles concernés ;
- Participer aux missions de supervision et établir des rapports sur les mesures sur la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Appui institutionnel

- Renforcer les capacités d'élaboration dans le cadre du GI « Ananas Pain de Sucre » de cahier de charge avec des mécanismes d'autocontrôle et de suivi appropriés et pérennes pour sécuriser les transactions (contractualisation, suivi des contrats, définition d'un code de conduite sur les prix et la qualité...).
- Promouvoir au niveau national et international l'image, la qualité des produits la création de labels.
- Formation des membres en stratégie de valorisation par la qualité et la certification pour répondre efficacement aux attentes du marchés.

Appui organisationnel

- Renforcer les compétences techniques et économiques en gestion, planification, mise en œuvre et suivi évaluation de plan stratégique et opérationnel, et à représenter les intérêts des membres.
- Renforcer les capacités de négocier collectivement des contrats, gérer les marchés de l'ananas et ses dérivés.
- Développer des services d'appui aux entreprises et former les producteurs à se transformer en entrepreneurs agricoles.
- Appuyer la réalisation d'outils, guides et référentiels techniques.

Composante 3 : Promotion de l'investissement privé et de l'accès au financement

Dans le cadre de l'aide à l'investissement, un opérateur privé (national ou international) sera sélectionné pour conduire le processus d'identification et de sélection des petites et moyennes entreprises qui vont recevoir les subventions pour leurs divers investissements.

Component 4. Appui Institutionnel et Gestion du Projet.

Le projet sera coordonné et géré par l'UGP logée au MAEP. L'UGP va travailler étroitement sous la supervision des comités de pilotage stratégique et techniques de gestion, présidés par le MAEP.

L'UGP va travailler étroitement avec le ministère du Commerce et de l'Industrie, l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) et DDAEP du Ministère de l'Agriculture, l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire (ABSSA), l'Agence Nationale de Métrologie (ANM) ; et l'Institut national de la recherche agricole (INRAB), ainsi que représentants désignés du secteur privé et d'autres parties prenantes. Elles seront aussi responsables :

- De l'organisation des consultations avec les bénéficiaires, y compris, entre autres, des activités clés telles que des consultations représentatives des femmes dans toutes les communautés bénéficiaires ;
- De la mise en place du système de surveillance communautaire y compris Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) qui permettra aux bénéficiaires du projet de soumettre des questions, des plaintes ou des suggestions par courrier électronique, téléphone, SMS ou courrier ordinaire ;
- De l'organisation des réunions communautaires avant l'identification des œuvres pour l'élaboration d'une stratégie globale d'engagement des citoyens ;
- L'organisation de consultations semestrielles tout au long du projet afin de partager les progrès du projet et d'identifier les problèmes ; et
- La production de rapports du projet (RSF), de rapport de suivi et évaluation, et d'audit interne et externe.

La Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF), la Direction des Statistiques Agricoles (DSA) du MAEP, les ATDA, les DDAEP vont appuyer l'UGP dans l'élaboration des PTBA, la collecte de données de suivi et d'évaluation et les missions de supervision.

La société Civile (SC) et le PASCIB vont accompagner l'UGP à travers des contrats ou accords de mise en œuvre des composantes et sous composantes du projet dans :

- La promotion et la défense des valeurs d'une agriculture paysanne performante et durable au service des exploitations familiales et des producteurs agricoles ;
- Encourager et accompagner la concertation et des organisations paysannes et des producteurs agricoles dans l'élaboration des PTBA ; et
- Le suivi et le respect des mesures environnementales, sociales et du genre.
- Participer au suivi et évaluation de la mise en œuvre des composantes et sous composantes et proposer des mesures correctives pour une meilleure gestion du projet et du secteur agricole
- Participer à l'arbitrage et la gestion en cas de conflits

Composante 5 : Contingence pour réponse d'intervention urgente

En cas d'urgence, cette composante sous la responsabilité de l'UGP sera mis en œuvre avec les institutions spécialisées, les partenaires techniques les organisations professionnelles, coopératives, PME, ONG pertinentes selon l'urgence.

1.4. Zone d'intervention du projet

Alors que le projet principal a une portée nationale, le FA se concentrera sur les zones à haut risque de fragilité, de conflit et de violence dans les régions en retard du nord du pays, y compris les départements de l'Alibori et du Borgou. Les ménages ruraux engagés dans les chaînes de valeur ciblées sont les principaux bénéficiaires du projet, y compris les petits exploitants agricoles, les petits transformateurs et les commerçants. Une attention particulière

sera portée aux jeunes, aux femmes et aux agriculteurs des communautés à risque et vulnérables du nord.

Les caractéristiques des sept (07) Pôles de Développement Agricole sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Caractéristiques des Pôles de Développement Agricole

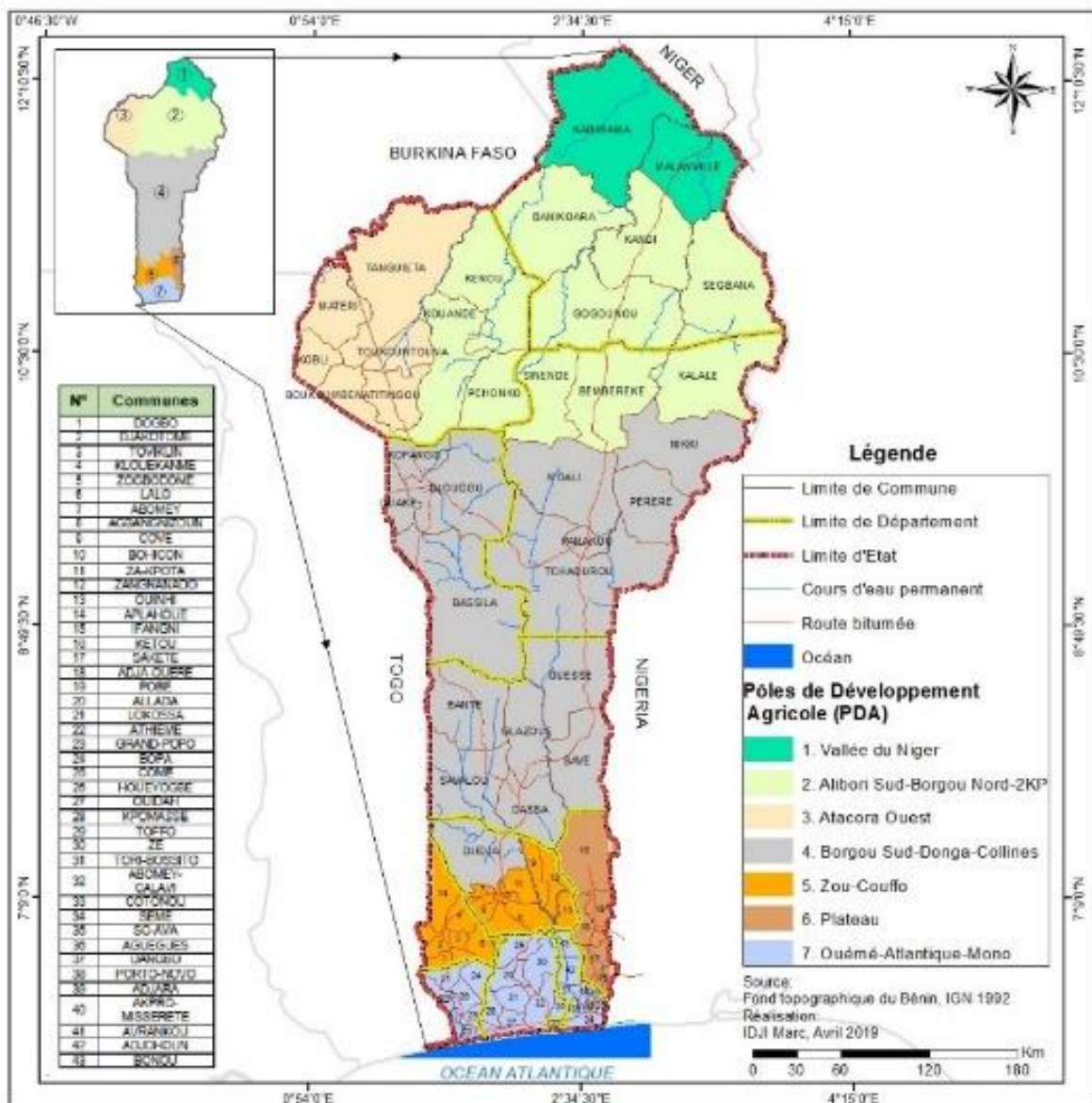
PÔLES DE DEVELOPPEMENT	CARACTERISTIQUES
1. Vallée du Niger	C'est une zone à vocation de riziculture de plaines inondables et bas-fonds dans les communes de Malanville et Karimama. Le modèle sera l'intégration du riz et du maraîchage (tomate, oignon, pomme de terre), ainsi que l'élevage de bovins, d'ovins, de caprins et volailles.
2. Alibori Sud - Borgou Nord et 2KP	Cette zone couvre le principal bassin cotonnier du Bénin. En sus du coton comme culture locomotive, le maïs et le sorgho y seront davantage développés pour bénéficier de l'arrière effet des engrais utilisés sur le coton. Il sera intégré dans le système un modèle d'élevage intensif de bovin , d'ovin, de caprin et de volaille. La production laitière y sera développée. Des actions (Recherche-Développement, exploitations modèles, etc.) seront menées sur le soja en vue de son extension progressive
3. Atacora Ouest	Il s'agit d'une zone de diversification coton-vivrier. Cette zone abrite un système d'intégration agro-sylvo-pastorale comportant potentiellement le coton et le riz . S'y ajoutent le maïs, les légumineuses (niébé et arachide) et le manguier, ainsi que l'élevage de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles.
4. Borgou Sud, Donga et Collines	C'est une zone de diversification coton-vivrier-anacardier. Cette zone abrite un système d'intégration agro-sylvo-pastorale portant sur l' anacardier et le coton comme cultures locomotives. S'y ajoutent le maïs, le riz, les légumineuses (niébé, soja et arachide), les racines et tubercules (manioc et igname) et le manguier, ainsi que l' élevage intensif de bovins , d'ovins, de caprins et de volailles. Des actions sur extension du soja y seront menées également.
5. Zou et Couffo	C'est la zone de diversification arboriculture fruitière-cultures vivrières regroupant les communes des Plateaux d'Agonlin d'Abomey et Adja. Ce pôle sera consacré au développement des agrumes, mangues , plantations villageoises de palmier à huile. Il y sera également développé le riz, le maïs , le niébé l'arachide (huile Agonlin) et le petit élevage. C'est également une zone d'expansion de la culture cotonnière (Zogbodomey, Za-Kpota et Aplahoué). Zone d'accueil des troupeaux transhumants elle exige des mesures hardies de gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral.
6. Plateau	C'est une zone de diversification Palmier à huile-vivriers. En sus des cultures locomotives que sont le palmier à huile et le maïs , le manioc et le riz y sont également développés.

**7. Ouémé,
Atlantique et
Mono**

Il s'agit de la zone de pêche et de maraîchage du complexe fluviolagunaire du sud-Bénin et des vallées du Mono et de l'Ouémé. L'**aquaculture**, la **riziculture** et le **maraîchage** sont les activités dominantes. L'**ananas** est une culture émergente particulièrement au niveau du plateau d'Allada. Les communes de la plaine du fleuve Ouémé constituent la zone à plus fortes potentialités agricoles du pôle. Le maïs, le manioc et le petit élevage ont également développés dans ce pôle. On note aussi des plantations villageoises de palmier à huile, notamment dans la sous-zone de la dépression de la Lama. Une attention particulière y sera également accordée pour des mesures de gestion des troupeaux transhumants.

Source : Bureau d'études et d'appui au secteur agricole, les Pôles de Développement Agricole, P 6-14, .2016

La carte ci-dessous indique les zones du projet correspondant aux PDA décrits plus haut.



Source : Bureau d'études et d'appui au secteur agricole, les Pôles de Développement Agricole, P 7, 2016.

Caractéristiques socio-démographiques et culturels de la zone du projet

Le Nord peut être réparti en trois (03) en aires socioculturelles. En premier lieu il y a l'aire culturelle Nagot et apparentée qui regroupe Ouèssè, Killibo, Toui et Tchaourou. On y rencontre en majorité les Nagots qui cohabitent avec d'autres groupes minoritaires que sont les Peuls, les Otamari, les yorouba, les fons et les Adjias.

Ensuite on a l'aire culturelle Bariba composée de Sinendé, Péhunco, pKouandé, Gogounou Bembéréké et environs. Ce espace est occupé par les groupes socio-culturels Baatombou, Fulbé et Gando. A ces groupes se sont ajoutés d'autres qui ont immigré vers les différents villages riverains à la forêt.

Les Baatombou : ils sont majoritaires dans la région. Ils sont des Wassangari. Ils sont pour la plupart des agriculteurs et des chasseurs. En matière de décision, ce groupe est considéré comme le détenteur du pouvoir. Il influence les diverses instances autour de l'exploitation des ressources naturelles.

Les Gando : sont des agro éleveurs. Ils sont souvent soumis à des règles d'exploitation des ressources édictées par les Baatombou. Leur influence sur les instances de surveillance des ressources reste toujours très limitée.

Les Fulbés : ce sont des éleveurs de gros ruminants. Ils sont souvent dans des campements situés à des kilomètres du centre des villages pour éviter des problèmes de divagation. Ils sont souvent riverains de la forêt. Le mode de vie de ce groupe est considéré par les autres acteurs comme destructeur des ressources naturelles. L'implication de ses membres dans les conflits liés à l'exploitation des ressources est très récurrente.

Il faut noter qu'ici également, tous les groupes en présence ont des modes de vie qui dépendent fortement des ressources naturelles.

Les groupes socio-linguistiques rencontrés dans le Sud du Bénin sont les Fon, les Aïzo, les Goun, les Mahi ainsi que d'autres groupes socio-linguistiques minoritaires numériquement tels que les Adja, les Peulh, les Haoussa, les Yorouba, les Ibo. Dans le sud (les départements du Zou, Sud et des Collines) les groupes socio-culturels majoritaires sont les Fons et apparentés, les Yoruba et apparentés. On y retrouve également quelques minorités comme les Mahi, les Adja et les Peulhs. Les Fon, les Aïzo, les Goun et les Mahi sont des groupes socio-linguistiques ayant une tradition agricole ; cela contribue au développement de l'agriculture dans la zone Sud du Bénin. Ces groupes socio-linguistiques constituent un melting-pot d'autochtones et d'allochtones qui entretiennent souvent de relations conflictuelles avec des logiques concurrentes qui peuvent avoir de lourds impacts sur la végétation et les ressources naturelles.

Dans le sud et le centre du Bénin on note l'immigration des populations des Communes d'Abomey, de Za-Kpota, d'Aplahoué, d'Agbangnizoun, de Djidja à la recherche de terres fertiles. Certains se sont installés pour cultiver, alors que d'autres s'adonnent au salariat agricole. Les transhumants venus du Nord du Bénin et du Niger constituent aussi un important flux migratoire à prendre en compte dans la zone sud.

1.5. Risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet

❖ Risques et effets sociaux potentiels du projet

Le PACOFiDE va contribuer à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires par l'amélioration de leurs moyens de subsistance. De façon spécifique, le projet va :

- ✓ accorder des incitations financières directes qui vont accroître la création de revenus et d'emplois au profit des producteurs, des transformateurs et des intermédiaires des différentes filières ;
- ✓ favoriser la création d'emplois au profit des pauvres ;
- ✓ accroître le volume des exportations dans les chaînes de valeur agroalimentaires ciblées (ananas, noix de cajou et d'autres produits agricoles y compris horticoles).

Hormis les effets positifs du projet, il y a aussi les risques sociaux négatifs potentiels suivants :

- la perte de terre liée à la constitution de fonds de terres pour l'aménagement et l'irrigation
- La réduction des surfaces cultivables à cause de la demande de terre liée à l'augmentation de la productivité des filières ;
- La baisse de revenus due aux restrictions occasionnées par des activités du projet ;
- La baisse de revenus liée à l'augmentation des coûts d'achat et/ou de location des terres
- les conflits sociaux entre éleveurs et agriculteurs ;
- l'exclusion/ discrimination des groupes vulnérables ;
- les intoxications alimentaires.

❖ Risques et effets environnementaux potentiels du projet

Les problématiques du secteur agricole concernent le recul de la végétation, le déboisement, l'érosion du sol, les changements climatiques, la rareté des intrants, la dégradation et la réduction de la fertilité des terres cultivables. Il en est de même de la transhumance nationale et transfrontalière (dégradation des parcours naturels) qui affecte des ressources stratégiques comme l'eau, la nourriture pour le bétail et les maladies bovines, à quoi il faut ajouter la pollution des sols, des eaux et de l'air. L'enjeu principal est d'accroître la production des filières sans accentuer ces problèmes.

❖ Exploitation Abus Sexuel ainsi que le Harcèlement Sexuel (EAS/HS)

- des changements dans les rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes en raison des aspects économiques pouvant engendrer une exagération de la dynamique de pouvoir et également plus de violences envers les femmes ;
- des différentes formes de violence contre les femmes, adultes et mineures qui peuvent donner lieu à la déscolarisation ou au mariage précoce des filles, entre autres ;)
- l'afflux potentiel de main d'œuvre migrante, aussi bien d'autres régions du Bénin que des pays voisins peut générer de l'EAS/HS envers les femmes et les filles, surtout en milieu rural,
- le harcèlement des bénéficiaires par d'autres membres de la communauté à cause la remise en question des rôles / normes de genre traditionnels en raison de la participation des femmes dans les activités du projet ; et

- les risques de tension entre certaines catégories de travailleurs du projet et les populations du fait du non-respect des pratiques et coutumes des zones de mise en œuvre.
-

1.6 Caractéristiques socio-économiques de la zone d'intervention du projet

➤ Situations de violence faite aux femmes et aux enfants

La documentation montre que des études ont été réalisées dans certaines Communes d'intervention du Projet. Au Bénin, les centres de santé continuent de recevoir beaucoup de cas de victimes de Violences basées sur le genre (VBG), preuve que ce phénomène résiste à toutes les campagnes menées et son éradication nécessite de renforcer les efforts et l'action. Pour prendre l'exemple de la commune de Kpomassè, dans le département de l'Atlantique, le centre de santé a reçu plusieurs cas aussi critiques que délicats notamment des cas de viols de mineurs. Les autres cas sont aussi difficiles que préoccupants continuent de passer inaperçues. Tous ces cas se sont soldés par de graves déchirures, Les conséquences de toutes ces formes de violences basées sur le genre sont nombreuses : les grossesses non intentionnelles, l'abandon scolaire, les problèmes de santé. Une récente étude de l'ONG Médecins du Monde indique que 27.5% des adolescent.es et jeunes de 15-24 ans enquêtés souffrent des troubles sexuels qui sont souvent dus aux diverses violences auxquelles ils ou elles ont été confronté.es.

Dans les Communes d'intervention, le harcèlement sexuel existe.

Par ailleurs, les grossesses précoces, non désirées ou non intentionnelles sont d'une ampleur préoccupante. Elles sont citées parmi les conséquences des violences basées sur le genre. Le SIDOFFE-NG (Système Informatisé des Données sur la Famille, la Femme et l'Enfant Nouvelle Génération) a enregistré en 2021, 1 539 cas de grossesses précoces, 708 cas de mariages précoces, 507 enfants dont 400 filles victimes d'enlèvement et de séquestration au Bénin. Ces chiffres sont sans doute encore loin en deçà de la réalité du fait que les données de cette base ne concernent que les cas reçus aux Centres de Promotion Sociale (CPS). Les grossesses précoces sont une menace permanente pour la scolarisation des filles : le Ministère en charge de l'enseignement secondaire a enregistré 2 763 cas de grossesses sur 301 821 filles inscrites au titre de l'année 2016-2017.

Ces différentes formes de violences se manifestent de diverses manières.

➤ *Violences physiques*

Les violences physiques touchent « aussi bien les femmes vivant dans un lien de mariage formel que celles ne vivant pas dans les liens du mariage ». Elles sont exercées sur le corps des femmes et des enfants et se manifestent par des maltraitances, des coups avec un objet (ceintures, bâton, lanterne, bouteille, etc.), des coups de poing, des coups de pieds, des blessures, des bosses et des pincements. Il faut ajouter à toutes ces manifestations la bastonnade, les mutilations physiques etc. qui ont été révélées lors des focus group.

➤ *Pratiques traditionnelles néfastes*

Les traditionnelles néfastes sont relatives aux pratiques de mariages précoces et forcés admis par 32% des personnes interrogées, par les pratiques de rites de veuvage (20%) et par les pratiques de mutilations génitales féminines (13%).

➤ **Violences économiques**

Les violences économiques se caractérisent par l'empêchement de la femme de mener une activité économique et la privation de celle-ci des moyens de subsistance pour elle et pour les enfants. Cela ressort des focus groups organisés avec les membres de certains groupements et associations, comme nous le verrons plus loin.

Les violences verbales/psychologiques et les violences physiques sont citées comme premières violences subies par les femmes et les filles dans l'ensemble des communes, exception faite de la commune de Bembèrèkè où la traite des femmes et les pratiques traditionnelles néfastes viennent avant les violences physiques et après les violences verbales et psychologiques. Les formes de VBG révélées varient d'une Commune à une autre selon les réalités socio-culturelles propres à chaque milieu.

2. Méthodologie d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

❖ Démarche

Dans le cadre du financement initial, le PMPP a été élaboré avec l'appui d'un consultant suivant une démarche classique et connue en la matière.

Pour cette actualisation, la démarche globale a consisté à prendre part à une séance de cadrage avec les spécialistes en sauvegardes de la Banque mondiale sur les instruments de sauvegardes à actualiser et/ou à élaborer en lien avec les nouvelles filières de même que les acteurs à prendre en compte par Financement Additionnel. Au cours de ladite séance de cadrage, les chapitres devant être actualisés ont été identifiés ainsi que la démarche à suivre y compris la consultation des parties prenantes sur le terrain.

❖ Outils

La revue documentaire est le premier outil d'élaboration du PMPP. Elle a consisté à la revue de documents physiques (rapports et documents de projets du secteur), le modèle des PMPP récents, diverses recherches et revue de documents collectés. L'analyse documentaire et le rapportage sont venus compléter la panoplie d'outils utilisés. Ces consultations des parties prenantes (PP) des différentes familles d'acteurs des filières ciblées (maïs, riz, maraîchage et volaille) sont organisées dans les régions productrices desdites filières retenues pour être appuyées. Au total 458 participants dont 141 femmes ont pris part à sept (07) consultations du public organisées du 2 au 4 août 2023 dans les Commune de Malanville, de Kandi, de Glazoué, de Djidja, d'Abomey-Calavi, de Pobè et de Grand-Popo.

❖ Structuration du PMPP

Le PMPP est structuré comme ci-après :

1. Description du projet
2. Brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes
3. Identification et analyse des parties prenantes
4. Plan de mobilisation des parties prenantes
5. Ressources et responsabilités pour mettre en oeuvre les activités de mobilisation des parties prenantes
6. Mécanismes de gestion des plaintes
7. Suivi et établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

3. BREVE DESCRIPTION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

La consultation et la participation des parties prenantes reposent sur une démarche inclusive et participative conduite durant tout le long du cycle du projet, dans le but de construire autour des parties prenantes, une adhésion et un engagement effectifs et efficients pour l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Sans être exhaustif, le processus de consultation et de participation des parties prenantes comprendra les activités suivantes :

- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Planification de la stratégie de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Stratégie de diffusion de l'information ;
- Exécution de la consultation et la participation des parties prenantes ;
- Gestion des plaintes ;
- Stratégie de la rétroactivité (retour de l'information aux parties prenantes).

Le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) également en cours d'actualisation et le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) préciseront les modalités de planification et d'exécution du processus de consultation et participation des parties prenantes concernées par le projet.

A cette étape du financement initial du PACOFIDE et dans le cadre du présent PMPP, certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et d'autres seront planifiées dès le démarrage effectif des sous-projets du FA-PACOFIDE. Les PV des consultations du public, la synthèse des consultations des parties prenantes, les listes de présences et les différentes photos figurent en annexe du présent document.

2.1. Résumé des activités déjà engagées

Le PACOFIDE a démarré ses activités le 29 octobre 2020 et est mis en œuvre sur une période de six (06) ans, sa date de clôture est prévue pour le 30 Novembre 2026.

Le financement additionnel (FA) (P180505) au PACOFIDE (P168132) est prévu pour cinq (05) ans. Dans ce cadre, les instruments de sauvegardes élaborés sous le projet initial sont en cours d'actualisation aussi bien par les spécialistes du projet que par des consultants retenus pour ces tâches. Ces documents seront par la suite soumis à la Banque mondiale pour approbation.

Dans le cadre de ce processus, des consultations du public sont organisées pour couvrir l'ensemble des zones d'intervention du FA. L'objectif de ces consultations en lien avec les nouvelles filières à appuyer par le Financement Additionnel (FA) du projet est de recueillir leurs opinions, avis, préoccupations et recommandations sur les activités projetées. Lesdites séances ont regroupé les représentants des structures d'encadrement, les producteurs notamment les conseillers agricoles (ATDA), les producteurs individuels ainsi que les organisations professionnelles (de producteurs, de transformateurs, de commerçants), les autorités communales, les élus locaux et des ONG. La séance est conduite par une équipe de l'Unité de Coordination du PACOFIDE (UGP). La consultation du public a donc permis de :

- présenter le contenu du FA-PACOFIDE aux parties prenantes ;

- échanger sur les diverses interventions du projet et apporter toutes les clarifications nécessaires relatives aux effets et impacts environnementaux et sociaux ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs envisagées ;
- recueillir les préoccupations, perceptions, réactions opinions, observations, contributions et recommandations des parties prenantes en général, des femmes et autres groupes connus comme étant vulnérables dans chaque région, aux fins de proposer des mesures appropriées qui intègrent leurs opinions
- Identifier les priorités des parties prenantes, leurs principales contraintes et les domaines pour lesquels leur implication est requise ;
- convenir avec les parties prenantes du mécanisme d'information, de consultation continue et de participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet, notamment celles des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables.

2.2 Activités envisagées

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent PMPP, périodiquement et en fonction des enjeux, les objectifs, les activités, les risques et impacts potentiels du projet ainsi que les mesures de mitigation applicables seront expliquées en détail aux parties prenantes et leurs avis, préoccupations et attentes seront recueillies et prises en compte dans la mesure du possible. Il s'agit :

- ❖ les séances entre les acteurs du projet et les différentes filières par filière ;
- ❖ informer les parties prenantes sur le mode d'intervention qui sera retenu pour appuyer chaque filière ;
- ❖ actualisation la liste des acteurs pour couvrir toutes les parties prenantes des filières retenues ;
- ❖ prendre contact avec les filières OPA dans la sélection des bénéficiaires des subventions en lien avec les filières ;
- ❖ associer les bénéficiaires dans l'élaboration des spécifications techniques et le choix de l'équipement de qualité ;
- ❖ apporter les appuis nécessaires à chaque maillon des filières ciblées.
- ❖ des activités de la phase de préparation du projet (élaboration, examen, validation, publication des instruments de sauvegarde notamment le CPR et le PMPP) ; et
- ❖ les actions prévues pendant la mise en œuvre du projet (préparation, mise en œuvre et suivi des PAR, des EIES et la gestion des plaintes).

○ **Information et sensibilisation sur le projet et ses risques et impacts potentiels**

Les responsables des services de l'environnement et des affaires sociales qui sont des structures formelles dans les mairies au Bénin seront mises à contribution durant les études environnementales et sociales (élaboration des instruments de gestion des risques) pour informer et sensibiliser les populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du projet. Les services techniques déconcentrés du niveau départemental (DDCVDD, DDS, DDIC, DDTFP, DDAEP, DPV, ATDA, DDASM, etc.), du niveau communal et du niveau communautaire seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du projet à savoir les fonctionnaires. Les organisations de la société civile, les ONG et associations aussi bien locales que nationales ainsi que les organisations de producteurs (producteurs, transformateurs, commerçants, etc.) seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former les bénéficiaires sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

○ **Consultation et participation des parties prenantes**

Des réunions publiques, des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celle potentiellement affectées sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet. Ces activités seront sous la responsabilité des spécialistes en charge des aspects environnementaux et sociaux de l'unité de gestion du projet appuyées les agents des services techniques déconcentrés, les acteurs des services techniques communaux, les chefs de cantons et les chefs de quartiers, les ONG/Associations locales, organisations socio-professionnelles des chaînes de valeurs, etc.

Les autorités coutumières et religieuses au besoin seront impliquées pour informer et sensibiliser les populations locales de leur territoire.

Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du projet, les consultations vont renforcer la connaissance du projet par les acteurs, la participation à la préparation et l'évaluation des impacts et mesures d'atténuation qui devront servir à réajuster les activités.

Pendant l'exécution du Projet, les consultations vont accompagner les activités de suivi de la mise en œuvre de la réinstallation et la gestion des conflits.

Pendant les évaluations (mi-parcours et finale), elles appuieront la collecte des informations nécessaires au déroulement de ces différentes activités.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

• **Parties prenantes potentielles du projet**

Les consultations ont été faites dans le cadre de l'actualisation du PMPP avec chaque catégorie d'acteur concerné et ont permis de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions, en vue de leur prise en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du FA-PACOFIDE. Elles regroupent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant ou ayant un intérêt à un niveau quelconque à la mise en œuvre. Elles se composent de :

- des acteurs institutionnels étatiques de défense des droits des femmes et des familles (MASM et Centre de Promotion Sociale – CPS) ;
- des acteurs institutionnels étatiques du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- des acteurs institutionnels étatiques du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) ;
- des acteurs institutionnels étatiques de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces frontaliers (ABeGIEF) ;
- des acteurs institutionnels étatiques du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) ;
- Acteurs de la chaîne de fabrication des équipements agricoles ;
- Acteurs de la chaîne de transformation (PME/PMI pour la transformation des produits) ;
- Acteurs de la chaîne de consommation/exportation/commerçant (Acheteurs, populations riveraines, exportateurs et/ou leurs faitières) ;
- Structures d'encadrements et d'appui (ATDA, DDAEP, DPV, PACiB, PNOPPA, etc.)

- Structures techniques déconcentrées (Directions départementaux et communaux de l'agriculture, l'élevage, l'environnement, le commerce, l'économie, des affaires sociales, etc.)
- Services administratifs décentralisés de l'Etat (Préfecture, Mairie,).
- les ONG/Associations locales ;
- les ONGs travaillant dans le domaine de la gestion des risques environnementaux et sociaux et/ou les EAS / HS ;
- Les autorités administratives, coutumières et religieuses ;
- Parties prenantes du système de gestion des plaintes ; et
- les acteurs des instances judiciaires.

3.1. Parties prenantes susceptibles d'être affectées par le projet

Au regard des activités envisagées et des filières ciblées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet pourraient se composer de :

- Ouvriers journaliers ou saisonnier (qui pourraient voir leur travail augmenter sans amélioration conséquente des rémunérations);
- Camionneurs et apprentis (dont l'augmentation du volume de travail pourrait se faire au détriment des rémunérations);
- Dockers et autres manœuvres impliqués dans le chargement des navires au Port autonome de Cotonou (dont l'augmentation du volume de travail pourrait se faire au détriment des rémunérations).

3.2. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les personnes et/ou groupes vulnérables susceptibles d'être affectées négativement par les activités du projet sont les femmes (en particulier les nourrices), les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées des catégories identifiées supra. Une telle situation pourrait résulter d'une mauvaise approche d'intervention.

Aussi, le non- respect des droits des travailleurs ou autres acteurs, peut-il leur faire perdre les avantages liés au projet et les mettre en position de vulnérabilité. Il est donc important que des clauses relatives au respect des droits des travailleurs soient introduites et vérifiées régulièrement au niveau de ceux qui bénéficieront des financements du projet et de leurs sous-traitants.

4. Plan de mobilisation des parties prenantes

• Objectifs et calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes

La mobilisation des parties prenantes est une étape importante et indispensable à la mise en œuvre efficace du projet car elle permettra aux parties prenantes identifiées (personnes, groupes ou municipalités, etc.) d'avoir les informations la conception et l'exécution du projet (objectifs, activités prévues, risques et impacts potentiels du projet, d'exprimer leurs opinions sur le PACOFIDE et de mettre en lumière, entre autres, les préoccupations qui doivent être considérées dans la prise de décision.

Pour réussir l'amélioration des réglementations et des procédures administratives en vue de permettre au secteur privé d'investir et d'accéder aux marchés des chaînes de valeur sélectionnées, les acteurs des ministères sectoriels (commerce, petites et moyennes

entreprises, finances, agriculture, infrastructures et transports, etc.) seront impliqués. Des réunions d'information, de sensibilisation et de recueil d'avis sont prévues avec tous ces acteurs à la phase de conception, de lancement et de mise en œuvre des activités. Pour chaque activité, des séances d'échanges seront organisées autant pendant l'élaboration des termes de référence qu'au moment de la mise en œuvre. A chaque étape, les ateliers de validation permettront confirmer les avis des parties prenantes, ce qui permettra de réaliser des activités ayant reçu le consentement de tous. Les réunions seront organisées pour la plupart du temps dans la structure de mise en œuvre du projet. Cependant, certaines activités seront menées en sous-groupes chargé de documents spécifiques. Une cellule sera aussi mise en place au niveau de la DPAF/MAEP pour recevoir les suggestions ou les commentaires par rapport à la mise en œuvre des activités.

L'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs ciblées nécessite avant la mise en œuvre du projet, une première rencontre avec tous les acteurs du secteur agricole (approvisionnement en intrants, promotion des technologies et vulgarisation) pour identifier les contraintes de production et proposer des solutions appropriées. Cette identification s'appesantira sur les contraintes et solutions communes à l'ensemble des catégories mais aussi sur les contraintes et solutions spécifiques aux groupes vulnérables. D'autres séances sont nécessaires avec les acteurs qui s'occupent de la vérification de la qualité. Ce travail sera fait pour chaque filière retenue dans la mise en œuvre du projet.

Pour réussir le renforcement des capacités des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et favoriser leur développement, des rencontres d'information et de sensibilisation sur les facilités qui leur seront accordées devront être organisées avant et pendant la mise en œuvre du projet par l'UGP du PACOFIDE. Des séances périodiques seront tenues tant au niveau des structures des PME qu'au niveau des institutions de financement des entreprises agroalimentaires en l'occurrence. Un accent particulier sera mis dans la promotion des entreprises conduites par les femmes et partant sur leur participation au processus de consultation. Ces séances feront suite à celles d'analyse des problèmes et de recherche des solutions.

- **Stratégie proposée pour la diffusion des informations**

Les informations relatives au projet porteront sur l'annonce des activités, des cibles, les principaux bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées.

La notification et la diffusion des informations seront faites à travers les mass-médias notamment la radio et la télévision nationale ainsi que les journaux de grande audience tels que la « Nation » et tous autres radios et journaux de grande audience pour les jeunes et les femmes. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, en plus des radios locales, les crieurs publics seront mis à contribution. Les informations seront diffusées au moins trois fois par semaine avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le projet. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé (actuellement créé et en attente d'être activé) et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, facebook, instagram, etc. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles envoyées aux parties prenantes au moins 72 heures avant pour permettre leur intégration dans les agendas. Ces différents dispositifs permettront

de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

- **Stratégie proposée pour les consultations**

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques (agriculture, commerce, finances, etc.), des PME et organisations d'entreprises ;
- les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- les réunions publiques seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

- **Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables**

Dans chacune des localités concernées par le projet d'appui à la compétitivité des filières et à la diversification des exportations, des organisations non gouvernementales (ONG) existent et sont très actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Ces ONG seront mises à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal.

Le tableau ci-dessous indique les phases et les décisions majeures y afférentes ainsi que les délais de mise en œuvre.

Tableau 3 : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Phase	Objectifs d'activité	Outils de consultation	Cibles	Responsable	Période
Préparation des conditions préalables de décaissement	Actualisation des documents du projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties prenantes (PMPP), PGMO	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale	DPAF/MAEP, DC/ Ministère des Finances, DC/	-DC/ MAEP - UGP - Equipe de la Banque	Jan-déc 2023
	Actualisation des documents de sauvegarde : Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), du Cadre Politique de Réinstallation (CPR) et du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP),.	Consultation des parties prenantes sur le projet, les impacts et mesures d'atténuation des activités du projet	-Personnes potentiellement affectées, Autorités locales -Populations-Bénéficiaires	Consultants	Août 2023
Démarrage	Mise en œuvre des instruments de sauvegardes actualisées (élaboration des EIES, des PAR, suivi environnemental, audit environnemental, inspection, mise en œuvre des PGES)	Consultation sur les biens et personnes affectées préalablement au démarrage des activités du projet, réunions formelles, émissions radiophoniques,	Personnes/ménages/ groupes affectés	spécialistes sauvegardes de l'UGP ONG, Autorités locales	2024

		Affiches sur les lieux publics			
Exécution du projet	Suivi de la mise en œuvre des mesures des PGES et PAR	Consultation des personnes affectées et des organisations de la société civile spécialisées Réunions formelles	Personnes/ménages/ groupes affectés par le projet (PAP) Autorités locales	Consultants spécialistes sauvegarde l'UGP	2024
Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PMPP		Radios communautaires Réunions formelles Consultations de parties prenantes	PAP bénéficiaires	Spécialiste sauvegarde social/environnementale Spécialiste en communication	Toute la durée du projet
Clôture	Evaluation globale du projet	Interviews et entretiens Réunions formelles Elaboration du rapport de clôture	Tous les acteurs du projet	Evaluateurs	2029

4.1 Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'Unité de Gestion du Projet dispose en son sein un Spécialiste en Sauvegarde environnementale et un Spécialiste en Développement Social. Ils sont chargés de l'examen régulier des commentaires provenant des parties prenantes au projet. Cette disposition va poursuivre dans le cadre du FA.

En plus des dispositions prises au niveau de l'UGP, le Projet va recruter au niveau local une ONG d'intermédiation sociale compétente. Son rôle sera de mettre en place, de concert avec le Spécialiste en sauvegarde sociale du projet et en lien avec les structures locales de réinstallation dans les communes, une structure de collecte des commentaires au niveau de chaque zone d'intervention dudit projet.

Cette structure sera chargée de recueillir les commentaires et les avis, de les transmettre à l'unité de gestion du projet qui les traitera en s'associant les compétences nécessaires. La décision finale et la façon dont ces commentaires et avis ont été pris en compte seront transmises soit directement à l'unité de gestion du projet soit par l'intermédiaire de la structure locale ou de réinstallation ou de l'ONG d'intermédiation.

4.2 Phases ultérieures du projet

Au fur et à mesure que le projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution du projet. Ces points seront faits à travers des documents synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités. Les structures pérennes notamment l'ATDA, DDAEP et les services en charge de la protection sociale vont poursuivre l'encadrement parties prenantes après la clôture du projet.

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes portent essentiellement sur :

- **Parties prenantes du Plan de Mobilisation Parties Prenantes**

Dans le cas du Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières et à la diversification des exportations, le principal responsable de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est le Spécialiste en sauvegarde sociale. Il sera appuyé par les structures locales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du projet.

- **Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes**

Un budget de cent dix millions (110 000 000) francs CFA devra être réservé pour supporter les coûts relatifs au recrutement du Spécialiste en sauvegarde sociale, les ONG d'intermédiation et ceux liés à l'organisation des activités d'information, communication, sensibilisation et formation des acteurs (parties prenantes à tous les niveaux).

- Toutes les informations sur **les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation**, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne (qui ne sera pas forcément la même sur toute la durée du projet) seront fournies après le recrutement de cette dernière.

5.2. Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité du spécialiste en sauvegarde social. Cependant, au sein de l'UGP, il sera appuyé par la Coordinatrice, le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale, le responsable suivi et évaluation du projet et le Spécialiste en Gestion Financière dans la mise en œuvre de ses activités. En tant qu'appui extérieur, le Spécialiste en sauvegarde sociale pourra compter sur les ONG et les organismes d'intermédiation mis en place.

Les informations seront transmises aux Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base tels que les ONG et les structures d'intermédiation. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PACOFIDE

Les travaux projetés dans le cadre de la mise en œuvre du FA-PACOFIDE et les différentes opérations mettent en évidence des enjeux environnementaux et sociaux majeurs notamment : (i) la préservation de la biodiversité floristique et faunique ; (ii) la gestion des biomasses et des ressources ligneuses issues des opérations d'élagage et d'éclaircie ; (iii) l'afflux d'ouvriers spécialisés allochtones dans les zones d'intervention ; (iv) les risques

d'Exploitation, d'Abus Sexuels ainsi que le Harcèlement Sexuel (EAS/HS); (v) la protection de la santé, de la sécurité des travailleurs et des populations locales ; (vi) la gestion des diverses plaintes ; (vii) le respect du code de conduite du PACOFIDE, etc.

Le MGP du PACOFIDE intégré dans le PMPP en décembre 2019 a été revu en mai 2021 sur recommandation de la Banque pour une meilleure appropriation des activités du projet par les parties prenantes et pour apporter des solutions appropriées aux griefs des populations affectées et/ou concernées par les activités du projet. Il a pour intérêt de doter le PACOFIDE d'un outil souple afin de faciliter la prise de décision dans la résolution des conflits en vue de répondre aux urgences des plaintes qui sont liées aux activités du projet.

Conformément aux exigences du Cadre Environnemental et Social, le Projet a élaboré un Mécanisme de Gestion des plaintes (MGP). Ce mécanisme a pour objectif de s'assurer que les préoccupations et les plaintes venant des communautés impactées et/ou intéressées par les activités du Projet soient promptement analysées, traitées dans le but de détecter les causes et de prendre des mesures correctives ou des actions préventives afin d'éviter une aggravation qui va au-delà du contrôle du PACOFIDE. Le MGP contribue donc au renforcement des relations avec toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Projet.

Les instances de gestion des plaintes (Comité National de gestion des Plaintes, Comité Départemental de Gestion des Plaintes et le Comité Communal de Gestion des Plaintes) sont installées en 2022, les capacités des membres renforcées et les outils techniques sont mis à leur a disposition (registre de gestion des plaintes, documents de planification environnementale et sociale et répertoire des sous-projets du PACOFIDE avec leurs zones d'exécution). A la date de ce jour, sept (7) sessions de formations sont organisées sur le contenu MGP du Projet, les sous-projets du PACOFIDE sources d'impacts, les catégories de plaintes, les différentes étapes de gestion des plaintes et les rôles des comités de gestion des plaintes. Au total deux cent quatre-vingt-six (286) membres des instances de gestion des plaintes sont formés dont soixante-dix-neuf (79) femmes, soixante-quatorze (74) arrêtés communaux portant création, attribution, organisation et fonctionnement des comités de gestion de plaintes signés, onze (11) arrêtés départementaux signés et quatre-vingt-deux (82) registres mis à la disposition des instances de gestion des plaintes.

Ce même MGP est valable dans le cadre du FA-PACOFIDE.

6.1 Organes de gestion des plaintes et dispositifs mis en place pour le MGP

Au regard des interventions du PACOFIDE sur le terrain, le cadre institutionnel de gestion des plaintes et des griefs est constitué de quatre (04) niveaux que sont : i) le niveau villageois ; ii) le niveau communal ; iii) le niveau départemental et iv) le niveau national.

- **Niveau 1** : Il s'agit du **Collège d'Elus ou de notables chargés de la Réception des Plaintes (CERP)** au niveau des villages/arrondissement. Ce niveau a exclusivement pour mission de recevoir les plaintes et de les transmettre au niveau 2 pour traitement et actions nécessaires. Il ne traite aucune plainte, mais joue le rôle de courroie de transmission entre les plaignants qui n'ont pas la possibilité et la capacité de se rendre dans les Chefs-lieux des Communes pour déposer leurs plaintes.
- **Niveau 2** : c'est le niveau Communal, il s'agit du **Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP)** qui sera installé dans les Communes bénéficiaires des sous-projets du PACOFIDE. Il sera présidé par le Maire / Président Comité Communal de Suivi (CoS). C'est un niveau de réception et d'analyses des requêtes. Il en appelle en cas de besoin aux niveaux supérieurs de gestion des plaintes selon la nature de celle-ci, son origine géographique ou la sensibilité de la plainte et évaluera systématiquement les motifs en cause.

Cette procédure de résolution est fondée sur des éléments suivants :

- **l'enquête** : pour les cas simples, une enquête rapide sera menée afin d'en vérifier la validité ;
 - la **conciliation** : il s'agit à cet effet, d'expliquer et de clarifier la logique de l'action/activité. Une solution sera alors proposée directement au plaignant, le but étant d'aboutir à des solutions à l'amiable pour les plaintes à résoudre ;
 - la **mise en œuvre d'action(s) corrective(s)** : le cas échéant, le projet initie des mesures correctives.
- **Niveau 3** : le **Comité Départemental de Gestion des Plaintes (CDGP)**. Il est logé dans les départements d'accueil des sous-projets du PACOFIDE et est présidé par le Préfet ou son représentant. C'est également un niveau de réception, d'analyses et de traitement des requêtes.
 - **Niveau 4** : le **Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP)**. Il est logé au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et est présidé par le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) ou son représentant. C'est l'organe suprême et le dernier recours de traitement prévu par le mécanisme.

Dispositifs mis en place pour le MGP

Toutes les plaintes reçues doivent être enregistrées, se voir attribuer une référence et traitées aux niveaux 2, 3 et 4. Les différents acteurs de la chaîne de gestion des griefs seront informés et formés sur les dispositions du présent mécanisme. Lorsque le litige n'est pas réglé à l'amiable dans le MGP, le plaignant peut recourir à l'instance judiciaire du tribunal compétent.

Le dispositif ainsi mis en place a pour objectif de rendre accessible le MGP aux parties prenantes en leur offrant la possibilité de saisir les comités. Le plaignant a le choix de saisir le comité le plus proche. Le dispositif doit faire en sorte que toutes les plaintes en lien avec le projet, soient enregistrées et traitées dans le MGP. Le MGP proposé dans le cadre des travaux du PACOFIDE met l'accent sur la gestion endogène des éventuelles plaintes, privilégiant ainsi le règlement à l'amiable. Ce mécanisme consiste à circonscrire le règlement de la plainte au niveau local, ce qui permet au plaignant d'exercer son droit et de suivre le traitement de sa plainte ; ce mécanisme vise également à favoriser le traitement diligent des différentes plaintes.

6.2 Composition des comités par niveau et mode d'accès au MGP

Les organes du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) seront créés et formalisés par arrêté et note de service selon les niveaux. Ces dispositions réglementaires sont relatives à la création, la composition et le fonctionnement des comités de gestion de plaintes.

- Au niveau 1 du MGP : il sera mis en place par un arrêté municipal dans les villages d'accueil des sous-projets, le Collège d'Elus et/ou de notables chargés de la Réception des Plaintes (CERP) ;
- Au niveau 2 du MGP : il sera mis en place dans chacune des Communes d'accueil des sous-projets, un Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP) par un arrêté municipal ;
- Au niveau 3 du MGP : il sera mis en place par un arrêté du préfet dans chacun des Départements d'accueil des sous-projets du PACOFIDE, un Comité Départemental de Gestion des Plaintes (CDGP) et ;
- Au niveau 4 du MGP : un Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP) sera mis en place par une note de service du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP).

6.3 Modes d'accès au mécanisme

Les plaintes peuvent être formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite doit être enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité national de gestion des plaintes ou de ses structures intermédiaires. L'enregistrement sera daté et un délai de traitement signifié au plaignant. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après la réception. Différentes voies d'accès sont possibles pour déposer une plainte :

- courrier formel ;
- appel téléphonique ;
- envoi d'un SMS ;
- plainte orale par échanges face à face ;
- numéro vert ;
- courrier électronique.

6.4 Cadre organisationnel institutionnel et attributs des organes du MGP

- Cadre organisationnel et composition

La gestion des plaintes est adaptée au contexte de mise en œuvre des activités du PACOFIDE. Elle fait partie des attributions, des tâches et de la responsabilité des spécialistes concernés de l'équipe du projet, et est placée sous la responsabilité de la Coordinatrice du projet. Les organes du Mécanisme de Gestion des Plaintes sont rattachés aux organes du Conseil National d'Orientation et de Suivi du Secteur Agricole (CNOS) créés par décret N°2013-47 du 11 février 2013 portant organisation, attributions et fonctionnement dudit conseil et dont l'une des prérogatives est d'« **assurer l'arbitrage et la gestion des conflits entre les différentes familles d'acteurs du secteur agricole** » (Cf. annexe 4). Ces organes n'existant pas au niveau village, il est mis à contribution les élus et notables des villages pour recueillir les plaintes. Ces derniers sont chargés de les reverser au niveau des arrondissements pour transmission au CCGP. La mise à contribution des élus locaux répond au souci de proximité du mécanisme avec les potentiels plaignants.

Le CNOS collaborera étroitement avec l'Unité de Gestion du PACOFIDE pour traiter les plaintes. Autrement dit, la Coordinatrice du Projet ou son représentant siègera aux travaux du CNOS pour le règlement des plaintes relatives aux activités du PACOFIDE. Il en est de même des cadres et spécialistes du projet en fonction de la nature de la plainte.

En conséquence, les plaintes devront être soumises aux organes de gestion notamment les comités à divers niveaux. Le niveau national sera appuyé par des démembrés aux niveaux communal (Conseil Communal de Suivi, CCoS) et département (Conseil Départemental de Suivi, CDeS). Ils constitueront la courroie de transmission avec le niveau national (Comité National de Gestion des Plaintes) pour des personnes n'ayant pas les possibilités de rédiger, d'expédier au Comité National de Gestion des Plaintes leurs griefs. Les différents démembrés du Comité National de Gestion des plaintes s'inscrivent dans des rapports fonctionnels complémentaires. Les différents échelons sont :

- au niveau village, par le biais des élus et notables qui seront associés à l'enregistrement et la transmission des plaintes vers les arrondissements et les Communes ;
- au niveau des communes, par le biais des Conseils Communaux de Suivi du Secteur Agricole (CCoS) plus le responsable du Centre de Promotion Social (CPS);
- au niveau des départements, par l'entremise des Conseils Départementaux de Suivi du Secteur Agricole (CDeS) plus le Directeur Départemental des Affaires Sociales et Microfinance ;

- au niveau national, par l'entremise du Comité National de Gestion des Plaintes à travers le Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS), de la Direction de la Promotion des Affaires Sociales, de la Femme et du Genre (DPASFG).

Les ressources adéquates seront mobilisées pour le renforcement des capacités techniques des membres.

- Organisation et responsabilités

Les élus et notables au niveau village et arrondissement constituent le premier niveau d'expression des plaintes. Ils ont pour responsabilités :

- la sensibilisation et l'information des communautés et autres parties prenantes sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes au niveau local ;
- la réception des plaintes sensibles et non sensibles ;
- la transmission des plaintes au comité communal pour traitement dans les 24 heures qui suivent la réception d'une plainte.

Le Conseil Communal de Suivi (CCoS) et le Centre de Promotion Sociale (CPS) : Il a pour responsabilités :

- la sensibilisation et l'information des communautés et autres parties prenantes sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes aux niveaux villageois et communal ;
- la réception, l'enregistrement, des plaintes sensibles et non sensibles ;
- le traitement, la documentation et l'archivage des plaintes non sensibles ;
- de porter à la connaissance de l'organe supérieur dans les 24 heures qui suivent l'enregistrement d'une plainte ;
- d'assurer l'arbitrage et la gestion des conflits entre les différentes familles d'acteurs ;
- le rapportage et le transfert des cas non résolus et des plaintes sensibles au niveau département ;
- le rapportage des cas reçus et traités ;
- l'archivage de tout le processus de traitement des plaintes au niveau communal.

Le Conseil Départemental de Suivi (CDeS), cette instance a pour rôles :

- la sensibilisation et l'information des communautés et autres parties prenantes sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes au niveau départemental ;
- la réception, l'enregistrement et le traitement des plaintes non sensibles reçues du niveau communal n'ayant pas pu être traitées. Les plaintes traitées n'ayant pas abouti à une résolution sont transférées au Comité National de Gestion des Plaintes ;
- la réception, l'enregistrement et le transfert des plaintes sensibles vers le Comité National de Gestion des Plaintes ;
- la réception, l'enregistrement, le traitement, la documentation et l'archivage des plaintes (particulièrement plaintes mineures, non sensibles et n'ayant pas nécessité une révision de la solution) ;
- de porter à la connaissance de l'organe supérieur dans les 24 heures qui suivent l'enregistrement d'une plainte ;
- d'assurer l'arbitrage et la gestion des conflits entre les différentes familles d'acteurs ;

- le rapportage et documentation du processus au niveau départemental.

Si la plainte peut trouver solution au niveau du comité départemental, celui-ci se contentera de rendre compte au Comité National de Gestion des Plaintes en partageant le Procès-Verbal du traitement y compris la solution et la preuve de l'accord. Mais dans le cas contraire, la responsabilité du traitement des plaintes sera transférée au Comité National de Gestion des Plaintes.

Le Comité National de Gestion des Plaintes (CNOS + DPASFG) : Il est l'instance nationale de gestion des plaintes induites par les activités du PACOFIDE. Ses responsabilités sont les suivantes :

- la sensibilisation et la formation des membres du Comité National de Gestion des Plaintes sur le mécanisme ;
- la réception, l'enregistrement, le traitement et l'archivage des plaintes non traitées au niveau départemental ;
- le traitement de tous les cas de plaintes sensibles sur la base de critères de sensibilité définies et convenues dans le cadre de ce MGP ;
- le suivi du fonctionnement de ses différents démembrements ;
- l'identification et la mise en contact avec les leaders locaux en cas d'utilisation des consultations locales, traditionnelles pour la résolution des conflits ;
- la proposition des réponses et des mesures de résolution des plaintes ;
- le suivi, la supervision, le rapportage, la capitalisation et l'archivage de la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes.

Le Comité National de Gestion des Plaintes doit, dans les conditions normales, donner solution aux préoccupations du plaignant. Son Président accusera réception des plaintes en adressant une réponse écrite au plaignant, dans laquelle il détaillera les prochaines mesures qu'ils prendront, y compris la transmission éventuelle du dossier. Si la plainte n'entre pas dans le cadre des attributions opérationnelles du PACOFIDE, mais se rapporte aux politiques générales du pays, à sa gouvernance le Comité National de Gestion des Plaintes orientera le plaignant vers les autres instances de recours. Si elle se rapporte à des politiques de la Banque mondiale, un représentant du bureau du pays peut être invité par le Comité National de Gestion des Plaintes à participer à sa réunion afin d'interpréter la politique concernée.

Le schéma ci-dessous, synthétise le Mécanisme de Gestion des Plaintes du PACOFIDE. Le tableau III donne des précisions sur les membres de chaque comité.

Tableau 4 : Composition des organes de gestion des plaintes

ORGANE DE GESTION DES PLAINTES AU NIVEAU NATIONAL CNGP/ CNOS)		
Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP)	Président	DC MAEP ou son représentant
	Secrétaire	Secrétaire Technique Permanent du CNOS
	1 ^{er} Rapporteur	Coordonnatrice du PACOFIDE

	Membres	- 1 représentant de la Direction de la Promotion des Affaires Sociales, de la Femme et du Genre (DPASFG) ; - 1 représentant de la Plate-forme des Acteurs de la société civile au Bénin (PASCiB)
	Nombre de membres	7
Documents d'appui au comité		- un registre d'enregistrement des plaintes, - un registre d'enregistrement et de suivi des solutions aux plaintes, des formulaires de prise des plaintes, - des formulaires type de procès-verbal de résolution des plaintes
ORGANE DE GESTION DES PLAINTES AU NIVEAU DU DEPARTEMENT (CDGP/ CDeS)		
Comité Départemental de Gestion des Plaintes (CDGP)	Président	Préfet ou son représentant
	Rapporteur / Secrétaire	Point Focal CNOS DDAEP
	Membres	- Chef Service Planification et Aménagement du Territoriale (CSPAT) de la Préfecture - Représentant désigné de la PASCiB - Représentant de la PNOPPA - Représentant de la Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance - Représentant DG ATDA - Représentant DDCVDD - Représentant Direction Départementale des Infrastructures et des Transport
	Nombre de membres	9
Documents d'appui au comités		- un registre d'enregistrement des plaintes, - un registre d'enregistrement et de suivi des solutions aux plaintes, des formulaires de prise des plaintes, - des formulaires type de procès-verbal de résolution des plaintes
ORGANE DE GESTION DES PLAINTES AU NIVEAU DE LA COMMUNE (CCGP/ CCoS) + CPS		
	Président	Maire / Président du CCoS

Comités Communal de Gestion Plaintes (CCGP)	Rapporteur/ secrétaire	Chef Cellule Communale ATDA
	Membres	- Représentant DDAEP (Point focal CCoS) - Chef Service Planification et Développement local (CSPDL) Mairie - Représentant désigné de la PASCiB - Représentant des faitières des filières organisées dans la Commune ¹ - Représentant du Centre de Promotion Sociale
	Nombre de membres	7
Documents d'appui au comité	- un registre d'enregistrement des plaintes, - un registre d'enregistrement et de suivi des solutions aux plaintes, des formulaires de prise des plaintes, - des formulaires type de procès-verbal de résolution des plaintes	
Collège d'Elus ou de notables chargés de la Réception des Plaintes (CERP) (niveau village)		
Point focal de réception des plaintes au niveau villageois	Responsable	Le Conseil de village et le Chef d'arrondissement
	Nombre de membre	variable

¹ Filières ananas dans les bassins de production d'ananas et Filière anacarde dans les zones de production de cajou

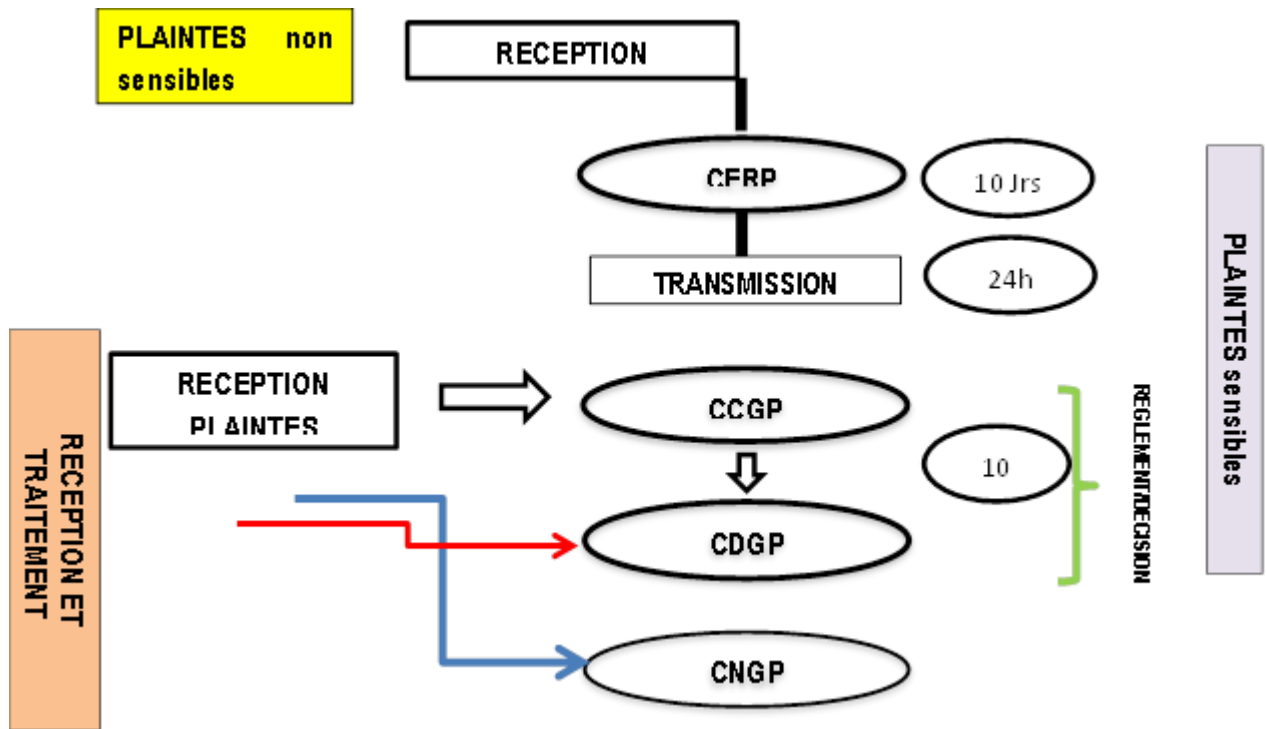


Figure 3 : Dispositif de gestion des plaintes

Source : Spécialistes Sauvegardes PACOFIDE, Mai 2021

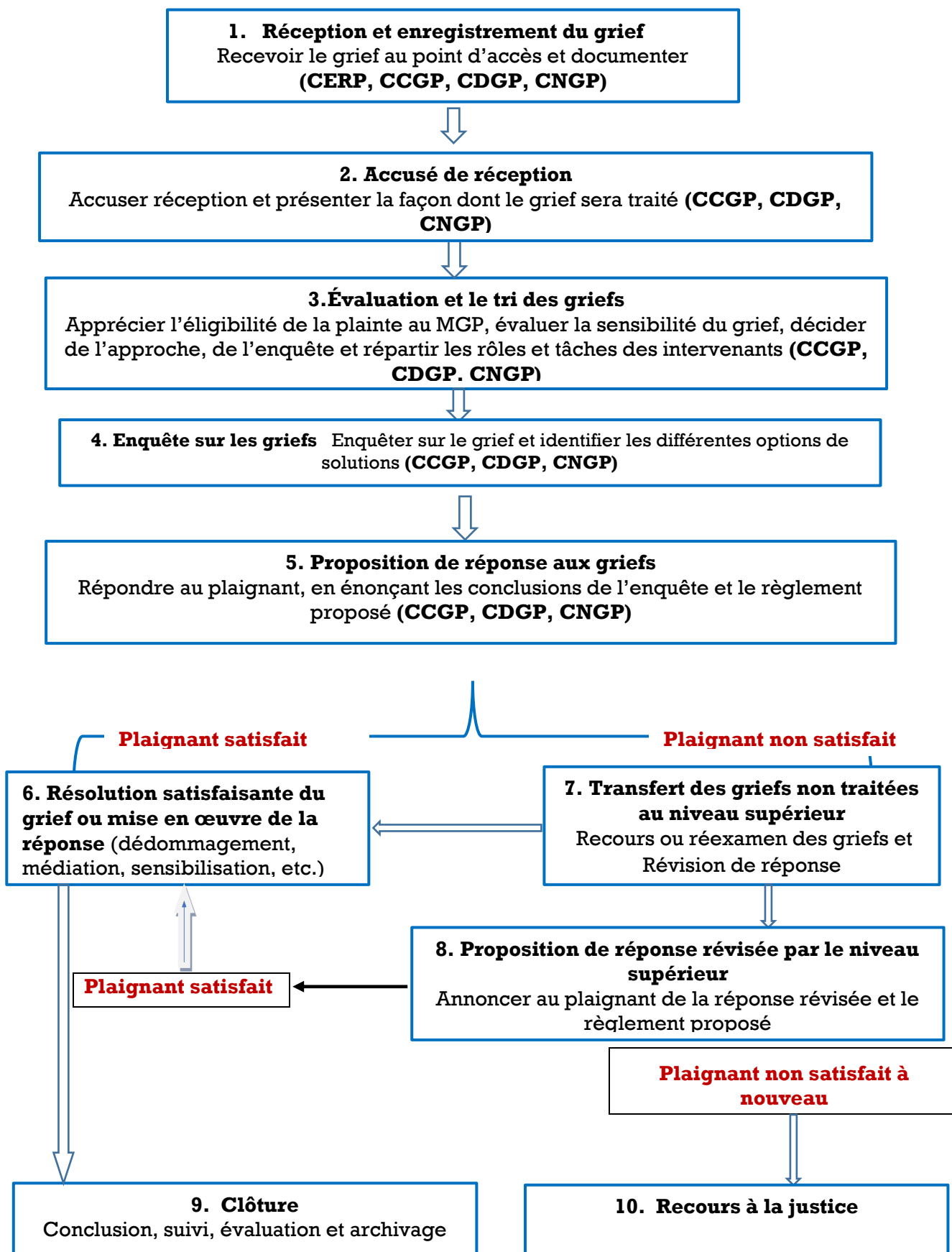


Figure 4 : Etapes de mises en œuvre du Mécanisme de Gestion des Griefs (MGG)

6.5 Gestion des plaintes spécifiques aux VBG/EAS/HS ET VCE

Du fait de la sensibilité des questions liées aux VBG/EAS/HS et VCE, Il est indispensable de limiter le nombre de personnes qui devront travailler sur cette catégorie de plainte.

Au niveau local (CCGP et CDGP) les représentants des Centres de Promotion Sociale de la Commune sont impliqués pour s'occuper spécifiquement de ces catégories de plaintes.

Au niveau national, un Comité VBG composée de la Coordinatrice du PACOFIDE, du SDSG se charge de vérifier le bien-fondé des allégations et leur lien avec les activités du projet.

L'UGP fournira des informations par des canaux appropriés aux employés/travailleurs des entreprises sélectionnées et aux populations de la zone d'intervention du projet sur la façon de faire remonter les cas de violation de VBG/EAS/HS et VCE par le biais du mécanisme de gestion des plaintes du projet. Le système de gestion des plaintes retient divers canaux de réception de celles-ci. Ces canaux sont adaptés aux réalités socioculturelles des zones de mise en œuvre du Projet. Il s'agit des boîtes à plaintes, le téléphone, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, association de défense des droits humains, etc.) et tout autre moyen jugé efficace. Les plaintes seront formulées par voie orale ou écrite. Toute plainte orale est transcrite par écrit par l'agent chargé de la tenue des outils. Si la plainte est déposée sous l'anonymat, des investigations au besoin peuvent permettre de confirmer les allégations et de faciliter la prise en charge des victimes d'une part et de faciliter la dissuasion des auteurs ou leur poursuite d'autre part.

A la suite, la plainte est immédiatement enregistrée dans un registre disponible au niveau du comité qui a été saisi. Ces informations seront notifiées aux potentiels plaignants lors des activités de diffusion du mécanisme de gestion des plaintes. Il est délivré au plaignant un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les messages d'informations sur le MGP préciseront tous les lieux de dépôts des plaintes et/ou doléances ainsi que les différentes voies pour dénoncer un cas de VBG/EAS/HS. Tous les acteurs identifiés dans la chaîne de réception et de traitement des plaintes bénéficieront d'un renforcement de capacités. Ces plaintes doivent être gérées avec l'appui des services spécialisés en charge de la protection sociale.

Cependant, la Banque Mondiale doit être informée sur la survenance de ces types de plaintes de façon anonyme c'est à dire sans information pouvant permettre d'identifier les victimes et auteurs. Par la suite un rapport régulier sur la gestion de ces catégories de plaintes sera élaboré. Toutes les plaintes concernant les VBG/EAS/HS et les VCE doivent être documentées et archivées à travers le rapportage du MGP. Toutes les dénonciations de VBG/EAS/HS et de VCE doivent être traitées en toute confidentialité afin de protéger les droits de toutes les personnes concernées. Toutes les parties prenantes doivent préserver la confidentialité des employés qui dénoncent des actes de violence ou des menaces de violence aussi bien que la confidentialité de tout présumé employé ayant commis des actes de violence ou proféré des menaces de violence (sauf si une violation de la confidentialité est nécessaire pour protéger des personnes ou des biens contre des dommages graves ou lorsque la loi l'exige).

Pour s'assurer que les survivant(e)s se sentent à l'aise pour partager leur expérience de VBG/EAS/HS et de VCE, ils ou elles peuvent dénoncer les cas de VBG et de VCE par divers moyens : (i) par téléphone (appel ou SMS) ; (ii) en personne ou (iii) par courrier (lettre, mail, etc.). Afin de préserver la confidentialité, seul le prestataire de services aura accès aux informations concernant le/a survivant(e). Le Comité VBG sera le principal point focal en ce qui concerne les informations et le suivi de l'auteur des violences.

Il est essentiel d'apporter une réponse appropriée aux préoccupations et plaintes des survivant(e)s de violence dans le respect de leurs choix afin de réduire au minimum les risques

de nouveaux traumatismes et de nouvelles violences. Les survivant(e)s doivent être orientées vers les services compétents (santé, sécurité, psychosocial, appui/conseils, etc.) pour obtenir des soutiens appropriés (médical et psychosocial, sécurité, soutien aux moyens de subsistance, etc.).

6.6- Procédures de gestion des plaintes

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre des actions du PACOFIDE fait appel à neuf (9) étapes partant de l'enregistrement à l'archivage.

❖ Etape 1 : réception et enregistrement des plaintes

Les canaux de réception des plaintes sont diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du projet. Les plaintes sont donc être formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité national des plaintes ou de ses structures intermédiaires. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes sont les boîtes à plaintes, le téléphone, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales ; association de défense des droits humains, etc.).

❖ Etape 2: étude des plaintes.

Un tri est opéré entre les plaintes sensibles et les plaintes non sensibles et une procédure d'étude adaptée à chaque type est adoptée. Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance nationale. Quant aux plaintes sensibles, elles seront gérées au niveau national. Ces dernières, après enregistrement au niveau local, sont immédiatement transmises au niveau national qui assure les investigations nécessaires au traitement des plaintes. L'issue du traitement de la plainte est adressée directement au plaignant. Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder cinq (05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et 10 jours ouvrables pour celles sensibles.

❖ Etape 3 : l'investigation sur la vérification du bien-fondé de la plainte

A cette phase seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse à la réclamation du plaignant. Le traitement des plaintes sensibles peut recouvrir des spécificités dont les compétences ne sont pas disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après l'analyse est retenu pour cette étape pour tout type de plaintes.

❖ Etape 4 : Propositions de réponse

Sur la base des résultats des investigations, une réponse est adressée au plaignant. Cette réponse met en évidence la véracité des faits décrits ou au contraire, le rejet de la plainte. Il est notifié à l'intéressé par écrit, qu'une suite favorable ne peut être donnée à sa requête si les faits relatés dans sa requête ne sont pas justifiés après les résultats des investigations. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au plaignant par écrit, les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2)

jours ouvrables après les investigations.

❖ **Etape 5** : Révision des réponses en cas de non résolution en première instance.

Les mesures retenues par les organes du Mécanisme de Gestion des Plaintes peuvent ne pas obtenir l'adhésion du plaignant. Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du plaignant.

❖ **Etape 6** : Mise en œuvre des mesures correctrices

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties. La procédure de mise en œuvre de l'action/actions correctrices sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et suite à l'accord du plaignant consigné dans un PV de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un procès-verbal signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions.

❖ **Etape 7** : Clôture ou extinction de la plainte

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les parties en particulier pour le plaignant et mène à une entente prouvée par un Procès-Verbal signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués.

Etape 8 : Rapportage

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du PACoFiDE seront enregistrées dans un registre de traitement cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus des gestions des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

Etape 9 : Archivage

Le PACOFIDE mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai **de six (06) jours** ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

Tableau 5 : Différents délais des étapes de traitement des plaintes de l'enregistrement à l'archivage

Etapes	Echéanciers		
	CERP	CCGP, CDGP	CNGP
Réception de la plainte	Instantané (immédiatement) dès réception de la plainte la transmettre au niveau de l'arrondissement pour son acheminement au CCGP pour son traitement.	Instantané (immédiatement) dès réception de la plainte	Instantané (immédiatement) dès réception de la plainte
Enregistrement de la plainte	NON	2 jours après réception de la plainte	2 jours après réception de la plainte
Accusé de réception	NON	2 jours ouvrables à partir de la date de réception de la plainte	2 jours ouvrables à partir de la date de réception de la plainte
Évaluation et le tri des plaintes	NON	2 jours ouvrables à partir de la date de réception de la plainte	2 jours ouvrables à partir de la date de réception de la plainte
Enquête sur les plaintes ou traitement des plaintes	NON	03 jours ouvrables après l'accusé de réception.	05 jours ouvrables après l'accusé de réception
Proposition de réponse aux plaintes	NON	03 jours ouvrables après l'enquête	03 jours ouvrables après l'enquête
Mise en œuvre de la réponse	NON	05 jours après la date de proposition de réponse	06 jours après de la date de proposition de réponse
Recours ou réexamen et révision de la réponse	NON	10 jours à partir de la réception de la notification de la réponse du comité de gestion des plaintes ayant délibéré	10 jours à partir de la réception de la notification de la réponse du comité de gestion des plaintes ayant délibéré
Retour d'information, suivi et clôture de la plainte	NON	03 jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse	5 jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse
Rapportage		05 jours à compter de la date de mise en œuvre de la réponse	7 jours à compter de la date de mise en œuvre de la réponse.
Archivage		3 jours ouvrables à compter de la fin du rapportage.	4 jours ouvrables à compter de la fin du rapportage.

6.6. Communication et diffusion du mécanisme

L'efficacité d'un système de gestion des plaintes dépend de l'information reçue par les différentes parties prenantes du projet. Le plan de communication concrétise la stratégie de communication et de diffusion du MGP. Il indique les objectifs, l'axe de communication et la stratégie, définit les messages, sélectionne les cibles, délimite les moyens et le calendrier. Il doit être utilisé comme un fil conducteur par l'ensemble des acteurs. C'est une trame à suivre tout au long de la mise en œuvre du PACOFIDE. Différentes communications peuvent renforcer la confiance, favoriser l'appropriation du mécanisme par les communautés et encourager leur participation.

Par ailleurs, des affiches d'information seront posées dans les arrondissements et des numéros verts seront communiqués et affichés. La communication tiendra compte des canaux appropriés pour atteindre les groupes cibles et considèrera les niveaux d'alphabétisation dans le choix des supports. Les radios locales communautaires seront mises à contribution pour apporter les informations aux populations.

Pour garantir l'efficacité du présent MGP, les usagers potentiels seront informés au sujet de l'organisation, de leurs droits et prérogatives dans le cadre des activités du PACOFIDE. Il est essentiel de faire comprendre aux communautés qu'elles ont le droit de porter plainte et que toutes les plaintes seront traitées d'une manière juste, efficace et le plus simplement possible. Le tableau ci-après présente le plan de communication sur le MGP.

Tableau 6 : Plan de communication du MGP

Terme de Formation	Echéanciers	Bénéficiaires	Responsable de mise en œuvre
Formation des acteurs sur le MGP (Clarification des concepts clés du MGP (plainte valable, plainte sensible et non sensible, Etapes de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes, Rôles et responsabilités des principaux acteurs de mise en œuvre du MGP, Résolution des plaintes et recours, rapportage et archivage)	Avant le démarrage des activités	CCGP, CDGP, CNGP	UGP PACOFIDE (SDSG / SSEnv)
Information et sensibilisation sur le MGP en français et en langue locale	Avant et pendant les activités	PAP, populations riveraines, bénéficiaires directs ou indirects du programme, ONG locales	CCGP, CDGP, CNGP, Mairie, UGP PACOFIDE
Lieu de dépôt des plaintes et coordonnées des personnes à contacter	Avant et pendant les activités	PAP, populations riveraines, bénéficiaires directs ou indirects du programme, ONG locales	CCGP, CDGP, CNGP, Mairie, UGP PACOFIDE
Présentation du programme, des activités des projets et sous-projets	Avant et pendant les activités	Populations riveraines, bénéficiaires du programme, ONG locales	UGP PACOFIDE (SDSG / SSEnv)

Suivi-évaluation du système du MGP	Pendant et après les travaux	CCGP, CDGP	UGP PACOFIDE (SDSG / SSEnv)
------------------------------------	------------------------------	------------	-----------------------------

6.7. Suivi-évaluation

6.7.1. But du suivi-évaluation

Dans le cadre du présent MGP, le suivi et évaluation a pour but d'aider à déterminer si le projet se déroule comme prévu et si des changements s'imposent, ce qui permettra l'amélioration de la performance du projet dans le processus de gestion des plaintes. De façon spécifique, il s'agira de :

- s'assurer que toutes les plaintes sont reçues et traitées ;
- vérifier que la qualité et la quantité des résultats escomptés sont obtenues dans les délais prescrits par MGP ;
- identifier les difficultés rencontrées par les acteurs de mise en œuvre du mécanisme ;
- vérifier que tous les acteurs de la mise en œuvre du PACOFIDE sont au courant des procédures de MGP existantes ;
- identifier les objets des plaintes ;
- analyser l'efficacité du dispositif de communication sur le retour de la réponse proposée aux plaignants ;
- proposer des solutions d'amélioration de la performance du MGP.

En général, le Suivi et Evaluation permettra de répondre aux questions suivantes :

- (i) Nombre de plaintes reçus et par qui ?
- (ii) Parmi les quatre (04) niveaux de gestion des plaintes, quels sont ceux qui ont reçus et gérés les plaintes ?
- (iii) quel est le profil des plaignants (répartition par âge, sexe, niveau d'instruction, etc.);
- (iv) quels sont les objets de plaintes et leur catégorisation ?
- (v) quand et comment les Comités de gestion des plaintes ont-t-ils géré les plaintes ?
- (vi) Comment les réponses proposées ont-elles été communiquées aux plaignants
- (vii) Combien de plaintes n'ont pas abouti à un accord ?
- (viii) tous les acteurs de PACOFIDE sont-ils au courant des procédures de MGP existantes ?

6.7.2. Méthode et outil de suivi-évaluation

La présente section traite des préoccupations méthodologiques pour le système de suivi-évaluation du MGP. Elle passe en revue les principaux éléments qui seront pris en compte pour réussir la mission de Suivi – Evaluation. A cet effet il sera mis en place des outils numérisé de collecte d'information adaptés pour renseigner l'ensemble des indicateurs du MGP. Une collecte fiable et une bonne gestion des données seront mises en place afin que celles-ci puissent être efficacement analysées et utilisées comme informations. La collecte et la gestion de données sont indissociables dans la mesure où le traitement des données commence au moment où celles-ci sont collectées.

Ainsi, la planification de la collecte et la gestion des données couvrira les aspects suivants :

- L'élaboration d'un plan de suivi et d'évaluation ;
- La détermination (s'il existe) des données secondaires ;
- L'établissement d'un équilibre entre les données quantitatives et les données qualitatives ;
- La triangulation des sources et des méthodes de collecte de données ;
- La définition des critères d'échantillonnage ;
- la réalisation des enquêtes ;
- L'élaboration des méthodes/outils spécifiques de collecte de données ;

- L'établissement d'un mécanisme de prise en compte des réclamations et remontées d'information des parties prenantes ;
- La planification de la gestion des données ;
- L'utilisation d'un Tableau de Suivi des Indicateurs (TSI).

6.7.3. Indicateurs de suivi

Le Suivi et l'Evaluation (S&E) constituent un élément majeur dans la vie d'un MGP, tant elle constitue non seulement la boussole pour orienter les gestionnaires et les partenaires du projet, mais ils demeurent aussi en quelque sorte le phare qui éclaire le chemin à suivre. Les principaux indicateurs à suivre pour la mise en œuvre du MGP sont de trois (03) catégories : (i) indicateurs d'information et de sensibilisation ; (ii) indicateurs de formation des acteurs et (iii) indicateurs de gestion du mécanisme.

i) Indicateurs d'informations et de sensibilisation

- Nombre de sensibilisations organisées dans le cadre de la vulgarisation du MGP ;
- Thèmes abordés lors des sensibilisations ;
- Cibles visées lors des sensibilisations, désagrégée par genre.

ii) Indicateurs de formation des acteurs

- Nombre de formation avec les acteurs du MGP ;
- Nombre de de femmes et d'hommes ayant participé aux formations ;
- Thèmes abordés lors des formations.

iii) Indicateurs de gestion du mécanisme

- Nombre total de plaintes reçues ;
- Nombre de plaintes reçues des personnes vulnérables ;
- Nombre de plaintes des personnes vulnérables résolues ;
- Nombre de plaintes résolues ;
- Nombre de plaintes/griefs traitées et envoyées au niveau supérieur ;
- Nombre de plaintes envoyées au système judiciaire ;
- Nombre de griefs confidentiels ;
- Niveau de perception des populations sur la gestion des plaintes ?
- % des plaintes traitées au niveau communal, au niveau départemental et au niveau national ;
- Problèmes récurrents signalés par les comités de gestion des plaintes
- Nombre de plaintes non résolues ;
- Délai de réponse ;
- Nombre de cas où les solutions ont donné lieu à des recours par les plaignants ;
- Délais de réponse ;
- Niveau de satisfaction des plaignants ;
- Canal utilisé par le plaignant pour transmettre les plaintes :
- Nombre de rapports mensuels;
- Nombre de rapports trimestriels;
- Nombre de rapports annuels;
- Nombre de rapports d'évaluation (audit);
- Nombre de rapports de suivi des activités;
- Types de plaintes.

6.7.4 Evaluation et rapportage

Afin d'améliorer davantage ce processus, le PACOFIDE se chargera périodiquement d'analyser, les plaintes reçues, le traitement de ces plaintes et les réponses apportées par les

comités. Un rapport de synthèse trimestriel sera rédigé. Il comprendra les statistiques et les commentaires nécessaires, les pièces justificatives (accusé de réception, réponses, etc) ainsi que des propositions pour l'amélioration du fonctionnement du MGP. Une attention toute particulière sera donnée aux réclamations et plaintes provenant des personnes vulnérables affectées par le programme (personnes âgées, femmes, jeunes, etc.).

Toutefois, des réunions trimestrielles se feront au sein de chaque comité afin d'évaluer la performance du MGP, doublée d'un suivi trimestriel sur le terrain qui évaluera le fonctionnement des comités de gestion des plaintes.

7. Plan d'actions de la mise en œuvre du MGP

L'opérationnalisation du MGP exige l'élaboration d'un plan d'action cohérent qui décline les différentes activités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés.

Ces actions sont relatives à la diffusion du contenu du mécanisme, au suivi-évaluation et au rapportage ainsi que le renforcement des capacités des principaux acteurs.

Ces renforcements de capacités porteront, entre autres, sur les thématiques ci-après :

- présentation du projet : objectif, résultats attendus et principales activités ;
- aperçu sur le CES et les NES de la Banque Mondiale ;
- MGP : définition, objectifs, principe et types de litiges ;
- MGP du PACOFIDE : cadre institutionnel et organisationnel ;
- MGP du PACOFIDE : procédure et délai de traitement des plaintes ;
- MGP du PACOFIDE, les outils de traitement de plaintes institutionnel et organisationnel : enregistrement, traitement, rapportage et archivage ;
- Suivi évaluation du MGP.

Tableau 7 : Plan d'actions triennal de la mise en œuvre du MGP du PACOFIDE

ACTIONS	Période	Risques/ Contraintes et Solutions proposées	Responsable (s)	Acteurs impliqués	Ressources humaines	Statut	Coût (FCFA)
ETAPE 1 : MISE EN OEUVRE DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES							
Action 1 : Organiser des séances d'information, de sensibilisation des parties prenantes par Commune sur le contenu du MGP et installation des organes	Dès la réception de l'ANO de la Banque sur le MGP (1ère année de mise en oeuvre du FA PACOFIDE)	Difficulté à réunir à temps les acteurs locaux (parties prenantes) du projet ainsi que leur indisponibilité	Spécialiste en Développement Social et Genre (SDSG) Spécialiste en Sauvegarde Environnemental (SSEnv)	<ul style="list-style-type: none"> - CCoS - CPS - DDCVDD concernées ; - ATDA ; - Cellule environnement et genre du MAEP ; - Chef Cellule Communal (CCeC) de concernés ; - DDEAP de la zone du projet ; - ONGs ; - Les Mairies d'accueil des sous-projets; - Les Organisations Professionnelles Agricoles ; 	SSE RC 1 & 3	A réaliser	10.000.000

ACTIONS	Période	Risques/ Contraintes et Solutions proposées	Responsable (s)	Acteurs impliqués	Ressources humaines	Statut	Coût (FCFA)
				- Personnes ressources.			
Action 2 : Former les acteurs locaux par département sur le MGP élaboré (formation, identification des points de collecte des plaintes, traitement des plaintes et suite donnée aux plaintes)	Dès la réception de l'ANO sur les Tdr	i- Disponibilité des acteurs - La situation sanitaire de COVID 19	SDSG : SSEnv	Membres des comités de gestion des plaintes	SDSG, SSE, SSEnv, RC 1 & 2, SGAF	A réaliser	30.000.000
Action 3 : recevoir, traiter et faire le feedback sur les plaintes (confession des registres, des récépissés, achat de cahier et stylo, achat de crédits dans les portables)	Continu	Néant	SDSG : SSEnv	- les comités locaux existants - les autorités locales (Chef d'Arrondissement, CV) - les ONG ou associations concernées	SDSG, SSE, SSEnv, RC 1 & 2, SGAF	A réaliser	10.000.000

ACTIONS	Période	Risques/ Contraintes et Solutions proposées	Responsable (s)	Acteurs impliqués	Ressources humaines	Statut	Coût (FCFA)
Action 4 : mettre en place d'un numéro vert pour l'enregistrement des plaintes notamment celles liées aux VBG	Continu	Néant	SDSG : SSEnv	- les comités locaux existants - les autorités locales - les ONG ou associations concernées	SDSG, SSE, SSEnv, RC 1 & 2, SGAF	A réaliser	20.000.000
Action 5 : Assurer la prise en charge et l'entretien des membres des comités de gestion des plaintes	Continu	Néant	SDSG : SSEnv	- les comités locaux existants - les autorités locales - les ONG ou associations concernées	SDSG, SSE, SSEnv, RC 1 & 2, SGAF	A réaliser	30.000.000 (2024-2029)
Action 6 : Organiser les campagnes de diffusion à grande échelle au niveau communautaire	Continu	Néant	SDSG : SSEnv	- les comités locaux existants - les autorités locales	SDSG, SSE, SSEnv, RC 1 & 2, SGAF	A réaliser	20.000.000

ACTIONS	Période	Risques/ Contraintes et Solutions proposées	Responsable (s)	Acteurs impliqués	Ressources humaines	Statut	Coût (FCFA)
				- les ONG ou associations concernées			

TOTAL 1

120.000.000

ETAPE 3 : SUIVI ET EVALUATION DU MGP

Action 1 : Analyser les plaintes (organiser les réunions trimestrielles avec les comités locaux sur le fonctionnement du MGP)	Continu	Néant	SDSG : SSEnv	- les comités locaux existants - les autorités locales (Chef d'Arrondissement, CV) - les ONG ou associations concernées	SDSG, SSE, SSEnv, RC 1 & 2, SGAF	A réaliser	10.000.000 (2021-2024-2029)
Action 2 : Elaborer les rapports périodiques	Continu	Néant	SDSG : SSEnv	- les comités locaux existants - les autorités locales (Chef d'Arrondissement, CV)	SDS, SEE, SEnv, RCB, RSE, RAF	A réaliser	00

				- les ONG ou associations concernées			
TOTAL 2 : 10.000.000							
TOTAL DES ACTIVITES :130.000.000							

-8. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Les activités relatives au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes est le Spécialiste en sauvegarde sociale assisté du Spécialiste en sauvegarde environnementale et du spécialiste en suivi-évaluation du projet.

CONCLUSION

Avec l'adoption du CES de la Banque mondiale, le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes constitue l'un des outils d'inclusion sociale indispensable pour la mise en œuvre d'un projet pour favoriser une meilleure implication des communautés dans la mise en œuvre des sous-projets retenus. Ce document fait partie des documents contractuels d'approbation de tout projet.

Le présent document est élaboré dans le cadre du financement initial du PACOFIDE, il est actualisé à présent pour que son exécution couvre le FA-PACOFIDE. Cette actualisation est faite suivant une approche participative globale au regard de sa nature et des exigences en la matière. Dans ce cadre, des consultations publiques, des entretiens individuels et la collecte de données grâce aux outils spécifiques ont permis de recueillir les informations nécessaires.

Sur cette base, le PMPP du FA-PACOFIDE est un document souple et pratique qui va évoluer en tant que de besoin pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du projet.

Le PMPP a prévu un plan de mobilisation des parties prenantes adapté au contexte socio-culturel de la zone bénéficiaire du projet. Des ressources financières et humaines adéquates sont prévues pour sa mise en œuvre. En vue de gérer les griefs qui seront formulés par les personnes touchées, les modalités de fonctionnement du MGP y ont été décrites.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- IBRD/IDA, Project Appraisal Document (PAD), Agricultural Competitiveness and Export Diversification Project, May, 2019.
- 2- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, Résultats RGPH 4 (INSAE, 2017)
- 3- Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle PNIASAN 2017 - 2021
- 4- Bureau d'études et d'Appui au secteur Agricole (B2A), Les Pôles de développement agricole : approche d'opérationnalisation, 2016
- 5- A Guide to Designing and Implementing Grievance Mechanism for Development Projects", Juin 2008. Compliance Advisor/Ombudsman, Washington DC.
6. Banque mondiale, *Mécanisme de Gestion des Plaintes du PACOFIDE*, 2019, 28 p.
7. Banque mondiale, Note de bonnes pratiques : Cadre environnemental et social pour les opérations de FPI : lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement des projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil, février 2020, 92 p.
8. BIRD/Banque mondiale, CES, 2017, 121 p.
9. Houngbo, N. Emile ; Mongbo, Roch; Homèvo Agossa, Christophe; Djègo, Julien ; Kindomihou, valentin, Floquet, Anne2 & Sinsin Brice, Genre et pauvreté chronique en milieu rural au Bénin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin, janvier 2012, 15 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Procès-Verbaux des consultations publiques, synthèse des séances de consultation du public, listes de présence et photos (Malanville, Kandj, Glazoué, Djidja, Pobè, Calavi et Grand-Popo)

SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de l'actualisation des documents de sauvegardes environnementales et sociale du PACOFIDE, des consultations des parties prenantes (PP) des différentes familles d'acteurs des filières ciblées (maïs, riz, maraîchage et volaille) sont organisées dans les régions productrices desdites filières retenues pour être appuyées. A cet effet, une séance est organisée le **02 août 2023** dans le Centre Anouarite de la ville d'**Abomey-Calavi**.

L'objectif de cette séance consultation en lien avec les nouvelles filières à appuyer par le Financement Additionnel (FA) du projet est de recueillir leurs opinions, avis, préoccupations et recommandations sur les activités projetées.

Ladite séance a regroupé les représentants des structures d'encadrement, les producteurs notamment les conseillers agricoles (ATDA), les producteurs individuels ainsi que les organisations professionnelles (de producteurs, de transformateurs, de commerçants), les autorités communales, les élus locaux et des ONG. La séance est conduite par une équipe de l'Unité de Coordination du PACOFIDE (UGP). Au total **58 participants dont 22 femmes**. La liste de présence est jointe en annexe du présent document.

La séance a été ouverte par Dr Samuel AKPOVI, représentant la Coordinatrice du PACOFIDE. Dans ses mots introductifs, il a présenté le contexte de mise en œuvre du PACOFIDE, les objectifs du projet avant d'exhorter les participants à suivre attentivement le contenu de la présentation des spécialistes du projet.

L'équipe du PACOFIDE a fait une présentation sur le contenu du PACOFIDE-FA, ses sous-projets, leurs zones d'intervention, les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures environnementale et sociale intégrées dans les documents de sauvegardes.

La consultation du public a donc permis de :

- présenter le contenu du FA-PACOFIDE aux parties prenantes ;
- échanger sur les diverses interventions du projet et apporter toutes les clarifications nécessaires relatives aux effets et impacts environnementaux et sociaux ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs envisagées ;
- recueillir les préoccupations, perceptions, réactions opinions, observations, contributions et recommandations des parties prenantes en général, des femmes et autres groupes connus comme étant vulnérables dans chaque région, aux fins de proposer des mesures appropriées qui intègrent leurs opinions
- Identifier les priorités des parties prenantes, leurs principales contraintes et les domaines pour lesquels leur implication est requise ;
- convenir avec les parties prenantes du mécanisme d'information, de consultation continue et de participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet, notamment celles des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des échanges issus de la consultation.

Tableau 01 : Synthèse des préoccupations des consultations publiques

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
<i>Faïtières</i>	Mme DEGUENON Edith Mireille, Présidente de l'Association Nationale des Transformateurs de Maïs	La présentation semble ne pas avoir pris en compte la famille des transformateurs. Nous avons besoin du mode d'intervention du projet pour répercuter l'information auprès des membres et autres associations. Voici nos attentes : nous avons besoin d'équipements de transformation (séchoir, bassines en inox), de renforcement de capacités et d'aide pour la certification.	Votre présence dans cette salle est la preuve que les transformateurs sont concernés par le financement additionnel. En dehors de cette famille d'acteurs, tous les autres qui travaillent sur les filières ciblées sont concernés. Quant au mode d'accès au financement, il vous sera communiqué au moment opportun.	Partager avec les parties prenantes le mécanisme d'accès aux subventions du PACOFIDE-FA et maintenir le contact avec toutes les cibles.
	M. GBANKPAN Parfait, Secrétaire Général de la Fédération des Commerçants du riz local	Très souvent les commerçants sont ignorés. Je vous invite à renforcer nos capacités dans l'élaboration des plans d'affaires et la promotion de notre filière.	Le volet renforcement des capacités est pris en compte avec un contenu qui va prendre en compte les maillons faibles de chaque filière.	Mettre en œuvre le document du projet. S'inscrire dans les OPA pour mieux s'informer
	M. BOSSOU Mirlaine, Président des Commerçants des Produits maraichers du Bénin (FNCPROMA)	Nos attentes pour le FA-PACOFIDE portent sur les installations innovantes (chambres frigorifiques, aires de séchage, équipements de transports) et le renforcement de capacités (formation sur les techniques de conservation et les	Les appuis pour la transformation et les installations innovantes (construction de magasins de stockage sont prévus et autres équipements sont prévus)	Organiser périodiquement des séances d'information à l'endroit de toutes les parties prenantes

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		voyages de prospection).		
	M. ADJIGNON Samson, président de l'interprofession Aviculture du Bénin	J'ai l'impression que cette séance est une séance de plus. Il y a déjà trop d'effort dans la production végétale alors que le volet volaille est marginalisé.	Il ne s'agit pas d'une séance de plus, la présente assise est indispensable. Les interventions sur chaque filière et leurs détails seront précisés dans le document du projet. Dès qu'il sera disponible, l'UGP sera à vos côtés pour partager les informations avec tous les acteurs.	Mettre en œuvre le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
	Mrs KOUMAGNON Antoine et ADOMOU Valentin, respectivement Président de l'Union Départementale des Maraichers (UDM) de l'Ouémé et Secrétaire Général de l'UDM Atlantique	Nous vous prions de prendre en compte les Communes des Aguégus et de Sô-Ava dans le PACOFIDE-FA	Le Projet couvre toute l'étendue du territoire nationale. Ces communes seront impactées par les sous-projets du PACOFIDE-FA.	Pris en compte par le Projet
	M. HOUNSSOU Brice, Directeur Exécutif de l'Union Nationale des Aviculteurs Professionnels du Bénin (UNAP-Bénin)	Je suis très satisfait de la démarche adoptée par le projet. Je vous suggère également de travailler sur l'aviculture familiale améliorée et il serait important d'accentuer vos actions sur les races déjà améliorées afin d'avoir des écotypes de valeur.	Bonne proposition à étudier avec tous les acteurs pour retenir la souche et le mécanisme à fort impact.	Poursuivre les échanges avec les acteurs des filières.
	M. MIGAN Francis,	Je vous prie d'intégrer les poulets	Nous avons pris bonne note de vos	Partager avec les parties prenantes les modalités d'accès

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
	Secrétaire Général de l'Association des Transformateurs et Distributeurs des Produits Avicoles (ATRADIPA)	de chairs dans les interventions du PACOFIDE-FA. Dans ce cadre, il serait judicieux d'aider les aviculteurs à avoir accès aux équipements (les casseuses, les machines à jambon, les mélangeurs à viande et renforcer les capacités des acteurs.	préoccupations. Elles seront consignées dans le PV et analysées au moment opportun.	aux financements et les types d'équipements éligibles.
	M. AGBO Marc, membre de l'Union des Fournisseurs d'Intrants en Aviculture du Bénin (UFISAB)	Je vous prie de prendre en compte les poulets de chair et de soutenir l'aviculture sur d'autres espèces à cycle cours et non les poulets locaux. Ceci donnera plus de visibilité au Projet.	Les ressources sont limitées pour prendre en compte toutes les gammes d'intervention dans le domaine de la volaille. D'autres projets, programmes et les ATDA interviennent déjà sur l'approvisionnement des poussins d'un jour et pour la promotion des œufs de table et des poulets de chairs. Le PACOFIDE-FA envisage apporter son appui sur les races améliorées telles que les goliaths et les zados. Un schéma d'intervention sera proposé pour recueillir l'avis de la Banque	Retenir de commun accord avec les parties prenantes la souche de volaille.
ATDA	M.TOVENON Paul, représentant de l'ATDA 7,	Il serait indiqué d'intégrer le cornichon dans les filières ciblées, car, il y a une structure qui s'occupe de sa production et de sa commercialisation.	Le choix des filières du maraichage n'est pas fermé et des consultations périodiques seront organisées tout au long du processus de mise en œuvre du projet.	Partager avec les acteurs les filières retenues dès la finalisation des documents du projet et organiser des consultations périodiques avec les PP pour diffuser l'information et les associer à la mise en œuvre du projet.

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
Faculté des Sciences Agronomiques	M. AZON Christel	Quelles est la place de la recherche dans la mise en œuvre du PACOFIDE FA	La recherche occupe une place importante dans la mise en œuvre d'un projet de développement, elle sera associée dans l'identification des souches de volailles, dans le renforcement des capacités et dans toutes formes d'activités nécessitant où elle a un savoir faire lié aux filières ciblées.	Associer la recherche dans la mise en œuvre du Projet.
ONG	Mme TODOME Laurenda, Directrice des Opération de African Center Equitable Development (ACED)	Il est important de préciser les actions prévues par filières. Quelles sont les actions prévues pour les exportateurs ? Il est nécessaire de privilégier la production orientée vers la consommation durable, les pratiques écologiques et les biofertilisants. Il faut également vérifier la rentabilité des exportations parce que moins bénéfiques compte tenu des exigences de la certification par rapport à la vente locale. Je vous invite également à faire un clin d'œil aux équipementiers locaux.	Les détails des actions prévues par filières sont présentés dans la communication. Cependant, nous allons partager avec vous le fichier numérique de cette présentation. Quant aux recommandations formulées, elles seront analysées au moment opportun et intégrées dans les approches à adoptées par le Projet surtout que certaine d'entre elle prenne appui sur des mesures de sauvegardes.	Mettre en œuvre les instruments de sauvegardes du projet notamment le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
	M.NINIVI Éric, Cellule Suivi Evaluation de la Fédération	En dehors des 3 filières ciblées, quelles sont les autres qui seront	Le PACOFIDE-FA ne se limite pas aux trois spéculations maraichères. En fonction de la valeur	

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
	Nationale des Maraichers du Bénin (FENOMA-BENIN)	appuyées par le Projet.	ajoutée, d'autres spéculations comme le gombo, le cornichon, les légumes pourront être pris en compte	
	M. AGOSSOU Jean Marie, Membre de l'ONG ACED	Comment seront repartis les financements par filière ? Il est important de faire la restitution des résultats obtenus par le financement initial. Pouvons-nous avoir les documents de sauvegardes du PACOFIDE,	A la date de ce jour, nous ne pouvons pas vous donner des informations sur la répartition du budget par filière. Les instruments de sauvegardes du PACOFIDE sont téléchargeables sur internet, nous allons partager avec vous les liens d'accès. En ce qui concerne les impacts du financement initial du projet, il est trop tôt maintenant de faire un bilan. Dès que la revue des activités sera faite, nous allons partager son contenu avec vous.	Maintenir le contact avec les cibles à toutes les étapes de mise en œuvre du PACOFIDE-FA

Source : Travaux de terrain, août 2023

En plus des clarifications qui ont été apportées sur place, des mesures sont proposées et sont intégrées dans le PCGES.

Au terme de la consultation publique, il est à retenir que les bénéficiaires accueillent favorablement le projet en espérant sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Après la séance, un Procès-Verbaux (PV) de consultation publique a été élaboré en vue de faire la synthèse des échanges.

Annexe 1 : Procès-Verbal de consultation publique



PACOFIDE PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE
DES FILIERES AGRICOLES ET A LA
DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS
REPUBLIQUE DU BENIN

03 BP 2900 Cotonou - Bénin
TEL : (+229) 52 19 06 89
E-Mail : pacofide@gouv.bj
www.agriculture.gouv.bj

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

**MISSION : Actualisation des documents de sauvegardes du PACOFIDE
(CGES, CPR, PGP, PGMO, PMPP, MGP, EAS/HS)**

Date :
Début de la séance : 02 Août 2023 / 9h 45 mn
Fin de la séance : 13h 50 mn
Commune : D'Abomey-Calavi
Arrondissement : Abomey-Calavi Centre
Village/quartier :
Lieu-dit :
Langue(s) de travail : Français, fon
Représentants du Consultant : —

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Un an deux mille vingt trois et le mercredi 2 août s'est tenue dans la salle de conférence du centre du Centre Anouarite d'Abomey-calavi la consultation du public des différentes familles d'acteurs de filières (vivières, maïs et maraichage).
L'objectif de cette séance de consultation de parties prenantes du PACOFIDE en lien avec les nouvelles filières à appuyer par le Financement Additionnel (FA) PACOFIDE aux fins de recueillir leurs opinions, avis, préoccupations et recommandations sur les activités projetées par le FA.
La séance a été ouverte par M. Mardak DADJO, Directeur des Programmes de l'ATDA 7. Dans son intervention, il a précisé le contexte de mise en œuvre du PACOFIDE, les objectifs du projet, ses réalisations ainsi d'exhorter les participants à suivre attentivement le contenu de la présentation de spécialistes du Projet.
L'équipe du PACOFIDE avec l'appui du DP pôle 7 a fait une présentation axée sur le contenu du FA PACOFIDE, les interventions du PACOFIDE, leurs impacts environnementaux et sociaux, sa

zone d'intervention et les mesures environnementaux et sociaux inscrites dans les documents de sauvegarde -

.....

.....

.....

QUESTIONS ET DEBATS

Mme. DEGUENON Edith Mirille, présidente de l'Association nationale des Transformateurs de maïs : votre présentation n'a pas pris en compte la famille de transformateurs. Nous avons besoin du mode d'intervention du projet pour recueillir l'information auprès des membres de nos associations. Voici nos attentes : nous avons besoin d'équipements de transformation (séchoir, bariole en inox), de renforcement de capacités, et d'aide pour la certification.

Réponse : Votre présence dans cette salle est la preuve que les transformateurs sont concernés par le FA-PACOFIDE. En dehors de cette famille d'acteurs, tous les autres acteurs qui travaillent sur le maïs sont également concernés. Quant au mode d'accès au financement, il vous sera communiqué au moment opportun.

M. Mirlain Besson, président de la Fédération Nationale des commerçants des Produits maraichers de Bénin (FNCPROMA), nos attentes pour le FA PACOFIDE, portent sur les installations innovantes (chambres frigorifiques, aires de séchage, équipements de transports) et le renforcement de capacités (formation sur les techniques de conservation et les voyages de promotion).

M. TOVENON Paul, représentant de l'ATDA 7, je suggère que le cornichon soit ajouté aux filières car, il existe une structure qui s'occupe de la production et de la commercialisation. Par ailleurs, il est important d'associer toute les filières pour vulgariser l'information.

Réponse : Pour les filières sur le maraîchage, le choix n'est pas fermé. En ce qui concerne les parties prenantes, des consultations périodiques seront organisées tout au long du processus.

QUESTIONS ET DEBATS

de mise en œuvre du Projet.

M^{me} T. BOITE, laurinda, Directrice des Opérations de African Center for Equitable Development (ACED); Il est impatient de préciser les actions prévues par filière. Quelles sont les actions prévues pour les exportateurs? Il est nécessaire de privilégier la production orientée vers la consommation durable, les pratiques agro-écologiques et les biofortifiants. Il faut vérifier la rentabilité réelle des exportations parce que peut-être moins bénéfiques compte tenu des dépenses de la certification par rapport à la vente locale. Je vous invite à privilégier la production orientée par rapport aux équivalences, il faut de plus ce qui est fait pour leur permettre de ne pas se frotter vers le marché Européen.

Réponse: les détails des différentes actions à mener par filière seront mis à la disposition des participants. Le Point Point sera partagé avec vous. En ce qui concerne vos recommandations, elles seront analysées.

M^{rs} KOU MAGNON, Antoine et ABOMOU, Valentin, respectivement Président Union Départementale des Marchands de D. Ouémé et S. C. / HAM Atlantique; Je vous invite à prendre en compte les Communes des Agouéras et de S. A. A. dans la zone d'intervention du Projet.

Réponse: le PACOFIDE couvre toute l'étendue du territoire National, les communes sont également impactées par les sous projets du FA-PACOFIDE.

.....
.....
.....
.....
.....

QUESTIONS ET DEBATS

M^r AGBE Marc, membre de L'Union des Fournisseurs d'intrants en agriculture du Bénin (UFISAB). Il voudrait nous inviter à accorder votre appui sur les poulets de chair et à soutenir l'aviculture sur d'autres espèces (Cycle long) et non les poulets locaux pour donner plus de visibilité au FA-PACOFIDE.

M^r AGRESSON Jean-Marc: Comment seront réparties les financements par filière? Il faut prévoir une séance de restitution des résultats obtenus suite aux appuis du PACOFIDE au niveau des filières Anacarde et Ananas. Pouvons-nous avoir les documents de sauvegarde du PACOFIDE.

Réponse: La répartition des financements par filière sera précisée dans les documents du Projet et validée par la Banque Mondiale. Les documents de sauvegarde du Projet sont téléchargeables en ligne.

M^r GBANKPAN Parfait, SG Fédération des Commerçants de nos localités. Très souvent les Commerçants sont ignorés. Je vous prie de faire des renforcements de capacités pour appuyer l'élaboration des plans d'affaires et faire la promotion de nos filières respectives.

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

QUESTIONS ET DEBATS

Réponse : les ressources sont limitées pour prendre en compte toutes les zones d'intervention dans le domaine de la volaille. D'autres projets, programmes et l'ATOA interviennent déjà sur l'approvisionnement des poussins d'un jour et pour la production de œufs de table et de poulets de chair. Le FA-PACOFIDE envisage apporté son appui sur les zones locales comme les zones telles que les Gohitsis et les Zades. Un schéma d'intervention sera proposé pour prise en compte par la Banque.

M. ADJIGNON Samson, est interprofession agriculture de Bénin : J'ai l'impression que cette séance est une consultation de plus il y a trop d'effort dans la production végétale alors que la volaille semble être relégué au second plan.

Réponse : les interventions sur chaque filière et le budget alloué seront déterminés dans le document du projet.

M. HOUNSSOU Brice, Directeur exécutif de l'Union nationale des agriculteurs professionnels du Bénin (UNAP - Bénin) : Je suis satisfait de la démarche du PACOFIDE, il conviendrait de travailler sur l'agriculture familiale améliorée et accentuer les actions sur les zones déjà améliorées afin d'avoir des échantillons améliorés.

M. Nigan Francis, S.G/ATRAOIPA, association de Transformateurs et Distributeurs de produits agricoles : Je vous prie d'intégrer les poulets chair dans les interventions du FA-PACOFIDE - dans ce cadre, il serait judicieux d'aider les agriculteurs à avoir accès aux équipements : les casseuses,

.....
.....
.....
.....
.....
.....

QUESTIONS ET DEBATS

les machines à jante, les mûles cours à viande et renforcer la capacité's de récolte.

Réponse : Nous avons pris bonne note de votre préoccupations qui seront consignées dans le PV et analysées au moment opportun.

M. AZON | Chastel, Assistant de recherche à la Faculté de sciences Agronomiques : Quelle est la place de la recherche dans la mise en œuvre du FA-PACOFIDE.

Réponse : La recherche occupe une place importante dans la mise en œuvre d'un projet de développement.

M. Ninivi Eric, Cellule Subi Evaluation Fédération Nationale des Organisations de maraichers du Bénin (FONOMA-BENIN) : En dehors de 3 spéculations citées, quelles sont les autres spéculations maraichères qui seront également pris en compte par le FA-PACOFIDE ?

Réponse : Le PACOFIDE n'est pas limité à ces 3 spéculations. En fonction de la valeur ajoutée, d'autres spéculations comme le gombo, le cornichon, les légumes-feuilles etc. pourraient être pris en compte.

.....
.....
.....
.....

SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Les participants ont apprécié l'organisation de la séance. Ils ont formulé des doléances pour appuyer les différentes filières retenues. Ces doléances sont consignées dans le présent PV.

Ils ont aussi demandé de :

- multiplier les séances entre les acteurs du projet et les différentes faitières par filière.
- partager avec les parties prenantes le mode d'intervention qui sera retenu pour appuyer chaque filière.
- actualiser la liste des acteurs pour couvrir toutes les parties prenantes des filières retenues.
- associer les faitières dans la sélection des bénéficiaires.
- associer les bénéficiaires dans l'élaboration des spécifications techniques et le choix de l'équipement de qualité.
- Intégrer le cornichon et le gombo dans les spéculations maraîchères à appuyer par PACOFIDE-FA parce que le marché existe.

SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- aider les faïtières à mieux se structurer.
 - partager avec les parties prenantes les filières définitives retenues par le PACOFIDE-FA.
 - corriger les imperfections identifiées au niveau des autres projets comme PADMAR, PAIA-VO, pour retenir un mécanisme de financement qui s'appuie sur les faïtières.
- Sur le financement des sous-projets, il est indispensable de tenir compte des contraintes de chaque zone et de sa spécificité.

[Signature]
Angèle BADOU
Présidente ANCARL-B
96-180018

Ont signé
[Signature]
HOUSSOU M. Nina
Présidente Comité de Contrôle
ATRADIDA
97123264

[Signature]
ADINGNI Luc Claude
Président FNOT ProMa-
Bénin
96954334

[Signature]
Miklawn M. BOSSOU
Président FHEPROMA-
BENINI.
9772 7182

[Signature]
Jean-Marie AGOSSOU
Coordonnateur des activités
de terrain ACED
96471640

[Signature]
O GLOURE HIBO Aoune
Représentante CCE Adjohoun

[Signature]
EKE Hyacinthe
Président Commission
Malaïchage FNPS-
Bénin

[Signature]
AGOSSOU Florence
TS Diversification
DANGBO/62 04 69 08

[Signature]
de SOUËA Margolaine
TS/Diversification
Tori-Bossito/6639388


[Signature]
Ida P. KRATICHOU
CSPAFI - Préfecture Akada
9600 64 35


[Signature]
N'da H. Daniel
Rep. affaire
formelle
(ADM/transition)
97722519


[Signature]
TOVENON K.S. Paul
collaborateur DP / ATDAZ
97003326

Ont signé :



 Justin GANDONNY
 C/DSADA/DABERA
 973 234 93


 Brice HOUMES
 Secrétaire Permanent
 COMAP Bénin
 Tel 9943 65 98


 Samuel AKPOU
 STAF PACOFIDE


 CAPO-cin'cin Rodriguez
 SOSG / PACOFIDE
 97 57 56 10


 Christel AZON
 Assistant de Recherche
 CoBioSIFSAI HHC
 97 21 83 81


 Eric NINIVI
 Cellule Suivi-Evaluation
 et Capitalisation FeNOMA-Bénin
 97 19 52 41

Annexe 2 : liste de présence

Annexe 3: Quelques photos



SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de l'actualisation des documents de sauvegarde du PACOFIDE, des consultations sont organisées dans les régions productrices des principales filières ciblées pour être appuyées. A cet effet, une séance est organisée le **03 août 2023 à Djidja**, dans la salle de réunion de la mairie.

Ladite séance a regroupé les représentants des structures d'encadrement des producteurs notamment les conseillers agricoles (ATDA,), les producteurs individuels ainsi que les organisations professionnelles (de producteurs, de transformateurs, de commerçants), les autorités communales, les élus locaux. La séance est conduite par une équipe de l'Unité de Coordination du PACOFIDE (UGP). Au total **71 participants dont 23 femmes**. La liste de présence est jointe en annexe.

La consultation des parties prenantes a permis de :

- présenter le contenu du FA-PACOFIDE aux parties prenantes ;
- échanger sur les diverses interventions du projet et apporter toutes les clarifications nécessaires relatives aux effets et impacts environnementaux et sociaux ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs envisagés ;
- recueillir les préoccupations, perceptions, réactions opinions, observations, contributions et recommandations des parties prenantes en général, des femmes et autres groupes connus comme étant vulnérables dans chaque région, aux fins de proposer des mesures appropriées qui intègrent leurs opinions
- Identifier les priorités des parties prenantes, leurs principales contraintes et les domaines pour lesquels leur implication est requise ;
- convenir avec les parties prenantes du mécanisme d'information, de consultation continue et de participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet, notamment celles des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des échanges issus de la consultation.

Tableau 01 : Synthèse des préoccupations des consultations publiques

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
Mairie	DANNOUDO Sébastien SDLP/Mairie 97226370	Remerciements pour ce nouveau projet Il est nécessaire de mieux expliquer les modes d'intervention	Le projet sera implémenté à travers la Cellule Communale de l'ATDA Des appels seront lancés au début de chaque campagne agricole pour enregistrer les besoins des producteurs et des réponses seront apportées	Exprimer en temps opportun ses besoins pour qu'ils enregistrés par la CeC/ATDA
Elus locaux	ZONDO Bertin 95109107 Délégué de Komè	Il faut une réelle implication de l'UCP Garder à l'esprit de bien expliquer les	Les vrais producteurs seront impliqués à toutes les phases du projet Les mécanismes d'intervention actuels	L'Union communal des producteurs devra se rapprocher régulièrement de la CeC/ATDA pour une

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		interventions antérieures du PACOFIDE afin de faire le lien du contexte et des approches	seront appliqués et améliorés si nécessaire	bonne synergie d'actions
Producteurs bénéficiaires	HAHOUENON Médard 96599598	Qui sera chargé d'appuyer les producteurs Il sera nécessaire d'impliquer les vrais producteurs qui interviennent sur les filières concernées	L'ATDA (CeC) sera chargé d'implémenter les actions sur le terrain ; les vrais producteurs seront impliqués	S'inscrire dans les OPA pour mieux s'informer Organiser périodiquement des séances d'information à l'endroit de toutes les parties prenantes
	KPAKO Georges 66453734	Il faudra faire attention à respecter les délais nécessaires en agriculture pour apporter les appui	Il y aura chaque année un plan de travail qui sera respecté afin que les délais incompressibles du calendrier agricole soient respectés pour le bonheur des bénéficiaires	Respecter rigoureusement les plans de travail annuel
	KATAKENON Honoré 97793385	Quels sont les appuis prévus pour les producteurs moyens (10-20 ha) ? Y a-t-il de possibilité de fournir beaucoup de matériels à Djidja ?	Les producteurs de taille moyenne peuvent directement être appuyés à travers des fournitures de matériels agricoles (individuel ou en groupe), l'irrigation des parcelles, l'aide à l'investissement (subvention), la garantie pour des prêt bancaire, etc.	Soumettre les projets et besoins dès le lancement des avis
	AKPAGNITO Dieudonné 95383520	Il ne faut pas que les projets restent sur les effets d'annonce comme FNDA Il est nécessaire d'impliquer réellement les vrais producteurs	Le modèle d'intervention ne permettra pas d'entraîner de l'insatisfaction des bénéficiaires, au contraire	La société civile locale, la mairie, l'ATDA et organisations de producteurs devront être chargés de la veille citoyenne

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		qui interviennent sur les filières ciblées		
	ALIKAN Albertine 55002821	Il est nécessaire d'impliquer les femmes qui souffrent beaucoup	Les femmes et les jeunes seront impliquées et bénéficieront de tous les appuis lorsque les critères sont respectés. Ils vont bénéficier de mesures incitatives	-
	ATAKITI Eugene 97010833	Mettre un accent sur les aliments de bétail, l'augmentation du nombre de conseillers agricoles, ne pas restreindre les bénéficiaires à des jeunes inexpérimentés	Les aliments pour volaille, la vaccination etc. sont les actions prévues. Les conseillers agricoles seront renforcés et dotés de moyens pour accompagner les bénéficiaires	-
	HOUNONGBA Célestine 51898938	Qu'est qui est prévu pour les petits producteurs de maïs ? Quel appui pour éviter les pertes postes récolte	Les petits producteurs peuvent directement être appuyés à travers des fournitures de matériels agricoles (individuel ou en groupe), l'irrigation des parcelles, l'aide à l'investissement (subvention), la garantie pour des prêt bancaire, etc. Les appuis pour la transformation et la construction de magasins de stockage sont prévus	Exprimer les besoins en temps réel
	AHONON Henry 95696192	Merci pour les matériels agricoles qui va beaucoup nous aider. Le projet démarre effectivement quand ?	Le projet va démarrer en 2024	-

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
	ADJAME Binanon 97531080	Il faut veillez au démarrage rapide du projet et que les actions commencent ici à Djidja en même temps Le projet travaillera seulement avec les individuels ou bien les groupements aussi ?	Le projet va travailler avec des individuels et aussi des organisations	Il est préférable d'intégrer les OPA pour bénéficier des appuis groupés et avoir rapidement les informations
	AHONON Pierrette 67696545	Le projet impactera tout le monde en même temps et toutes les filières ?	Toutes les filières seront impactées en même temps	
ONG	AGBESSI Grégoire ONG-GSDP 66094106 67392858	Chaque acteur doit prendre en compte son rôle et l'exercer Travailler en capitalisant sur les autres projets existants Faciliter l'accès au marché des produits, la construction des magasins, Quel est le montant du FA-PACOFIDE ? Système de fourniture d'engrais à crédit ?	Des réformes sont prévues pour organiser l'accès au marché des produits Le montant du FA-PACOFIDE est de 150 millions de dollars soit environ 88 milliards de FCFA	-
CeC/ATDA	Odjrado Clémence	S'agira t-il du même mécanisme d'intervention que	Sur le principe, ça sera le même mécanisme	Former les conseillers agricoles sur les nouveaux mécanismes

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		le PACOFIDE actuel ou bien cela va changer.	d'intervention notamment le fait faire par les ATDA. Toutefois, des manuels spécifiques seront édités pour chaque opération d'appui	d'intervention et le MGP

Source : Travaux de terrain, août 2023

En plus des clarifications qui ont été apportées sur place, des mesures sont proposées et sont intégrées dans le PCGES.

Au terme de la consultation publique, il est à retenir que les bénéficiaires accueillent favorablement le projet en espérant sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Après la séance, un Procès-Verbaux (PV) de consultation publique a été élaboré en vue de faire la synthèse des échanges.

Annexe 1 : Procès-Verbal de consultation publique



PACOFIDE PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE
DES FILIERES AGRICOLES ET A LA
DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS
REPUBLIQUE DU BENIN

03 BP 2900 Cotonou - Bénin
TEL : (+229) 52 19 06 89
E-Mail : pacofide@gouv.bj
www.agriculture.gouv.bj

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

**MISSION : Actualisation des documents de sauvegardes du PACOFIDE
(CGES, CPR, PGP, PGMO, PMPP, MGP, EAS/HS)**

Date : 3/08/2023
Début de la séance : 9h 11'
Fin de la séance : 13h 16'
Commune : DJIDJA
Arrondissement : DJIDJA
Village/quartier : -
Lieu-dit : Mairie
Langue(s) de travail : Français et Fon
Représentants du Consultant : Dr. AWOS. Palick, MOCENI Hanzig

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'objectif de la séance est de présenter le contenu du FA-PACOFIDE à l'ensemble des parties prenantes afin de recueillir leurs opinions, suggestions et recommandations.
Le FA-PACOFIDE couvrira 4 filières (riz, manioc, maraîchage et volaille). Il sera mis en œuvre dès 2024 pour une durée de 5 ans dans tout le pays et surtout les zones sensibles.
Au nombre des actions prévues figurent : réforme de l'organisation des filières, l'amélioration de l'accès aux intrants et au conseil agricole, l'appui en infrastructure de production, transformation et commercialisation. Il y aura aussi des subventions directes aux acteurs. Les activités vont entraîner des impacts environnementaux et sociaux potentiels qu'il conviendra de bien gérer. A cet effet, des documents cadre existants doivent être actualisés pour prendre en compte les nouveaux acteurs et territoires.

Financement Additionnel au PACOFIDE

QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} Intervenant (DAMMOUDD Sébastien) : C'est un bon projet et Djidja est honoré de figurer par les bénéficiaires. Je vais puis de bien vouloir expliquer le mode d'intervention et de dire comment les producteurs moyens seront traités ?

Réponse : le projet va impliquer toutes les catégories de producteurs. Les moyens (10-20 ha) seront pris en compte directement ou en association (OPA).

2^e Intervenant (Zongo Burtin; Bilégné) : Je vous demande de veiller à une réel implication de l'Union Communale des producteurs.

Réponse : les organisations des bénéficiaires des producteurs seront étroitement associés au projet.

3^e Intervenant (HATHOUENOU Richard) : Qui sera chargé d'appuyer les producteurs sur le terrain ? et l'ATDA, la Daire parce que nous ne voulons pas des politiciens.

Réponse : Rassurez-vous, l'ATDA sera chargé de conduire les actions sur le terrain, vous ne serez pas oublié.

4^e Intervenant (KAKPO Georges) : Il ne faut pas attendre que les délais passent avant de dire que vous voulez nous aider, l'agriculture vit un calendrier précis.

Réponse : le nécessaire sera fait pour que les besoins soient satisfaits en temps opportun.


5^e Intervenant (ALIKAN Albutile) : Comment les femmes seront impliquées ?

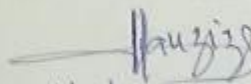
Réponse : le nécessaire sera fait pour que les femmes et les jeunes soient au cœur de la mise en œuvre du projet ; d'ailleurs le PACOFIDE a un Plan d'action Genre.


SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

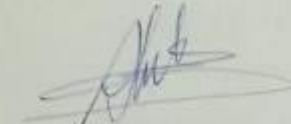
Au cours des échanges, il est à retenir que les participants ont très content et accueillent favorablement le FA-PACOFIDE. Ils espèrent les actions vont commencer très rapidement. Les principaux points de discussion portent sur l'implication effective des producteurs et la mise en place très rapide des appuis. L'équipe a décidé de reverser leurs préoccupations aux autorités afin qu'elles soient prises en compte pour la finalisation du document de projet. Les producteurs devront prendre les dispositions pour se rapprocher régulièrement de la Ccl de Djidja pour s'informer y compris leur organisation. Les producteurs devront dès maintenant commencer à apprêter les champs, animer des stages réguliers avec les autres, s'informer sur le MGP existant, diffuser les info auprès des communautés à Djidja.


Ont signé :

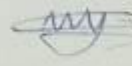

Di. Awo
PACOFIDE

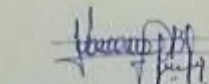

Modou Hauziye DOENI
APIEX/PACOFIDE

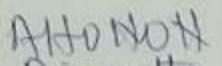

Agreste A. AGBESSI
Rep. ONG.



S. AHIMHONTE
Rep. CAC
DJIOTA

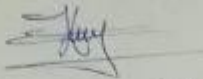

ALIKAN
Albertine

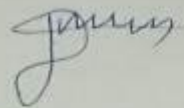

BONONGBA
Celestine

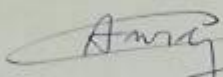

KATARENON
Honoré



ANNON
Dianette



Eugène
ATAKITI

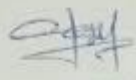

HAWENDON A. Médard

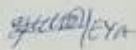

AFFAGNITO Dieu-Donne

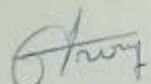

AMALY T. L. Valentin
97 03 11 77

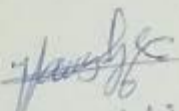

KPHO Georges



Seybessi P.

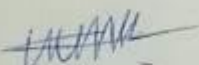

ARKUTE Edmond



ELIJAH Alyammatou



ALFA Léman


CeC / Djidja
Germain ANDRE


Toussaint GNANWO
C / Maï'n / Djidja


CV Komi
Zondo Bertin


Sébastien DANNOU
Maïrie DJIDJA


TS / DPV
ODJRADO F. Clémence

Annexe 2 : liste de présence

Annexe 3: Quelques photos



SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de l'actualisation des documents de sauvegarde du PACOFIDE, des consultations sont organisées dans les régions productrices des principales filières ciblées pour être appuyées. A cet effet, une séance est organisée le **04 août 2023 à Glazoué**, dans la salle de réunion de l'Union Comunale des Producteurs (Ex USPP).

Ladite séance a regroupé les représentants des structures d'encadrement des producteurs notamment les conseillers agricoles (ATDA,), les producteurs individuels ainsi que les organisations professionnelles (de producteurs, de transformateurs, de commerçants), les autorités communales, les élus locaux. La séance est conduite par une équipe de l'Unité de Coordination du PACOFIDE (UGP). Au total **61 participants dont 18 femmes**. La liste de présence est jointe en annexe.

La consultation des parties prenantes a permis de :

- présenter le contenu du FA-PACOFIDE aux parties prenantes ;
- échanger sur les diverses interventions du projet et apporter toutes les clarifications nécessaires relatives aux effets et impacts environnementaux et sociaux ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs envisagés ;
- recueillir les préoccupations, perceptions, réactions opinions, observations, contributions et recommandations des parties prenantes en général, des femmes et autres groupes connus comme étant vulnérables dans chaque région, aux fins de proposer des mesures appropriées qui intègrent leurs opinions
- Identifier les priorités des parties prenantes, leurs principales contraintes et les domaines pour lesquels leur implication est requise ;
- convenir avec les parties prenantes du mécanisme d'information, de consultation continue et de participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet, notamment celles des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des échanges issus de la consultation.

Tableau 01 : Synthèse des préoccupations des consultations publiques

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
Préfecture	AMOUSSOU Grégoire 97649357 Cadre	Merci pour les nouvelles CVA très importantes Risques climatiques comme menaces, partenariat avec ASECNA pour mieux gérer Provision de la volaille, réduction des exportations, il	Le projet va travailler intensément dans les zones sensibles, exposées aux inondations et sécheresse Un partenariat existe entre Météo-Bénin et PACOFIDE qui l'appui en matériels techniques Les investissements prévus sur la volaille vont contribuer significativement à	

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		faudra y intensifier le financement	l'atteinte de la réduction des importations	
Mairie/Elus locaux	KATCHONI Barnabé 97288739	Information comprise, une très bonne initiative du Gouvernement Bien vouloir organiser des expositions des machines agricole à Glazoué	Doléance est enregistrée, elle sera transmise aux autorités ; Des visites d'échange vers l'union de la SONAMA	Organiser des visites d'échange vers l'union de la SONAMA au profit des producteurs bénéficiaires
Producteurs bénéficiaires	HODONOU Jules (prêtre maraicher) 97716659	Est-il possible d'aider à avoir accès à l'eau sur grande superficie ? Les herbicides détruisent les sols, est-il possible de trouver de machines pour le désherbage ? Est-il possible d'être bénéficiaires pour 2 ou plusieurs filières ?	Les appuis sont déjà prévus dans ce sens. Il sera possible de bénéficier des appuis sur plusieurs filières pour autant que le producteur soit dans l'activité.	-
	DOGNON Fabrice 96131620	Content et accueil favorable du projet, Quelles action concrètes dans la volaille	Poulets locaux (1,000 bénéficiaires) (subvention directe) Facilitation de la création d'entreprises avicoles modernes coûts partagés Accompagnement de 24 promoteurs – 20 000 têtes	Il faudra que les producteurs s'organisent pour mieux bénéficier de ces appuis

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
			<p>500 jeunes - 5 000 têtes</p> <p>Rendre disponibles et accessibles les poussins d'1 jour (subvention directe)</p> <p>Prophylaxie</p>	
	<p>AHOLOKPE Raymond 95792392</p>	<p>Qu'est ce qui est prévu pour l'élevage et autres filières ?</p> <p>Appui en couveuses, poulaillers, forages, provendes, moyens de transport ?</p>	<p>Poulets locaux (1,000 bénéficiaires) (subvention directe)</p> <p>Facilitation de la création d'entreprises avicoles modernes coûts partagés</p> <p>Accompagnement de 24 promoteurs – 20 000 têtes</p> <p>500 jeunes - 5 000 têtes</p> <p>Rendre disponibles et accessibles les poussins d'1 jour (subvention directe)</p> <p>Prophylaxie</p>	-
	<p>SANGNIDJO Didier 96485451</p>	<p>Les appuis en couveuses, poulaillers, les forages, les provendes, moyens de transport sont t'ils prévus ?</p>	<p>Bien entendu, ces appuis sont prévus</p>	
	<p>ZOUNNON Tanguy 97318509</p>	<p>Comment les bénéficiaires seront choisis et comment</p>	<p>La Cellule Communale ATDA organise sur le terrain la sélection des</p>	<p>Elaborer des manuels pour chaque type</p>

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		l'accompagnement sera fait ? Financement total et taux d'apport personnel	bénéficiaires suivant chaque filière D'une manière générale, la contribution des bénéficiaires est comprise entre 15 et 20%	d'appui et diffuser auprès des producteurs
	OKOUMASSOU Adelle 54200248	Il sera nécessaire de densifier le financement sur volaille dans la perspective d'autosuffisance en volaille	Un appui conséquent est prévu pour la filière volaille	-
	TAKI Emilienne 94961032	Besoin d'appui en motopompe et autres matériels de jardinage, est-il possible dans le cadre du projet ?	Oui, cet appui est bien possible	-
	DOSSOU Cyprienne 96363357	Il sera nécessaire de subventionner les semences de vivriers et autres intrants	Les subventions sur les semences et autres intrants sont prévus	
	ARRE Hubert 97401272	Il sera nécessaire de ne pas trainer et de vite y aller et respecter les délais	Des missions de contrôle sont prévues pour veiller à la bonne exécution des travaux	Veiller à impliquer les bénéficiaires lors des travaux
	BOKPE serge 97838366	Il faut éviter d'acquérir des matériels de mauvaise qualité	Des dispositions sont prises pour assurer la qualité des acquisitions	Veiller à impliquer les bénéficiaires lors des travaux
	BOUDI Nicodème 67208726	Merci d'avoir pris en compte la filière maïs qui était délaissée	-	-
	FEKOTAN Armand	Qualité des infrastructure d'aménagement et	Les dispositions seront prise à cet effet	

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
	97087237	durabilité nécessaire		
ONG	RADJI Rachid 96151460 (PASCiB)	Prendre en compte les contraintes foncières avant de réaliser tout investissement Inexploitation des magasins de stockage	Les dispositions seront prises à cet effet Les besoins en magasins seront soigneusement étudiés avant toute décision de construction	Réaliser pour toutes les infrastructures des études socio-économique et environnementales
CeC/ATDA	AYEDEGUE Lionel CCeC 97603539	Il faut clarifier le mode d'intervention	L'ATDA va assurer l'implémentation du projet sur le terrain Des appels à projet seront régulièrement lancés pour enregistrer les besoins des bénéficiaires	

Source : Travaux de terrain, août 2023

En plus des clarifications qui ont été apportées sur place, des mesures sont proposées et sont intégrées dans le PCGES.

Au terme de la consultation publique, il est à retenir que les bénéficiaires accueillent favorablement le projet en espérant sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Après la séance, un Procès-Verbaux (PV) de consultation publique a été élaboré en vue de faire la synthèse des échanges.

Annexe 1 : Procès-Verbal de consultation publique



PACOFIDE PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE
DES FILIERES AGRICOLES ET A LA
DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS
REPUBLIQUE DU BENIN

03 BP 2900 Cotonou - Bénin
TEL : (+229) 52 19 06 89
E-Mail : pacofide@gouv.bj
www.agriculture.gouv.bj

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

**MISSION : Actualisation des documents de sauvegardes du PACOFIDE
(CGES, CPR, PGP, PGMO, PMPP, MGP, EAS/HS)**

Date : 04/08/2023
Début de la séance : 10h 15'
Fin de la séance : 15h 06'
Commune : Glazoue
Arrondissement : Glazoue centre
Village/quartier : -
Lieu-dit : Salle de réunion UCP (Ex USPP)
Langue(s) de travail : Fon, Idoatcha, Français
Représentants du Consultant : AWO Souou M., Ocini Hanzize

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le mardi 04 août 2023, à 10h15, a eu lieu dans la salle de réunion de l'USPP de Glazoue la séance de consultation des parties prenantes du FA-PACOFIDE. L'objectif de la séance est de présenter aux participants le contenu du nouveau projet et de recueillir leurs opinions, suggestions et recommandations. Le FA-PACOFIDE va adrener 4 filières (maraichage, mais, riz et volaille) pour une durée de 5 ans sur l'ensemble du territoire national avec un accent sur les zones sensibles. Les actions qui seront menées concernent : la réforme de l'organisation et de l'environnement des filières, l'appui en intrants et en matériels de production, de transformation et de commercialisation, le renforcement du conseil agricole, les subventions directes et la garantie par les prêts. Le projet va inclure des risques et effets environnementaux et sociaux ; il est classé à risque substantiel. Des mesures sont envisagées pour mieux gérer ces impacts.

Financement Additionnel au PACOFIDE

QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} Intervenant (AMOUSSOU Grégoire) : comment les risques et impacts climatiques sont-ils pris en compte sur le projet.
Réponse : le projet va intensifier ses investissements notamment dans les zones sensibles exposés à l'inondation et la sécheresse. Des forages avec pompe solaire et des aménagements de bas-fonds non prévus. Une convention avec Météo-Bénin sera également une approche.

2^{ème} Intervenant (KATCHOUHI Barnabé) : Est-il possible d'apporter les échantillons de machines agricoles pour exposé ici ?
Réponse : Il sera possible plutôt d'organiser des visites d'échange pour aller apprécier les machines à la Gbela Ma-

3^{ème} Intervenant (HOUMOU Jules) : L'accès à l'eau est-il prévu ? Des machines agricoles peuvent faciliter les travaux sur le terrain au lieu des herbicides. Est-ce que ça sera possible de bénéficier pour le compte de plusieurs filières ?
Réponse : Les appuis sont déjà prévus dans ce sens, si le producteur est déjà dans l'activité, il aura les appuis.


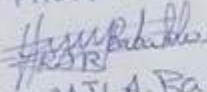
4^{ème} Intervenant (DEMON Fabrice) : Qu'est-ce qui est concrètement prévu pour la volaille ?
Réponse : Des subventions directes pour les bénéficiaires pour la production de poulets locaux, faciliter la création d'entreprises agricoles, rendre disponible et accessible les produits d'hygiène, prophylaxie et

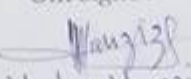
5^{ème} Intervenant (OKOU MASSOU Abéli) : Je pense qu'il est nécessaire qu'une partie importante de l'enveloppe du projet soit consacrée à la volaille pour qu'on s'autosuffise.
Réponse : Une part importante est déjà consacrée à la volaille. Au cours du projet suivant l'avancement cela pourrait être renforcé.


6^{ème} Intervenant (ARRE Hubert) : C'est bien, mais il faudra éviter le retard au démarrage.
Réponse : Des retards sont évités. Une mission de contrôle veillera au suivi des travaux.


SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

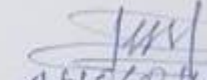
Au terme des discussions, les participants sont très satisfaits et accueillent favorablement le FA-PACOFIDE. Les principaux points de discussion concernent : la durabilité et la qualité des investissements, l'implication des bénéficiaires, la place de la cellule dans les investissements. L'ensemble des conclusions, notes et décisions seront revues avec les autorités pour être prise en compte dans la finalisation du document du projet. Les organisations de producteurs se sont engagées à travailler aux côtés de la Cellule Communale de l'ATDA pour bien implémenter les actions. En tout état de cause, d'autres séances d'information seront organisées au début des interventions. A toute fin utile, le MAP est fonctionnel pour aider à gérer les différents griefs en temps opportun.

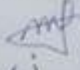

M. AVO
PACOFIDE

RASJI A. RACHIDI
Représentant PASCIB

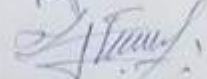
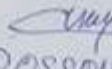
Ont signé :

Abdon Hanzige OCENI
PACOFIDE

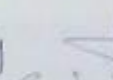

KATCHEMI Basmalie
Délégué
970377309


Grigore V. AMOUSSOU
Préfecture de Dassa-Zama

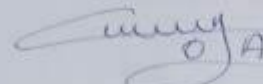

ANOZOU
95792392

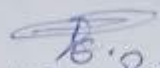
0
Emilie TANGUI

Yodji constance
62 76 28 78

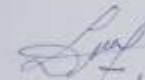

ZOUNON S. TANGUY

DOSSOU Cyprienne
96863357


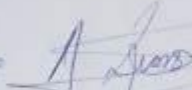

GISELE DOSSOU
97401870


Financement Additionnel au PACOFIDE

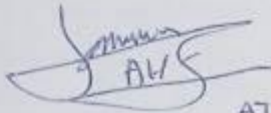
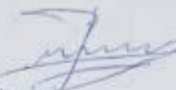

OKOUNMASSOUM Atole
54 20 02 48



EMINAKPO Bienvenu
95-36-73-58

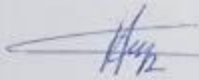


DOGNON Fabrice
96 13 16 20

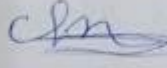

Jules BEEBOHOU

Linnel AYEDEBEKE
97 60 35 39



FEKOTAN Antran
97 08 72 37


HERMANN ATAKLA

AIDADJONON Genevieve
66 92 12 98



SEKA Justine
91 10 15 09



Hubert ARRE




MISSIKRI Chantal
65-52-73-13


Tadjide Houcien

ZOUNON S. Tanguy
97 21 85 09


Anie KOWLEKO
TS Maraichage


GBOGA Felicien


CHABI SERO Inouss
Ast AP IATDAY
6407 280 2

Annexe 2 : liste de présence

Annexe 3: Quelques photos



SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de l'actualisation des documents de sauvegarde du PACOFIDE, des consultations sont organisées dans les régions productrices des principales filières ciblées pour être appuyées. A cet effet, une séance est organisée le **03 août 2023 à Grand-Popo**, à l'hôtel Ganna de la même ville.

Ladite séance a regroupé les représentants des structures d'encadrement des producteurs notamment les conseillers agricoles (ATDA,), les producteurs individuels ainsi que les organisations professionnelles (de producteurs, de transformateurs, de commerçants), les autorités communales, les élus locaux. La séance est conduite par une équipe de l'Unité de Coordination du PACOFIDE (UGP). Au total **67 participants dont 21 femmes**. La liste de présence est jointe en annexe.

La consultation des parties prenantes a permis de :

- présenter le contenu du FA-PACOFIDE aux parties prenantes ;
- échanger sur les diverses interventions du projet et apporter toutes les clarifications nécessaires relatives aux effets et impacts environnementaux et sociaux ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs envisagées ;
- recueillir les préoccupations, perceptions, réactions opinions, observations, contributions et recommandations des parties prenantes en général, des femmes et autres groupes connus comme étant vulnérables dans chaque région, aux fins de proposer des mesures appropriées qui intègrent leurs opinions
- Identifier les priorités des parties prenantes, leurs principales contraintes et les domaines pour lesquels leur implication est requise ;
- convenir avec les parties prenantes du mécanisme d'information, de consultation continue et de participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet, notamment celles des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des échanges issus de la consultation.

Tableau 01 : Synthèse des préoccupations des consultations publiques

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
Producteurs	M.AKPLOGAN Hyacinthe, aviculteur	Je remercie le PACOFIDE pour son développement. Je souhaite que le projet dispose d'une équipe pour aider les acteurs à rédiger leurs plans d'affaires. Quel est le type d'espèces de volailles	Le projet veut mettre l'accent uniquement sur les poulets locaux.	Prendre des dispositions pour appuyer les acteurs dans l'élaboration des plans d'affaires.
	Mme NATO Larissa éleveur de Houéyogbé	Faut-il avoir différents types d'espèces et quelle est la taille du cheptel pour bénéficier des appuis ?	Le projet n'appuiera pas les opportunistes. Le seuil du cheptel n'est pas encore retenu, le plus important c'est d'être dans l'une des filières.	Partager avec les parties prenantes les documents du projet dès qu'ils seront disponibles de même que les critères retenus pour bénéficier des financements.

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
	Mme Ariane AWUI, cadre de la ferme MATEKPO de Grand-Popo	Peut-on appuyer un acteur sur deux filières différentes ?	Si vous remplissez les critères pas de problème mais, le projet compte impacter le maximum d'acteurs.	Organiser périodiquement des séances d'information à l'endroit de toutes les parties prenantes.
	M.ABRAHAM FACHOLA semencier maraîcher de LOKOSSA représentant la Fédération Nationale des Producteurs Semenciers (FNPS)	Merci pour la vision du projet. Le sous-secteur semencier maraîcher a vu le jour seulement il y a quelques années, nous souhaiterions collaborer avec le PACOFIDE. Par ailleurs, la gestion de transhumance, nous souhaiterions que ce fléau soit bien géré avec les maraîchers	La transhumance interne est interdite par dernier décret.	
Mairie	M.KINVOEDO Gbètoho Responsable Affaires Domaniales de la Mairie de Grand-Popo	Place et rôle de la mairie dans le projet	La mairie sera associée dans la mise en œuvre du projet à toutes les étapes.	
	M. KPATINDE Gaston aviculteur à Possotomè	Je voudrais savoir les dispositions prises pour la livraison des poussins. Est-ce les poussins d'un jour ? Est-ce les poussins de goliath de bonnes souches ? Appuyer les coaches en biosécurité pour sensibilisation afin de limiter les risques d'épizooties	Pour le retard dans la mise en place des poussins d'un jour subventionnés par l'ATDA du Pôle 7, il y a eu des difficultés liées aux effets du covid 19 en 2020 avec l'augmentation des prix des aliments. Ce qui fait que, des éleveurs qui ne sont pas des professionnels et qui ont pris les poussins, n'ont pas pu les nourrir.	Prendre les dispositions pour mettre à temps les équipements à la disposition des bénéficiaires.

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
			Cependant, nous avons pris en compte vos observations.	
Faitières	M.AMOUSSOU olivier Association des fabricants d'Intrants Organiques du Bénin (AFIO-Bénin)	Besoins d'infrastructures, autorisation de mise sur le marché, renforcement de capacités Nous voudrions mettre les engrais organiques prennent de la place dans le maraîchage.	Tous ces maillons comme nous venons de le dire à travers la présentation sont intégrés dans le projet.	
	M.SOSSA Nestor Président de l'Union Départementale des Maraîchers (UDM) du Mono	Savoir si les faitières auront à rédiger des dossiers de subvention pour appuyer les membres ?	Le rôle des faitières est entre autres, l'organisation de ses membres et le renforcement des capacités des acteurs. Les subventions seront octroyées à chaque acteur de la filière ou à des coopératives.	La société civile locale, la mairie, l'ATDA et organisations de producteurs devront être chargés de la veille citoyenne
	M. EUSTACHE GNIMAVO Vice-Président de la Fédération Nationale des Commerçants des Produits Maraîchers du Bénin (FNCPProMa)	Quel est le travail qui va se faire pour régler le problème de normes avec les produits maraîchers frais. L'ABSSA n'a pas encore un mécanisme pour l'autorisation de mise en marché pour les produits frais. Par ailleurs, le maillon des commerçants est marginalisé dans les différentes filières : nous voudrions que des vos actions puissent renforcer ce maillon.	La préoccupation des commerçants concernant l'autorisation de mise en marché des produits maraîchers frais, certification des produits frais est notée et sera prise en compte dans le document. Chaque pays à ses normes et pour avoir accès à un marché déterminé, il faut se conformer à ses normes. Donc ce n'est pas l'ABSSA qui définit les normes.	Renforcer les capacités des acteurs (certification, formation sur l'usage des équipement mois à leur disposition, recherche de financement etc)

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
	M.GUEZE Parfait SG Union Départementale des Maraîchers (UDM) du Mono	<p>Dans le passé des producteurs ont été laissé sur le carreau à cause des apports demandés par les projets, je voudrais demander d'être très flexible par rapport à l'apport personnel des bénéficiaires et avoir un fonds de garanti pour ne pas laisser certains producteurs</p> <p>La gestion de la main d'œuvre, je salue l'idée de PACOFIDE</p> <p>Est-ce que toutes les espèces de volailles sont concernées ? Sinon, je propose les pintades et les canards également.</p> <p>Est-ce que l'anacarde et l'ananas vont s'arrêter avec FA ?</p>	<p>Les mauvaises expériences seront corrigées en ce qui concerne les délais de mise en œuvre des plans d'affaires. Lorsque le plan d'affaire est retenu il faut que chacun respecte son engagement. Plus rien n'est gratuit avec ce gouvernement, c'est pour cela on veut travailler avec les vrais professionnels.</p> <p>Oui, l'ananas et anacarde finissent en 2025 et FA-PACOFIDE commence en 2024 et fini en 2029</p>	
	M.AKOSSOU marc Association des transformateurs et Distributeurs des Produits Avicoles (ATRADIPA)	<p>J'ai beaucoup apprécié les objectifs, qui dit volaille dit œufs, or les œufs du Nigéria créent de problèmes sur le marché ; quel accompagnement pour contrôler ce marché afin de développer ce secteur ?</p> <p>ATRADIPA transforme les viandes, comment nous aider avoir l'autorisation de mise en marché, renforcement de capacité dans le secteur de la transformation.</p> <p>Comment les associations seront subventionnées (vendeurs d'œufs, transformateurs de viande)</p>	<p>Nous sommes venus faire une sensibilisation sur les activités du projet et recueillir vos observations. Toutes les contraintes liées à chaque filière sera identifiées et les stratégies pour apporter des solutions à ses enjeux seront élaborées pour vous donner satisfaction et atteindre les objectifs du projet.</p> <p>Les critères de subventions, les différents guichets qui seront ouverts et les modalités d'accès seront vulgarisées.</p>	Mettre en œuvre le PMPP et vulgariser les modalités d'accès au subventions.

Source : Travaux de terrain, août 2023

En plus des clarifications qui ont été apportées sur place, des mesures sont proposées et sont intégrées dans le PCGES.

Au terme de la consultation publique, il est à retenir que les bénéficiaires accueillent favorablement le projet en espérant sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Après la séance, un Procès-Verbaux (PV) de consultation publique a été élaboré en vue de faire la synthèse des échanges.

Annexe 1 : Procès-Verbal de consultation publique



PACOFIDE PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE
DES FILIERES AGRICOLES ET A LA
DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS
REPUBLIQUE DU BENIN

03 BP 2900 Cotonou - Bénin
TEL : (+229) 52 19 06 89
E-Mail : pacofide@gouv.bj
www.agriculture.gouv.bj

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MISSION : Actualisation des documents de sauvegardes du PACOFIDE (CGES, CPR, PGP, PGMO, PMPP, MGP, EAS/HS)

Date : 3 Août 2023
Début de la séance : 10 heures
Fin de la séance : 14h 30 min
Commune : Grand-Popo
Arrondissement : Grand-Popo Centre
Village/quartier : -
Lieu-dit : -
Langue(s) de travail : Français, Fon et Mina
Représentants du Consultant : -

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'objectif de la séance est de présenter le contenu du FA-PACOFIDE à l'ensemble des parties prenantes du projet afin de recueillir leurs opinions, suggestions et recommandations. Le FA-PACOFIDE couvrira 4 filières (le riz, le maïs, le maraîchage et la volaille). Il sera mis en œuvre dès 2024 pour une durée de 5 ans dans tous les départements du Bénin et surtout dans les zones sensibles.

Au nombre de actions prévues figurent : réforme de l'organisation de filières, l'amélioration de l'accès aux intrants et au conseil agricole, l'appui en infrastructure de production, de transformation et de commercialisation. Il aura aussi des subventions directes aux acteurs. Les différentes activités vont entraîner des impacts environnementaux et sociaux potentiels qu'il conviendra de gérer. A cet effet, des documents cadre initiaux doivent être actualisés pour prendre en compte les acteurs de nouvelles filières et les territoires d'accueil de sous-projets.

QUESTIONS ET DEBATS

M. AKPLO GAN hyacinthe : Je remercie le projet pour la démarche adoptée. Je suggère que le PACOFIDE dispose d'une équipe pour appuyer les parties prenantes à rédiger les plans d'affaires. Quelles sont les catégories d'espèces de volailles à promouvoir ?

Réponse : Des dispositions seront prises pour aider les acteurs à élaborer leurs plans d'affaires. Par ailleurs, le projet va mettre l'accent sur les points locaux. En ce qui concerne le contenu de l'appui, il portera sur la vaccination, l'alimentation et le renforcement des capacités.

M. Abraham FACHOLA, représentant de la Fédération Nationale des Producteurs Semenciers (FNPS) : Nous vous remercions pour la vision et les objectifs projetés. Comment est-ce que le FA-PACOFIDE compte gérer les problèmes liés à la transhumance ?

Réponse : Le projet n'est pas initié pour gérer les problèmes liés à la transhumance. Elle est d'ailleurs interdite par la loi. Un autre projet est initié pour gérer ce volet, le PACOFIDE travaillera en synergie avec le projet pour développer ses filières.

M. KINVOEDO Ghétché, Responsable des Affaires Domaniales et Environnementales de la mairie de Grand-Tapo : Quelle est la place de la mairie dans la mise en œuvre du FA-PACOFIDE ?

SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- Multiplier les relances entre les acteurs du projet et les différents faitiers par filière ;
- Partager avec les parties prenantes le mode d'intervention qui sera retenu par filière ;
- Appuyer les faitiers OPA dans la sélection de bénéficiaires ;
- Intégrer la volet vaccination des sujets pour limiter les maladies ;
- Appuyer les acteurs dans l'élaboration de plans d'affaires ;
- Maintenir le contact avec les cibles -

Ont signé :

Louisa
LOKOSSOU F. Kombou
Maraïcher G. POPO

Consultation des parties prenantes dans le cadre de l'actualisation des documents de sauvegarde du PACOFIDE

Ont signé :

Wassim
WASSIM ABOUBAKR
DDEP. Soudan

Pascal
PASCAL SAGBO
D&A D&A

Armand
Armand HOUNKPATIN
Coordonnateur Fe'NOMa
97278251

Afoussa
AFOUSSA E.S. Florent
prt ADA-MONO/ANAB
9616 8133

KPATINOE
KPATINOE Gaston
IAB

Eustache
Eustache GNIMAN
VP/ FNCPROMA
64146464

Akossou
AKOSSOU Mare
ATRADIPA - Bénin
95925132

Anani
ANANI SOSSA
UCCR Grand-popo
6223 4485

Tossou
TOSSEU ché
UCCR Honey
96
66303985

Kossiba
Kossiba Epiphane AMEAMONNAN
ANCRL-B /61077327

DDJE
DDJE O.A. Lamo
IAB/UFISAB

Alex
ALEX
IAB/UFISAB

Amoussou
AMOUSSOU Olivier
AFIOB.
97123283 -


AGBEDE
AGBEDE Sylvie Pelé
FNOTPROMA
65369040


Hyacinthe
APLOGAN Hyacinthe
TSO/Athiémé
97130711


AMEDEGNAT
AMEDEGNAT Belinda
660719 88 AD


Ont signé :


Félix SINGHO
Trésorier Général Adjoint/
ANTM-Bénin.
62 56 96 67

MONTCHO Fleur-Tudon
CA ANERL 


Alphomé MPOUN
SASSEC
97 91 23 07


Guillaume GNATTOVI
62 75 57 94
ATRADI PA/Bénin.



HOUEDO Marguerite
94-31-75-68
ATRADI PA/Bénin



AHOVI Aquiana
Représentante MATEKO
54 62 64 86

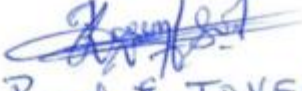
ACAKPO Jean


Marachon
Grand POPO
35 45 00 50

Anci
HOUNPONOU Augustine
Productrice MATEKO
62 47 92 28


LALADEDOGUI
ADJATO K.
34 27 28 56



SOUMANOU LASSIMI
Marachon
Grand POPO
65 26 60 05



Paul S. TOVENON K.
Collaborateur du BP
ATDA - 7
97 00 33 86


Adji
CCEC Grand-POPO
ATATCHO. N. Flora

DAVI
DAVI Clarisse
69 94 41 29


Berenger BOHOUNKPAN
CCEC Honejogbe.


Rodrigue
CAPO-UM'UM'
8056 / PROFIDE
4

Annexe 2 : liste de présence

Annexe 3: Quelques photos



SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de l'actualisation des documents de sauvegarde du PACOFIDE, des consultations sont organisées dans les régions productrices des principales filières ciblées pour être appuyées. A cet effet, une séance est organisée le **04 août 2023 à Kandi**, dans la salle de réunion de la mairie.

Ladite séance a regroupé les représentants des structures d'encadrement des producteurs notamment les conseillers agricoles (ATDA,), les producteurs individuels ainsi que les organisations professionnelles (de producteurs, de transformateurs, de commerçants), les autorités communales, les élus locaux. La séance est conduite par une équipe de l'Unité de Coordination du PACOFIDE (UGP). Au total **88 participants dont 26 femmes**. La liste de présence est jointe en annexe.

La consultation des parties prenantes a permis de :

- présenter le contenu du FA-PACOFIDE aux parties prenantes ;
- échanger sur les diverses interventions du projet et apporter toutes les clarifications nécessaires relatives aux effets et impacts environnementaux et sociaux ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs envisagés ;
- recueillir les préoccupations, perceptions, réactions opinions, observations, contributions et recommandations des parties prenantes en général, des femmes et autres groupes connus comme étant vulnérables dans chaque région, aux fins de proposer des mesures appropriées qui intègrent leurs opinions
- Identifier les priorités des parties prenantes, leurs principales contraintes et les domaines pour lesquels leur implication est requise ;
- convenir avec les parties prenantes du mécanisme d'information, de consultation continue et de participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet, notamment celles des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des échanges issus de la consultation.

Tableau 01 : Synthèse des préoccupations des consultations publiques

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
Producteurs de maïs	ILOUKANDI Ibrahim 62671991	Merci au projet pour avoir pensé à nous. Comme le coton est bien organisé et ses engrais sont toujours disponibles et d'accès facile, je veux que le FA-PACOFIDE travail dans ce sens pour rendre disponible l'engrais spécifique du maïs	Merci à vous aussi. Des réformes allant dans le sens de l'organisation de l'environnement des 04 filières identifiées sont prévues	Mettre un accent sur le volet organisationnel des 04 filières

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		Il faut également alléger la procédure de financement aux producteurs afin que les structure de micro finance ne leur perdent plus trop le temps	Des dispositions sont prises pour rendre plus facile aux producteurs accès aux financements.	Simplifier le canevas d'appel à projet et mettre en place un système de financement plus flexible.
	OROUGANI Abdoulaye 95569370	Appuyer à mieux produire en quantité suffisante est une très bonne initiative mais ne pas aider à accéder à un bon marché d'écoulement serait peine perdue. Je demande donc au projet de vraiment nous aider à écouler nos produits	L'accès au marché fait partie des préoccupations du FA-PACOFIDE et des dispositions sont prévues pour faire face à ce problème capital.	Développer un mécanisme de mise en marché pouvant aider les bénéficiaires à réaliser de bénéfices conséquents.
		Quelles sont les procédures pour avoir le financement de FA-PACOFIDE ?	Des appels à projet seront lancés et les producteurs à travers leur CCeC feront enregistrer leurs besoins en fonds de roulement, infrastructures, matériels, équipement et autres suivant un canevas préétablit	Former tous les agents des CeC pour accompagnement aisé des bénéficiaires.
Producteurs du riz	BIO Sarè 95251239	Remerciement à PACOFIDE pour avoir réussi à rendre compétitive la filière anacarde. Pour vraiment nous aider à mieux produire le riz, il nous faut un	Le FA-PACOFIDE sera implémenté à travers la Cellule Communale de l'ATDA. Il est également prévu le renforcement de capacité technique au profit des producteurs.	Associer les producteurs à la base afin d'identifier des thématiques de formation qui répondent réellement à leur problème

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		accompagnement technique conséquente.		
		Pour réussir l'accès au marché, il faut vendre aux producteurs les intrants spécifiques à crédit afin de susciter la vente groupée.	Le FA-PACOFIDE mettra en place des intrants spécifiques. Votre proposition sera reversée aux autorités	—
	BANI YAYA Fatouma 64836375	Quelles sont les actions prévues pour la transformation du riz ?	Il est prévu dans la mise en œuvre de FA-PACOFIDE la dotation en matériels et équipements de transformation	—
	GOUNOU Julienne 66502503	Il nous faut de semences du riz à cycle court pour faire face aux effets néfastes de changement climatique	Des actions dans ce sens sont prévues et seront exécutées en relation avec INRAB	—
	SEKOSSOUNON Gisele	Faciliter nous l'accès aux intrants spécifiques du riz	Il sera mis en place des intrants spécifiques pour satisfaire les besoins exprimés	Développer un mécanisme efficace de mis en place des intrants spécifiques et veiller ce qu'ils atteignent les bénéficiaires à la base à bonne date.
Maraîchers	OROUTORE Adam 94851373	Les coopératives maraîchères peuvent-elles bénéficier des appuis de FA-PACOFIDE ?	Tous vrais maraîchers qu'ils soient individuels ou en coopératives normalement immatriculées peuvent bénéficier des appuis de FA-PACOFIDE.	—
		Est-ce possible que en tant que maraîcher, je peux capter de	Oui à condition que vous exercez effectivement aviculture également.	Veiller avec l'appui des CCeC à identifier les vrais bénéficiaires

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		financement du FA-PACOFIDE pour l'aviculture ?		
	SANI Amoudou	Le FA-PACOFIDE a-t-il prévu quelque chose pour la transformation des produits maraîchers ?	Oui il est prévu le renforcement en équipement, infrastructure et matériel pour toutes les 04 filières.	—
	OROU Sounon	Qui parle de maraîchage parle de la disponibilité de l'eau à plein temps alors le FA-PACOFIDE sollicité pour nous aider dans ce sens	Des systèmes d'irrigation à maîtrise totale de l'eau seront installés aux bénéficiaires éligibles.	Tenir rigueur dans la sélection des prestataires pour la réalisation des travaux
Aviculteurs	YAKOUBOU Soumanou 94606814	Les véritables problèmes que nous avons en aviculture sont la forte mortalité et le manque connaissance pour préparer nous même la provende puis que nous produisons chez nous les principales matières premières. Le FA-PACOFIDE est donc appelé pour nous appuyer	Les conseillers agricoles seront renforcés à travers des formations ciblées et rapprochées aux bénéficiaires. Les provendes, la vaccination etc sont les actions prévues par le FA-PACOFIDE.	Tenir compte de l'approche genre dans le choix des bénéficiaires
	AMADOU Mazouk 94226319	Le FA-PACOFIDE a-t-il prévu faire la promotion des produits vétérinaires bio ?	Toutes pratiques efficaces respectueuses de l'environnement est promues par le FA-PACOFIDE	—
		Comment sera géré le risque lié à la perte de grand	Le système d'octroi de financement prévoit de garanties et ou	Avoir un mécanisme des gestion des risques

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		nombre de sujet suite à une peste alors qu'on est sous financement de FA-PACOFIDE?	l'assurance pour faire face à ces éventualités	qui prend en compte tout.
	KANDI Sounon Amadou GOUDA	FA-PACOFIDE nous aidera t-il à facilement accéder aux infrastructures, matériels et équipements avicoles ?	Il est prévu le renforcement en capacité matériels, infrastructures, et équipements avicoles aux vrais aviculteurs.	---
		Je souhaite vivement que le projet nous installe un abattoir pour volaille dans la commune de Kandi et nous aide à créer un cluster	L'organisation de la filière inclut le cluster. Si la commune de Kandi s'identifie par une forte production avicole, l'installation d'un abattoir pour volaille s'imposera d'elle-même et cela va dans le sens du développement de l'aviculture promu par FA-PACOFIDE	
ONG	KEDOLOU Charles 94380241	Pour la mise en œuvre du FA-PACOFIDE, sera-t-il recruté les entreprises prestataires de service ?	Oui des appels d'offre seront lancés et des prestataires seront sélectionnés pour exécuter les travaux	---
		Que le FA-PACOFIDE évite toutes exigences de garanti aux producteurs pour accéder au financement	FA-PACOFIDE pour la mise en place de financement fera un effort l'allègement des conditions tout en restant coller aux dispositions prévues par la législation en la matière.	---
		Je souhaite FA-PACOFIDE nous aide à accéder à	Des actions sont prévues dans ce sens en	---

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		une semence de tomate dont la tomate récoltée dure dans le temps	collaboration avec l'INRAB	
Mairie	SAÏBOU S. DODO Abdoulaye 97764762	Les EIES sont-elles déjà réalisées dans le compte du FA-PACOFIDE ? si mettez à notre disposition les PGES	Non dans le cadre de FA-PACOFIDE, les EIES ne sont pas encore réalisées.	Mettre à disposition des mairies les PGES une fois l'étude réalisée

Source : Travaux de terrain, août 2023

En plus des clarifications qui ont été apportées sur place, des mesures sont proposées et sont intégrées dans le PCGES.

Au terme de la consultation publique, il est à retenir que les bénéficiaires accueillent favorablement le projet en espérant sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Après la séance, un Procès-Verbaux (PV) de consultation publique a été élaboré en vue de faire la synthèse des échanges.

Annexe 1 : Procès-Verbal de consultation publique



PACOFIDE

PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE
DES FILIERES AGRICOLES ET A LA
DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS

REPUBLIQUE DU BENIN

03 BP 2900 Cotonou - Bénin
TEL : (+229) 52 19 06 89
E-Mail : pacofide@gouv.bj
www.agriculture.gouv.bj

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MISSION : Actualisation des documents de sauvegardes du PACOFIDE
(CGES, CPR, PGP, PGMO, PMPP, MGP, EAS/HS)

Date : 04 août 2023
Début de la séance : 09H30'
Fin de la séance : 13H 49'
Commune : Kandi
Arrondissement : Kandi
Village/quartier : —
Lieu-dit : Salle de conférence ATDA 2
Langue(s) de travail : Français et Fon
Représentants du Consultant : CODJIA Y. Euloge, HOUEGBAN Elvis

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

D'un deux mille vingt trois et le Vendredi 04 août
sont tenue dans la salle de réunion de l'ATDA 2 à
Kandi la séance de consultation des parties prenantes de
FA-PACOFIDE. Cette séance a pour objectif la clarification du
contenu du FA-PACOFIDE aux parties prenantes afin de recueillir
leurs questions, suggestions, opinions et recommandations sur les
quatre (04) filières qui sont le riz, le maïs, le maraîchage et
la volaille que FA-PACOFIDE veut appuyer à partir de 2024
pour une durée de 5 ans sur toute l'étendue du territoire
national. et avec un point d'attention sur les zones sensibles
FA-PACOFIDE prévoit de former l'environnement des filières
sus mentionnées à travers les formations des subventions
directes, l'appui en intrants, en matériels et équipements de transformation
classé à risque substantiel, le projet inclura des risques et effets
environnementaux et sociaux et pour la gestion des impacts
de mesures sont envisagées.

Financement Additionnel au PACOFIDE

QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant (T. LOUKANDI Ibrahimi): Merci au projet pour avoir pensé à nous. Ce que le coton est bien organisé et les engrais sont toujours disponibles et d'accès facile je pense que le FA-PACOFIDE travaille dans ce sens pour rendre disponible l'engrais chimique mais...
Réponse: Merci à vous aussi. Ces engrais, allent dans le sens de l'organisation de ces filières et ils ne sont pas... ..

2^{ème} intervenant (OBCU GANI Abdoulaye): Appuyer à produire en quantité suffisante est une très bonne initiative mais ne pas aider à un bon marché et le coton est peut-être perdu. Je demande au projet de certainement nous aider à accéder aux produits.
Réponse: L'accès au marché fait partie des préoccupations du FA-PACOFIDE et de développer sont peut-être pour faire face à ce problème capital.

3^{ème} intervenant (BIO SACC): Remerciement à PACOFIDE pour avoir réussi à rendre compétitive la filière canacarde. Pour mieux nous aider à produire le riz, il nous faut un accompagnement technique conséquent...
Réponse: Le FA-PACOFIDE sera impliqué à travers la cellule Communale de l'ATDA. Il est également possible le développement de capacité technique au profit des producteurs.

4^{ème} intervenant (BENI YA YA Fatoumata): Quelles sont les actions prévues pour la transformation du riz.
Réponse: Il est prévu dans la mise en œuvre de FA-PACOFIDE la station on matériels et équipements de transformation.

5^{ème} intervenant (GODNOU Julienne): Il nous faut de semences de riz à cycle court pour faire face aux effets négatifs de changement climatique.
Réponse: Des actions dans ce sens sont prévues et seront exécutées en relation avec l'ENRAB.


SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS


Des débats et questions posés par les parties prenantes ont pu
relever que : - les filières doivent être reorganisées afin de gérer
au mieux la mise en place des intrants et la mise sur le marché des
produits - L'identification de seuils et semences résistantes
et productives - La facilitation de la procédure d'accès
au financement - La gestion de risque liés à la perte de
vitalité en cas de peste - La promotion des produits vétérinaires
locaux - L'installation d'un abattoir pour volailles - et le
desir des autorités de la mairie a avoir connaissance des
P.A.E.S issus des E.T.E.S. Des remarques ont été données par
l'équipe d'expert à la satisfaction des participants et la promesse
de compte rendu aux autorités pour prise de décision a été faite.
Les producteurs ont dirigés vers leur cellule communale pour
s'informer régulièrement des avancées du PA-PACOFIDE pour les
dispositions à prendre afin de bénéficier des appuis.

Ont signé :

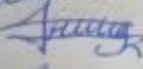
le Chef Programme Fibres
en Diversification / ATDAZ


Tairou ALARI SOUNON


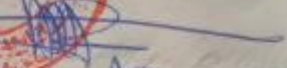
Représentant AE/ONG ACOFIA

ISSOU Malick

Représentant Préféré
Malis Kandi


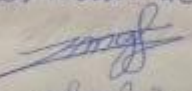
SANBAN OROU Djoua

Spécialiste EES/MAEP


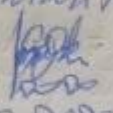
Y. Enloge CODJIA


Le chef Cellule
Commune de Bamdi


Soufianou ARZEMMA

Représentant UCOPER


Marcus Ghislain ZOKPE

Représentant à la Mairie (OPSUE)


SAIBOUS DODO Abdoulaye

Financement Additionnel au PACORDE

Représentant Président
Maïs Ségbana
~~Signature~~

SARÉ Bani

Présidente mariage
Ségbana
~~Signature~~

OROU G. Sodiata

Vice présidente
Riz Bonikana
~~Signature~~

BANI YAYA Fatauma

Président Maïs
Bani Gogoumon
~~Signature~~

YOROU N'GOYE Sadi

Présidente riz
Gogoumon
~~Signature~~

SEKO SOUNON Maimounata

Représentant SEDRAS-ONG
~~Signature~~

Eodias G. TAMOU

Président Maïs
Banikana
~~Signature~~

OROU GANI Haddoulaye

Représentant Président riz
Ségbana
~~Signature~~

NINGBININ Saré

Représentante Présidente
riz Kamdi
~~Signature~~

GOUNOU NAOYE Julienne

Troisième Mariage
Banikana
~~Signature~~

OROU DIKPE Yomboum

Représentant élevage
Gogoumon
~~Signature~~

YACOUBOU Saoumanou

Secrétaire Mariage
Kandi
~~Signature~~

SALLEY AMIDOU Fouléha

Représentant SIAN'SON ONG
~~Signature~~

KESOLOU Adelani Charles

Annexe 2 : liste de présence

Annexe 3: Quelques photos



SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de l'actualisation des documents de sauvegarde du PACOFIDE, des consultations sont organisées dans les régions productrices des principales filières ciblées pour être appuyées. A cet effet, une séance est organisée le **03 août 2023 à Malanville**, dans la salle de conférence de l'ATDA 1.

Ladite séance a regroupé les représentants des structures d'encadrement des producteurs notamment les conseillers agricoles (ATDA, DDAEP, ...), les producteurs individuels ainsi que les organisations professionnelles (de producteurs, de transformateurs, de commerçants), le Centre de Promotion Sociale (CPS), la Direction départementale en charge de l'environnement, la Préfecture, les autres projets/programmes intervenant sur les filières ciblées. La séance est conduite par une équipe de l'Unité de coordination du PACOFIDE. Au total **40 participants dont 11 femmes**.

La consultation des parties prenantes a permis de :

- présenter le contenu du FA-PACOFIDE aux parties prenantes ;
- échanger sur les diverses interventions du projet et apporter toutes les clarifications nécessaires relatives aux effets et impacts environnementaux et sociaux ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs envisagés ;
- recueillir les préoccupations, perceptions, réactions opinions, observations, contributions et recommandations des parties prenantes en général, des femmes et autres groupes connus comme étant vulnérables dans chaque région, aux fins de proposer des mesures appropriées qui intègrent leurs opinions
- Identifier les priorités des parties prenantes, leurs principales contraintes et les domaines pour lesquels leur implication est requise ;
- convenir avec les parties prenantes du mécanisme d'information, de consultation continue et de participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet, notamment celles des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des échanges issus de la consultation.

Synthèse des préoccupations de consultation des parties prenantes)

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
Président de l'Union Communale des Coopératives des Riziculteurs/ UCCR Malanville	LABO Séïbou 96412045	Je remercie PACOFIDE pour avoir introduit la filière riz. Je souhaite que soient prises en compte les principales pistes d'accès aux sites rizicoles.	Nous vous remercions pour avoir favorablement accueilli le FA-PACOFIDE. En ce qui concerne la réhabilitation des pistes, toutes les pistes sont déjà identifiées donc FA-PACOFIDE ne réhabilitera pas de pistes complémentaires.	—

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
Président de l'Union Communale des Coopératives des Riziculteurs/ UCCR Karimama	BEDARI Ali 99171791	Se basant sur les expériences antérieures et l'importance des infrastructures dans le développement agricole, je souhaite que FA-PACOFIDE recrute pour la réalisation des travaux, des techniciens compétents afin que nous ayons des infrastructures de qualité et durable	Merci beaucoup pour la doléance. Ce point d'attention sera reversé à l'UGP pour disposition à prendre.	Tenir rigueur dans la sélection des prestataires
Producteur bénéficiaire	GARBA Sahada	Je n'ai pas vu clairement transparaitre l'appui en équipement de transformation de riz	La mise à disposition des matériels et équipements de transformation du riz est prévue dans la mise en œuvre du FA-PACOFIDE	—
	BADOU Adam 66484542	Je souhaite que dans le processus de sélection des bénéficiaires de FA-PACOFIDE que les coopératives soient privilégiées.	Tout producteur qu'il soit individuel ou en coopérative sera appuyé par FA-PACOFIDE s'il est éligible	Associer les CCeC et leur collaboration dans la sélection des bénéficiaires qui sont effectivement dans l'activité.
	SOUH Aoudou 61216415	Quelle est la nature de l'apport personnel du producteur bénéficiaire dans le processus de financement de FA-PACOFIDE ?	L'apport personnel du bénéficiaire est en espèce.	—
		Comment allez-vous sélectionner	La sélection des semenciers se fera	—

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		les semenciers pour la production des semences ?	suyant le dispositif de sélection de la DPV.	
	NAMEWA Amadou 50227885	Quelle est la variété de piment promue par FA-PACOFIDE ?	Le FA-PACOFIDE veut faire la promotion des variétés locales connues résistantes et productives par zone.	Associer dans le choix des variétés à promouvoir
		Quelle est la part de Karimama dans les 250 ha de site à aménager par FA-PACOFIDE ?	A l'étape actuelle, nous ne pourrons pas avec exactitude dire la part réservée à chaque zone	—
	DAGARA Amadou 66397881	FA-PACOFIDE a-t-il prévu la mise à disposition des engrais spécifique pour chaque culture maraîchère ?	Oui dans le processus de développement des cultures maraîchères le FA-PACOFIDE prévoit ma mise en place des intrants spécifique.	—
	SANSOU Adiza 66560163	Je bénis le FA-PACOFIDE tout en souhaitant que soit rendu disponible à plein temps et d'accès facile sur les périmètres maraîchers de l'eau pour l'atteinte des objectifs et qu'il soit mise à disposition notamment aux femmes maraîchère un fonds de roulement conséquent pour faciliter leur activité.	Oui, dans sa mise en œuvre, le FA-PACOFIDE a prévu des interventions dans ce sens et des réflexions sont encours pour son opérationnalisation efficace et durable sur le terrain.	—
Agent ATDA	TAÏROU Nourou 66221661	Dans la mise en œuvre des aménagements	Merci beaucoup pour ce point attention très important que nous	Confier la réalisation des travaux aux

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		hydroagricole à maîtrise totale promu par FA-PACOFIDE je propose que soient recrutés des technicien compétents et qu'un suivi rigoureux soit planifié afin qu'il ne soit réalisé des aménagements sommaires en lieu et place des aménagement hydroagricole à maître totale de l'eau.	promettons reverser à l'UGP.	prestataires compétents
Acteur ONG	MONKO Wahadou 67901365	Je souhaite que soit associées les producteurs à la base à toutes les étapes de la mise en œuvre du FA-PACOFIDE et qu'une attention soit portée sur la promotion de la culture attelée.	Notre présence ici à cette étape pour vous présenter le FA-PACOFIDE et recueillir vos attente, positions et craintes est déjà preuve que les bénéficiaires seront associés à toutes les étapes mais pour ce qui concerne le développement de la culture attelée, le FA-PACOFIDE n'a pas ça dans sa mise en œuvre.	Organiser périodiquement les séances information et de sensibilisation/formation des parties prenantes pour qu'elles soient informées de tout et en temps réel
		Je propose également dans la logique d'alléger la procédure d'accès au financement que le FA-PACOFIDE envoie des technicien en rédaction de plan d'affaire pour accompagner les bénéficiaire et les	Les producteurs désireux de capter le financement du FA-PACOFIDE sont libres de choisir qui il veut pour l'aider à avoir son plan d'affaire. Néanmoins ils peuvent se rapprocher du CCeC de leur commune pour des conseils et si possible recommandation des	Instruire les CCeC à accompagner les producteurs porteurs d'idées de projet.

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		aider à défendre leur projet auprès du FNDA.	d'expert pour les accompagner.	
Maraîcher	BELLO Samsou 96498392	<p>Je remercie beaucoup le FA-PACOFIDE pour avoir pris en charge l'accès au marché car c'est un véritable souci pour les maraîchers de Malanville.</p> <p>Je souhaite dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet que la procédure de sélection des semenciers soit allégée.</p>	<p>Merci beaucoup. Comme nous l'avons précédemment dit, la sélection des semenciers se fera suivant le dispositif de sélection de la DPV.</p>	—
		<p>Si vous voulez vraiment aider les maraîchers, créez des conditions pour que le producteur ait en quantité suffisante et à tout moment de l'année en le dotant d'un système d'irrigation hydroagricole à énergie solaire.</p>	<p>Merci pour cette belle proposition qui est d'ailleurs déjà prévue</p>	
Mairie de Malanville	ELEGBE Valentin 95172125	La mairie est-elle associée à la réalisation des infrastructures ?	A l'étape actuelle du FA-PACOFIDE, aucune action n'est encore menée, mais rassurez	Informez l'autorité compétente de la mairie pendant la réalisation des travaux

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
			vous qu'elle sera associée en son temps	
		Quelles sont les dispositions prises par le projet pour le respect de l'environnement ?	Merci beaucoup pour cette pertinente question. Dans la mise en œuvre, des études seront réalisées et des mesures de sauvegarde environnementale seront proposées.	Laisser copie des EIES qui seront réalisés à qui de droit à la mairie pour le suivi
		Comment est organisée la gestion des conflits	Au niveau communal s'adresser au CCeC, au Préfet au niveau départemental et au l'UGP au national.	—
Eleveur	ZIBO GOUDA Ousman 94013114	Je remercie sincèrement les décideurs à divers niveaux pour avoir pensé aux aviculteurs. Je souhaite les actions commencent tôt.	FA-PACOFIDE démarre en 2024	—
Agent ATDA	AKRABATIN Blaise 97111860	Je souhaite qu'une attention soit portée sur la promotion de la volaille locale	La promotion de la volaille locale est une priorité du FA_PACOFIDE	—
CCeC Malanville	GANDA Haffizou 97261936	Je souhaite vivement que dans la mise en œuvre de ce projet que l'aviculture traditionnelle soit promue et que les souches locales soient développées	Merci. La doléance est notée et sera reversée aux autorités	—
		Il faut que les infrastructures (bâtiments) soient		

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		réalisées en matériels définitif car les termites dérangent beaucoup dans la commune de Malanville et environs.		


Source : Travaux de terrain, août 2023

En plus des clarifications qui ont été apportées sur place, des mesures sont proposées et sont intégrées dans le PCGES.

Au terme de la consultation publique, il est à retenir que les bénéficiaires accueillent favorablement le projet en espérant sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Après la séance, un Procès-Verbaux (PV) de consultation des parties prenantes a été élaboré en vue de faire la synthèse des échanges.

Annexe ... : Procès-Verbal de consultation publique et listes de présence

 **PACOFIDE** PROJET D'APPUI A LA COMPETITIVITE
DES FILIERES AGRICOLES ET A LA
DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS
REPUBLIQUE DU BENIN

03 BP 2900 Cotonou - Bénin
TEL : (+229) 52 19 06 89
E-Mail : pacofide@gouv.bj
www.agriculture.gouv.bj

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MISSION : Actualisation des documents de sauvegardes du PACOFIDE (CGES, CPR, PGP, PGMO, PMPP, MGP, EAS/HS)

Date : 03 août 2023
Début de la séance : 09H30'
Fin de la séance : 14H12'
Commune : Malanville
Arrondissement : Malanville
Village/quartier : —
Lieu-dit : Salle de conférence / ATDA 1
Langue(s) de travail : Français et Dindji
Représentants du Consultant : CODJIA Y. Euloge, HOUEGBAN Elvis

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le 03 août 2023, une séance de consultation publique a été tenue dans la salle de conférence de l'ATDA 1, arrondissement de Malanville, commune de Malanville. La séance de consultation a été ouverte par OUESSAUME Thierry, Chef Programme de Filières en Diversification de l'ATDA 1 qui a expliqué le contexte de la séance. Cette séance a permis la présentation de toutes les parties prenantes dont les détails se retrouvent dans le présent Procès-verbal.

L'objet de cette séance est d'échanger avec les parties prenantes du projet en lien avec les nouvelles filières à appuyer par le FA-PACOFIDE aux fins de recueillir leurs opinions, observations, contributions et recommandations.

Financement Additionnel au PACOFIDE

QUESTIONS ET DEBATS

1^{er} intervenant (IARO Saïou): Je remercie PACOFIDE pour avoir introduit la filière riz. Je souhaite que soient prise en compte, les principales pistes d'accès aux sites rizicoles.

Réponse: Nous vous remercions pour avoir favorablement accueilli le FA-PACOFIDE. Pour ce qui concerne la réhabilitation des pistes, toutes les pistes sont déjà par PACOFIDE identifiées donc FA-PACOFIDE ne réhabilitera pas de pistes complémentaires.

2^{ème} intervenant (BENARI Ali): Se basant sur les expériences et l'implication des infrastructures dans le développement agricole, je souhaite que FA-PACOFIDE recrute pour la réalisation des travaux des techniciens expérimentés afin que nous ayons des infrastructures de qualité et durables.

Réponse: Merci beaucoup pour cette proposition. Ce point d'attention sera reversé à l'UOR pour décision à venir.

3^{ème} intervenant (GARBA Salhada): J'ai vu un clairement besoin paraître l'appui en équipement de transformation de riz.

Réponse: La mise à disposition des matériels et équipements de riz a été prévue dans la mise en œuvre de FA-PACOFIDE.

4^{ème} intervenant (AMAM BADOU): Quelle est la nature de l'apport personnel du producteur/bénéficiaire dans le processus de financement de FA-PACOFIDE?

Réponse: L'apport personnel du bénéficiaire est en espèces.

5^{ème} intervenant (NAMEWA Amadou): Quelles sont les variétés de riz que le projet veut mettre à notre disposition?

Réponse: Le FA-PACOFIDE veut faire la promotion des variétés locales connues résistantes et productives dans notre localité.


SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Le FA-PACOFIDE a été très bien accueilli par toutes les parties prenantes. Tout en soulignant qu'ils ne sont régulièrement consultés à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet, ils ont mis un accent sur l'allégement des procédures d'accès des producteurs aux financements. Des questions sur la mise en œuvre de ces recommandations, des propositions et des décisions ont été formulées et des réponses ont été données par l'équipe d'expert, tout en promettant aux participants le retour de toutes leurs interventions aux autorités pour leur intégration dans les différents documents de la mise en œuvre du projet. L'équipe d'expert a pour finir exhorté toutes les parties prenantes à faciliter les choses pour la réussite effective de FA-PACOFIDE dans leur zone pour booster le développement agricole.

Ont signé :

1- Président CCR Malenille
a Suvuy
4480 Sèlbon
96551541

2- secrétaire UCC II


BELLO Samsou
96498392

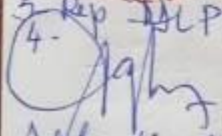
3- Karimama

K. SAVI


4- Représentant AVICULTURE

ZIBO GOLDIA
940131

5- Rep. JALP Mainé Mville

4- 
Valentin Agba ELEGBE
95.47.21.25/97.49.06.34

7/ Spécialiste EES/M&P


Y. Euley CODJA

Financement Additionnel au PACOFIDE



8- président UCR

~~BAUFI~~
BE DARI ALI
95 17 17 91

Représentant des transferts

~~BAUFI~~

GIARBA Saliada
62 65 29 50

9- Président UCCM

~~NAMEWA~~
NAMEWA Amadou
50227885

M. Femme marabout

~~NAMEWA~~

12- SAMSOU Adiga
C/PS

~~NAMEWA~~

Oyemirou Thiony O.
OFBOWNAH O. Thiony

Annexe 2 : liste de présence

Annexe 3: Quelques photos



SYNTHESE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de l'actualisation des documents de sauvegardes environnementales et sociale du PACOFIDE, des consultations des parties prenantes (PP) des différentes familles d'acteurs des filières ciblées (maïs, riz, maraîchage et volaille) sont organisées dans les régions productrices desdites filières retenues pour être appuyées. A cet effet, une séance est organisée le **04 août 2023** dans la salle de réunion de la **mairie de Pobè**.

L'objectif de cette séance consultation en lien avec les nouvelles filières à appuyer par le Financement Additionnel (FA) du projet est de recueillir leurs opinions, avis, préoccupations et recommandations sur les activités projetées.

Ladite séance a regroupé les représentants des structures d'encadrement, les producteurs notamment les conseillers agricoles (ATDA), les producteurs individuels ainsi que les organisations professionnelles (de producteurs, de transformateurs, de commerçants), les autorités communales, les élus locaux et des ONG. La séance est conduite par une équipe de l'Unité de Coordination du PACOFIDE (UGP).

Au total **73 participants dont 20 femmes**. La liste de présence est jointe en annexe du présent document.

La séance a été ouverte par Mme LAFIA MORA Madeleine, Directrice Générale de l'ATDA pôle 6 assistées du Dr Samuel AKPOVI, représentant la Coordinatrice du PACOFIDE et de M. LISBOA Nicaise, représentant du préfet du département du Plateau.

L'équipe du PACOFIDE a fait une présentation sur le contenu du PACOFIDE-FA, ses sous-projets, leurs zones d'intervention, les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures environnementale et sociale intégrées dans les documents de sauvegardes.

La consultation du public a donc permis de :

- présenter le contenu du FA-PACOFIDE aux parties prenantes ;
- échanger sur les diverses interventions du projet et apporter toutes les clarifications nécessaires relatives aux effets et impacts environnementaux et sociaux ainsi que les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de maximisation des impacts positifs envisagées ;
- recueillir les préoccupations, perceptions, réactions opinions, observations, contributions et recommandations des parties prenantes en général, des femmes et autres groupes connus comme étant vulnérables dans chaque région, aux fins de proposer des mesures appropriées qui intègrent leurs opinions
- Identifier les priorités des parties prenantes, leurs principales contraintes et les domaines pour lesquels leur implication est requise ;
- convenir avec les parties prenantes du mécanisme d'information, de consultation continue et de participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet, notamment celles des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des échanges issus de la consultation.

Tableau 01 : Synthèse des préoccupations des consultations publiques

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
Maraicher	M.KPADONOU David, maraicher à Kétou	Est-ce que pour le financement on ne va pas nous orienter vers le FNDA qui est un souci majeur pour nous ? Nous vivons le martyr pour la rédaction des plans d'affaires parce que les producteurs souffrent beaucoup. Qu'est ce qui est prévu dans ce sens ?	Le PACOFIDE est un projet à part. Il n'est pas lié au FNDA Cette doléance sera étudiée et la meilleure option sera retenue pour vous faciliter la tâche. Le PACOFIDE pourrait assister par exemple les producteurs dans l'élaboration des plans d'affaire.	Assister les bénéficiaires dans l'élaboration des plans d'affaire.
ATDA	M. SENOU Narcisse, CCeC Adja-Ouèrè	Est-ce que le PACOFIDE FA va travailler pour l'exportation ou bien pour l'autosuffisance.	Le PACOFIDE travaille d'abord pour l'autosuffisance alimentaire. La deuxième composante du Projet PACOFIDE travaille à faciliter l'écoulement des produits et surtout les exportations.	
OPA	M.BACHIROU Ogoulola, Président Union Communale des Producteurs de Maïs de Pobè	Est-ce que le premier financement de PACOFIDE initial est terminé ? Comment se fait la réhabilitation des plantations privées ?	Le PACOFIDE initiale n'est pas terminé il prend fin en 2025 En ce qui concerne la réhabilitation des plantations, il faut noter que les anciennes plantations ne respectaient pas les normes. Il faut un espacement approprié pour que la plante exprime ses potentialités. Les plants serrés sont enlevés. Dans ce cas l'Etat a investi 55000 FCFA par hectare. Il y a également une politique de mise en place de nouvelles plantations d'anacarde. Si les terres sont sécurisées il n'y a pas de problème. Mais le PACOFIDE ne va pas investir dans la sécurisation de vos terres.	

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
Centre de Promotion Sociale	M. KITIMAKO Yves, Chargé des affaires sociales à Pobè	Par rapport aux violences basées sur le genre qu'est ce qui a été fait dans le cadre du PACOFIDE initial, qu'est ce qui est prévu pour le financement additionnel et quel est le rôle des CPS ?	La présence des CPS est importante dans le système. Ils participent à l'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes et sont membres des comités de gestion des plaintes. Avec les CPS il avait été élaboré un programme d'action genre et avaient également bénéficiés des séances de renforcement de capacité. Leur assistante est également requise pour le financement additionnel.	
	M. DJENIYA Israël, maraicher à Pobè	Que compte faire le PACOFIDE pour les agriculteurs analphabètes ? Pour l'écoulement sur le marché est-ce possible d'aller vers le Nigéria ?	Le PACOFIDE travaille avec tout le monde. Seulement que dans les financements les producteurs avec un cheptel de grande taille seront privilégiés.	
Producteurs	OPHEICTHA Emilienne, avicultrice	Je remercie le PACOFIDE pour tout ce qu'il fait. J'exhorte le PACOFIDE à ne pas ressembler à d'autres projets pour qui nous ont fait des promesses qu'ils n'ont pas tenu.	Le PACOFIDE n'est pas comme les autres projets et travaille toujours en synergie avec leur plan d'action. Le PACOFIDE est mis en œuvre avec des résultats à atteindre et cette première rencontre ne sera pas la dernière.	Mettre en œuvre le PMPP

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
	M. EKPELEYE Henry, aviculteur à Sakété	<p>Que veut financer PACOFIDE au niveau des poulets locaux ?</p> <p>Comment PACOFIDE peut nous aider pour régler le problème d'absence de marché.</p>	<p>Le PACOFIDE travaille pour le financement des poulets goliaths qui est un label béninois à promouvoir.</p> <p>La deuxième composante du Projet PACOFIDE travaille à faciliter l'écoulement des produits et surtout les exportations.</p>	
	M. GODONOU Barthélémy, producteur de riz à Adja-Ouèrè	<p>Est-ce qu'on peut mettre à notre disposition le dépliant ou la version numérique de la présentation ?</p> <p>Le 27 Juillet nous avons participé à une réunion nationale sur la filière riz et les contraintes ont été énumérées à savoir l'aménagement, l'inondation, et la transhumance.</p> <p>Est-ce que l'inondation est prise en compte dans la gestion des risques ? Parce que nous sommes dans une source permanente donc confronté soit à l'inondation soit à la sécheresse.</p>	<p>Oui les supports électroniques de la formation seront mis à votre disposition.</p> <p>En ce qui concerne la composante 5 du projet dénommée "gestion des risques et catastrophe", elle est virtuelle, c'est une composante inactive et sera opérationnelle en cas de catastrophe, à l'image de la COVID 19 qui n'était pas prévu mais qui est venu secouer tous les gouvernements du monde. Donc le volet inondation bien qu'étant une préoccupation majeure n'est pas intégrée dans cette composante.</p> <p>Cependant des aménagements seront réalisés pour la culture du riz.</p>	Les contacts whatsapp des participants ont été pris
	M. OGOUDJI Tabi, producteur de maïs	Prière alléger les protocoles administratifs liés aux financements, il est nécessaire d'être flexible. Des fois nous signons assez de papiers et après on n'obtient plus rien et	PACOFIDE n'est pas comme les autres projets et se distingue par sa ponctualité et il n'y aura pas de retard dans les financements.	Veiller à respecter le manuel de procédure relatif au mécanisme de mise en place des subventions.

Parties prenantes	Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations ou débats lors des consultations	Suggestions/mesures qui seront prises en conséquence par le projet
		aussi les financements viennent tardivement.		
Elus Locaux	M. NOUDEKE Gérard, mairie d'Ifangny	Comment va se faire le financement ? Est-ce que le projet va prendre en compte le règlement du problème de la transhumance	Le financement se fera par le paiement d'une contrepartie par le bénéficiaire. Le problème de transhumance est géré par l'Etat en collaboration avec les mairies un projet est dédié spécialement pour gérer ce volet, il s'agit du ProSER.	Vulgariser le mécanisme de mise en place des subventions et le rendre flexible.

Source : Travaux de terrain, août 2023

En plus des clarifications qui ont été apportées sur place, des mesures sont proposées et sont intégrées dans le PCGES.

Au terme de la consultation publique, il est à retenir que les bénéficiaires accueillent favorablement le projet en espérant sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Après la séance, un Procès-Verbaux (PV) de consultation publique a été élaboré en vue de faire la synthèse des échanges.

Annexe 1 : Procès-Verbal de consultation publique



PACOFIDE PROJET D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ
DES FILIÈRES AGRICOLES ET À LA
CATERGORIZATION DES PRODUCTEURS
REPUBLIQUE DU BENIN

03 BP 2900 Cotonou - Bénin
TEL : (+229) 52 19 06 89
E-Mail : pacofide@gouv.bj
www.agriculture.gouv.bj

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

MISSION : Actualisation des documents de sauvegardes du PACOFIDE
(CGES, CPR, PGP, PGMO, PMPP, MGP, EAS/HS)

Date : 04 Août 2023
Début de la séance : 10h 35
Fin de la séance : 14h 42
Commune : Pobè
Arrondissement : Pobè centre
Village/quartier :
Lieu-dit :
Langue(s) de travail : Français, Nago
Représentants du Consultant :

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt trois et le vendredi 04 août, s'est tenue dans la salle de conférence de la mairie de Pobè la consultation du public des des différentes familles d'acteurs des filières volailles, maïs et maraichage. L'objectif de cette séance de consultation des parties prenantes du PACOFIDE en lien avec les nouvelles filières à appuyer par le financement additionnel PACOFIDE-FA aux fins de recueillir les opinions, avis préoccupations et recommandations sur les activités projetées par le FA. La séance a commencé par les mots de bienvenue du représentant du Préfet du Plateau, qui a remercié le PACOFIDE pour ce qu'il fait pour l'essor agricole du pays. Ensuite le Dr Appari a pris la parole pour situer le contexte de

la séance. La séance a été ouverte de façon officielle par la Directrice de l'ATDA pôle C qui a remercié les participants et a montré sa satisfaction quant à la mobilisation constatée. Elle a invité les participants à prêter une oreille attentive aux présentateurs.

QUESTIONS ET DEBATS

Godonou Barthélémy, Producteur de riz et de manioc Adja-Cuéri

Est-ce que vous pouvez mettre à notre disposition un dépliant ou le support numérique?

Le 27 juillet 2023 nous avons participé à une réunion nationale sur la filière riz et les contraintes ont été énumérées. Il s'agit entre autres de l'aménagement, l'inondation et la transhumance. C'est dans quelle zone de Cuéri les aménagements se feront? Est-ce que l'inondation est prise en compte dans la gestion des risques?

Est-ce que le projet va prendre en compte la gestion de la transhumance?

Réponse: Les supports numériques seront mis à votre disposition. En ce qui concerne les risques, la gestion est virtuelle, c'est une composante inactive et sera gérée en cas de catastrophe (Prenez l'exemple sur la COVID-19 qui n'était pas prévue). Les calamités ne prennent pas en compte l'inondation. Mais il y aura un plaidoyer pour en tenir compte. Un espace de 400 ha a été identifié à Cuéri pour abriter le site d'aménagement du riz.

QUESTIONS ET DEBATS

Kpadonou David, Maraicher à Kétou

Est ce que pour le financement on ne va pas nous orienter vers le FNDA qui est un soci majeur pour nous? Nous souffrons beaucoup pour la redaction des plans d'affaire Est ce que PACOFIDE peut nous aider dans ce sens.

Réponse: Le PACOFIDE n'est pas le FNDA. En ce qui concerne l'aide pour la redaction des plans d'affaire le plaidoyer sera fait.

Sinou Narcisse C.C.C. Adja Ouère

Est ce que le PACOFIDE travaille pour l'exportation ou l'auto-suffisance alimentaire?

Réponse: Le PACOFIDE travaille d'abord pour l'auto-suffisance alimentaire.

Ekpélé Henry, Aviculteur Sotété

Que sont finances PACOFIDE au niveau des poulets locaux? Comment PACOFIDE peut aider à régler le problème de marché d'écoulement.

Réponse: Le PACOFIDE aide à finances le poulet goliath qui est un label beninois à promouvoir. PACOFIDE va aider à une production massive et à l'exportation. Ceux qui ont une cheptel de grande taille seront privilégiés dans le financement. Apres qui est un autre volet du projet PACOFIDE travaille pour l'exportation.

Kitimako Yves, Chargé des affaires sociales CFS

Est ce que le financement de PACOFIDE initial est ter miné? Qui est ce qui est fait par rapport aux VBC et quels est le rôle des CFS? Comment se fait la réhabilitation?

QUESTIONS ET DEBATS

Reponse: La presence des CPS est importante. Ils participent à l'elaboration du mecanisme de gestion des plaintes et sont membres du comite de gestion des plaintes. Avec les CPS un plan d'action genre avait ete elabore. Les CPS beneficient aussi des renforcements de capacite. Pour la rehabilitation, les anciennes plantations ne respectaient pas les normes. Il faut un espacement pour que la plante aigrienne soit productive. Les plants serres sont enleves. Les plantations frisees beneficient des plants greffes si les terres sont securisees. Le financement de PACOFIDE initial continue jusqu'en 202

Djeniya Israel, Maraicher Pobe
Que compte faire PACOFIDE pour les agriculteurs illetres? Pour l'ecoulement des produits, peut on aller vers le Nigeria?

Bachiron Ogozola, President Union communale des producteurs de Mais Pobe. Que compte faire PACOFIDE pour les producteurs illetres? Nous travaillons mais c'est les autres qui fixent le prix. Est ce que cela ne vas pas nous arriver?

Egoudji Tabi, Productrice de Mais, Parfois les apuis viennent tardivement.

Noudeke Gerard, Mairie Ifangni
Quelles sont les conditions d'accès au financement? Allons nous financer les entrants ou c'est les producteurs qui vont le faire avec leur financement?

QUESTIONS ET DEBATS

Réponses: toutes les catégories seront pris en compte lettrés comme illettrés. Seulement que les grands exploitants seront privilégiés. En ce qui concerne l'écoulement sur le marché, l'Apies qui est une composante du projet se charge de l'exportation. L'UGP l'Unité de Gestion du Projet quant à elle travaille pour accroître la productivité. Elle permettra une production massive, ce qui permettra aux producteurs de rentabiliser leur production.

Les financements seront fait sur la base d'une contrepartie qui sera payé par le bénéficiaire. Pour les besoins en intrant la même procédure de contrepartie sera utilisée.

Pour le appuis aux producteurs, PACOFIDE fait et fera le nécessaire pour qu'il n'y ai pas de retard.

SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Les participants ont formulé des doléances pour appuyer les différentes fidèles retenues. Ces doléances sont consignées dans le présent PV.

Ils ont demandé de :

- Mettre à la disposition des agriculteurs la variété Berix 10B dont ils ont connaissance de l'existence au marché

- Mettre à la disposition des femmes étudiantes la variété Nerica L20

- Mettre à la disposition des producteurs de maïs la variété EVDT à cycle court (deux mois et demi)

- Privilégier l'installation d'un système voltaïque à cause de la profondeur de la nappe.

- Promouvoir l'agriculture sous serre pour les maraîchers

- Mettre à disposition des semences maraîchères.

SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- Tenir compte des vrais producteurs dans la sélection des bénéficiaires
- Prendre en compte les producteurs de tous les niveaux d'éducation (illettrés comme lettrés) dans le processus de financement.
- Ne pas faire l'aménagement suivant la procédure de passation de marchés car ceci devient onéreux.

Ont signé :



GNAVOSOU Fréjus B.S.
CCEC / sakété
96 24 29 47



Victoire Olofo
CCEC / Pobe
97 62 77 27



SENON Zinson N.
CCEC / Adja-Ouere
97 27 54 06




OGDU Ainan
Producteur Mais / Pobe
66 15 43 44
AKAN Sophie


Rap / RDLP / Ifangni



NOUDEKE Geoffroy
97 96 27 59


~~AKAN~~
producteur Kétou
97 49 95 93


LAÉLÉ Hédyste
Producteur de maïs à Kétou
96 48 05 06


HOUNGRÉ S. Désire
Producteur de riz
Adja-ouere
97 17 66 55



HOUNSGBE
Joachim 94 42 41 93
producteur du riz


GNONWA Florence
Producteur de Riz, Kétou
40 16 52 62

Ont signé :

1- / OKPEI CHA Emilienne ; Avicultrice à Pobè (Ayèrè)

2- / ^{Conj} ~~OT~~ DOTOU M. BOSCO Aviculteur à Pok' Agbasu ~~OT~~

~~G. Bony~~
Président UAR Plateau
GODONOU Barthélémy
96558305

~~ATA~~
AGOSSOU Hewanine
Secrétaire UNC
Ifangomé
62-15-31-30

~~Kake~~
KAKE Antoine
Président coopérative
naïve Eternité
des aviculteurs
à Ifangomé 96478918

~~Kouichanou~~
KOUICHANOU Raimi
Formateur endogène (maïs)
96001625 / Ifangomé

~~C. Pindou~~
TANKPINDOU
Gilbert SG
Fénomé Maraitché
97481035

~~Dokpo~~
DOKPO Abaral
Président UCP
Maïs Adja-ouère
67162200
96113730

~~O. Tchato~~
OTCHATO Philippe
Ddt UCCPM
Kétou
95284914

~~Lachemédsi~~
LACHEMEDSI A.
P. Honoré
Responsable de
l'UNAP Benin de
la Communauté
ADJA-ouère
96172058

~~Ogoulola~~
OGDULOLA Bachirou
Président UCPM
Pobè
96737227

~~Samuel Akpan~~
Samuel AKPAN
SPAL PACOFIDE

~~Rodrigue~~
Rodrigue ^{CAHOD} ~~CAHO~~ ^{CAHO}
SBSG / PACOFIDE

Annexe 2 : liste de présence

Annexe 3: Quelques photos

